L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1550 - VENDREDI 25 OCTOBRE 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

1989 30 ans de réalisation 2019

- CHARPENTE
- COUVERTURE
- BARDAGE
- ZINGUERIE
- SERRURERIE
- DÉSAMIANTAGE

BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES

21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

Bâchage des préfectures

Une belle mobilisation





Encart : Mailing DAFP (sur certains cantons).

Sans réponse des Pouvoirs publics après la mobilisation du 8 octobre, les agriculteurs ont tenu parole et remis le couvert ce 22 octobre, pour justement recouvrir les préfectures des départements de grandes bâches noires. Les FDSEA et les JA ont ainsi répondu à l'appel de leur réseau national en participant à ces différentes opérations. Le mot d'ordre national était bien entendu en fonction des secteurs, assorti de revendications départementales. D'autres opérations devraient suivre en novembre pour maintenir la pression et montrer leur détermination au gouvernement et au Président de la République. *Pages 4 et 9*

Côte d'Or

› Semis dans l'Auxois

Ça, c'est fait



Nièvre

› Marchés au cadran

«Nous restons une référence pour les cotations»



Yonne

› Fête des vins de Chablis

Une cinquantaine de vignobles représentés tout le week-end



Photo: BIVB





Sommaire

Côte-d'Or
04 • Mobilisation syndicale : Macron, réponds-nous !
05 • Polyculture-élevage : Ça, c'est fait
06 • Créancey : Le Charolais est de sortie
07 • Ferme Côte d'Or : Une tradition respectée

Nièvre
08 • Élevage : « *Nous restons une référence pour les cotations* »
09 • FDSEA - JA : Les agriculteurs ne désarment pas
10 • Foncier : Quelle place pour le foncier dans notre département ?
11 • Cercy-la-Tour : le concours s'annonce relevé

Yonne
12 • Fête des vins de Chablis : Une cinquantaine de vignobles représentés tout le week-end
13 • Cultures : Les pluies favorisent les semis d'orge d'hiver et de blé
14 • Élevage : Une formation pour savoir quoi faire en cas d'intrusion
15 • Emploi : Un point d'accueil installation pour accompagner la création d'entreprise en agriculture

Région et ailleurs
16 • Valoriser les ressources locales : ensemble face au changement climatique

Filières
17 • Élevage Contractualisation : « *Je ne reviendrai pas en arrière* »
18 • Cultures Charançon du bourgeon terminal : Tous les colzas ne sont pas égaux !
19 • Viticulture Vins de Bourgogne : Des sujets d'inquiétudes

Infos Services
20 • Économie et gestion
21 • Firmes et machinisme
22-23 • Marchés
24-25 • Petites annonces
26-31 • Annonces Légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

En bref

Mobilisation de la FNSEA et des JA

« 85 % des départements » en action

Des agriculteurs étaient en action dans « *85 % des départements français* » à l'appel du syndicalisme majoritaire ce mardi 22 octobre, ont annoncé la présidente de la FNSEA et le secrétaire général des JA, lors d'une conférence de presse à Paris. C'est moins que lors de la journée du 8 octobre (100 % des départements mobilisés), notamment des semis de blé en cours, avancent les élus, qui qualifient toutefois cette opération, centrée autour des préfectures, de « *réussie* ». Les syndicats doivent se réunir début novembre pour décider de la suite de la mobilisation - le lieu de Strasbourg, initialement prévu pour la prochaine manifestation est finalement écarté, pour concentrer le mouvement sur le gouvernement français. En conférence de presse, les élus ont justifié le mot d'ordre de la manifestation, « *Macron, réponds-nous* », dénoncé en début de journée par le ministre de l'Agriculture, qui a qualifié le slogan « *d'irrespectueux* » sur la chaîne LCI. Pour Christiane Lambert, le mot d'ordre est certes « *direct* », mais se justifie notamment par une forme de concentration des pouvoirs à l'Élysée. Pour le secrétaire général des JA, Arnaud Gaillot, « *le chef de l'État doit dire stop* » dans un contexte où « *aujourd'hui des agriculteurs n'osent plus mettre la télévision ou écouter la radio, car ils se font traiter d'empoisonneurs ou de maltraitants* ».

Allemagne Les agriculteurs manifestent contre le « *bauern-bashing* »

Des milliers d'agriculteurs ont manifesté, le 22 octobre, au volant de leurs tracteurs à travers l'Allemagne contre les réglementations du gouvernement en matière de climat et de pratiques agricoles. Les convois de centaines de véhicules agricoles alignés en file ont notamment paralysé la circulation à Berlin et à Bonn, deux villes qui accueillent le gouvernement fédéral. Le mouvement, lancé sur les réseaux sociaux mais soutenu par la DBV, principale organisation d'agriculteurs du pays, s'oppose aux plans pour l'agriculture et pour le climat, présentés par le gouvernement allemand en septembre. Ces plans prévoient des restrictions sur l'utilisation d'engrais de synthèse et de produits phytosanitaires, avec notamment une interdiction du glyphosate d'ici 2024. Les agriculteurs se plaignent par ailleurs d'un « *climat d'agribashing* » (bauern-bashing), menant à « *de la colère et de la frustration* » au sein de la profession. Le collectif craint enfin les effets de l'accord commercial avec le Mercosur sur les exploitations agricoles du pays.

Négociations commerciales Didier Guillaume veut mettre la pression sur les filières

« *Le président a souhaité nous demander de continuer à mettre la pression. La pression sur les filières, la pression sur la grande distribution* », a lancé Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, à la sortie du Conseil des ministres du 21 octobre. « *Le compte n'y est pas. (…) Il n'est plus possible que les agriculteurs soient rémunérés à un prix inférieur à ce que cela leur revient* », justifie-t-il. Si lors de sa première année d'existence, la mise en place de la loi Egalim a pu être hésitante, Bercy comme Varenne souhaitent « *aller plus loin* ». « *Peut-être que les coûts de production dans certaines filières sont arrivés un peu tardivement, mais maintenant ils sont là. Tout le monde sait à quoi s'en tenir, donc pour ceux qui ne joueront pas le jeu, il faudra durcir les choses* », insiste Didier Guillaume, qui évoque des sanctions. Sur les négociations commerciales annuelles dont les préparatifs sont en cours, « *très clairement, il faut aller beaucoup plus loin dans les différentes filières et c'est tout l'enjeu des semaines qui s'ouvrent maintenant* », renchérit Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

Egalim L'ordonnance sur le gaspillage sur les rails

Prévue par la loi Egalim, l'ordonnance relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et en industrie agroalimentaire a été présentée, le 21 octobre, en Conseil des ministres. Le texte étend à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire qui s'imposent déjà en restauration collective publique ou en grande distribution. Par exemple, les opérateurs de la restauration collective servant plus de 3 000 repas par jour et les industriels dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 M€ devront proposer une convention aux associations d'aide alimentaire pour le don de denrées consommables et non vendues, comme doit déjà le faire la grande distribution. Le texte interdit également à toute la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire de rendre les invendus alimentaires encore consommables impropres à la consommation – une amende de 3 750 euros est prévue en cas de non-respect de cette interdiction.

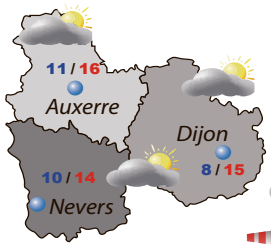
la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 *0,34€ ttc/min*
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 25 Octobre



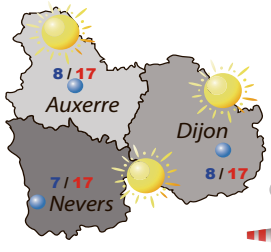
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 14 à 17°C

Vents : Ouest 10 km/h

Saint Crépin
Soleil : 08h26 - 18h45
Lune : 04h26 - 18h00

Samedi 26 Octobre



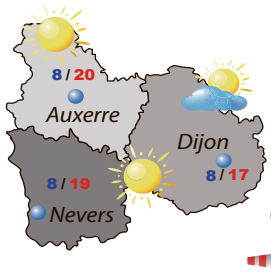
Agréable
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 16 à 18°C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Dimitri
Soleil : 08h28 - 18h43
Lune : 05h47 - 18h25

Dimanche 27 Octobre



Beau temps
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective, avec quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 18 à 21°C

Vents : Sud-Est 10 km/h

Sainte Emeline
Soleil : 08h29 - 18h41
Lune : 07h09 - 18h51

Prévisions à 7 jours

Lundi 28 Octobre au Mercredi 30 Octobre
De belles éclaircies en perspective pour ces prochains jours.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 18 à 20°C

Du Jeudi 31 Octobre au Dimanche 3 Novembre
Quelques nuages et de belles éclaircies au cours de cette période.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 11 à 13°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Pac

Tout reste ouvert

Aucune des propositions sur la future Pac « ne peut être considérée comme stabilisée », a prévenu le ministre français de l'Agriculture, à l'occasion du Conseil agricole le 14 octobre à Luxembourg. En effet, les débats ont montré que de nombreux points restaient ouverts à la discussion : aides couplées, outils de gestion des risques, convergence...



Lors de l'échange de vues entre ministres de l'Agriculture sur l'état des lieux des négociations sur la Pac, le nombre de points restant ouverts à la discussion s'est révélé bien plus important que ce qu'affirme la présidence finlandaise. « Aucun des trois textes (plans stratégiques, OCM unique, règlement horizontal) ne peut être considéré comme stabilisé », a prévenu le ministre français, Didier Guillaume. La France, la Belgique, l'Italie, ou encore la Slovaquie ont notamment estimé que le règlement OCM unique n'est pas finalisé. Ces États membres attendent des progrès sur le renforcement des outils de gestion de crise, surtout dans le contexte actuel avec les incertitudes entourant l'impact du Brexit et des tarifs douaniers américains dans l'affaire Airbus.

Aides couplées, convergence et règles de transition

Plusieurs États membres (Bulgarie, Belgique, Hongrie) ont demandé le maintien des aides couplées, voire leur augmentation. De leur côté, l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède ont rappelé leurs réticences concernant ces aides qui faussent, selon eux, la concurrence. Sur la convergence externe (rééquilibrage du niveau d'aide à l'hectare entre les États membres) plusieurs pays (Italie, Danemark, Allemagne, Pays-Bas, Belgique) s'opposent à la proposition de la Commission en la matière. À l'inverse, les pays baltes ou la Slovaquie ont demandé une proposition plus ambitieuse que le pourcentage de 77 % de convergence prévu par Bruxelles. Autre sujet récurrent de discussions : le plafonnement des aides. Plusieurs États membres (Danemark, République tchèque et Roumanie) ont demandé un régime facultatif.»

Enfin, quelques délégations (Espagne et la Slovaquie) ont une nouvelle fois appelé la Commission européenne à présenter son projet de règlement sur les règles transitoires de la Pac pour l'année 2021. Une proposition initialement attendue pour le mois d'octobre mais dont la publication risque d'être retardée.

Les ministres de l'Agriculture de l'UE avaient rendez-vous le 18 novembre à Bruxelles pour discuter de la nouvelle architecture verte de la Pac (conditionnalité renforcée, éco-régimes obligatoires, et mesures agroenvironnementales du second pilier). Une réunion à laquelle Phil Hogan devait prendre part, pour ce qui devrait être son dernier Conseil agricole avant de prendre le poste de commissaire européen au Commerce.

Le ministère de l'Agriculture pointe les travers de la Pac

Concentration des exploitations, impact limité sur la préservation de l'environnement, effets « ambivalents » sur l'emploi... Dans son rapport qui sert de base au plan stratégique national de la future Pac, le ministère pointe certains travers des aides européennes.

Lors du dernier CSO (comité supérieur d'orientation agricole) du 10 octobre, le ministère de l'Agriculture a présenté son projet de diagnostic de l'agriculture française. Cet état des lieux approfondi de la ferme France sert de base aux discussions autour du plan stratégique français de la future Pac. Ce document de 130 pages a été élaboré par la DGPE (direction générale de la performance économique) en concertation avec les syndicats et les ONG.

Ce rapport pointe certaines dérives des précédentes Pac. On y lit par exemple que « les exploitations ayant les effets les plus positifs sur l'environnement sont celles qui perçoivent le moins d'aides directes par hectare ». Autre constat : « les aides de la Pac, et en particulier les aides du premier pilier, ont accompagné le mouvement d'agrandissement et de spécialisation des exploitations et l'intensification des modes de production ». Un phénomène « qui a contribué ou contribue encore au changement climatique ». Côté environnemental, « le verdissement a permis de limiter la dégradation plus qu'il ne permet d'amélioration significative des performances environnementale et climatique du fait des curseurs choisis et exemptions », note le rapport.

Des effets ambivalents sur l'emploi notamment

Autre travers pointé par la DGPE : les « effets ambivalents sur l'emploi agricole » des aides du premier pilier. Certes, « les paiements directs ont permis de préserver des emplois en soutenant les revenus ». Mais « le découplage des aides a favorisé la concentration des exploitations avec un effet négatif sur l'emploi ». Le paiement redistributif (surprime aux 52 premiers ha) « peut aider à contrebalancer cet effet, mais dans des proportions limitées ».

> *«Le découplage des aides a favorisé la concentration des exploitations»*

Dans le détail, le projet de diagnostic balaie chacun des 10 objectifs assignés à la future Pac par la Commission européenne. Trois d'entre eux portent sur l'économie des filières (revenus agricoles et résilience, compétitivité, répartition de la valeur), trois autres sur les aspects environnementaux (changement climatique, ressources naturelles, biodiversité). Les trois derniers s'intéressent au champ social (installation, emploi, attentes sociétales). Enfin, un dernier objectif transversal vise la modernisation du secteur. Chaque « fiche diagnostic » comporte un état des lieux de la situation actuelle et des tendances futures, l'influence des Pac précédentes, puis une analyse Afom (atouts, faiblesses, opportunités et menaces).

En conclusion de chaque objectif, le ministère propose une liste de besoins « non hiérarchisés [et] non priorisés » (Pac et hors Pac). Une fois le document finalisé, la deuxième phase de la concertation visera à hiérarchiser ces besoins et à les traduire en mesures concrètes.

En bref

Budget des chambres d'agriculture: le gouvernement fait machine arrière

Dans le cadre de l'examen du Projet de loi de finances (PLF) pour 2020, les députés ont adopté, en séance publique le 21 octobre en soirée, un amendement du gouvernement prévoyant la suppression des dispositions du texte initial relatives aux chambres d'agriculture. L'amendement supprime la baisse de 45 M€ du plafond d'affectation de la Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non-bâti (TATFNB) dédiée au réseau des chambres d'agriculture. Il supprime également les dispositions prévoyant la régionalisation de la collecte de la taxe. Il prévoit enfin la remise *«avant le 1er juin 2020»* d'un rapport du gouvernement au Parlement qui portera notamment sur *«les modalités de financement»* et *«le processus de modernisation»* des chambres d'agriculture. *«Le Premier ministre a entendu le Parlement (…), il a aussi été sensible aux arguments de sa majorité»*, a justifié en séance le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume.

L'APCA et la FGA-CFDT soulagés

Réagissant au retrait de la baisse de la TATFNB dans le projet de loi de finances pour 2020, les chambres d'agriculture se sont félicitées de «cette reconnaissance de leur utilité», dans un communiqué du 22 octobre. Le gouvernement voulait réduire cette taxe de 15%, ce qui amputait de 45 millions d'euros le budget des chambres, avant de faire machine arrière le 21 octobre. *«Conserver ces ressources permettra de mettre en œuvre un plan ambitieux pour le développement de l'agriculture, de la forêt et des territoires ruraux»*, affirme l'APCA (tête de réseau). Rappelant le travail autour de leur plan stratégique 2019-2026, les chambres *«mesurent»* la *«responsabilité qui leur incombe»*. De son côté, dans un communiqué distinct du 22 octobre, la FGA-CFDT *«se félicite de la sagesse et de l'écoute du gouvernement»* et salue la *«mobilisation importante des parlementaires en faveur des chambres d'agriculture»*.

Mobilisation syndicale

Macron, réponds-nous !

Une centaine d'agriculteurs se sont donnés rendez-vous mardi devant la préfecture à Dijon.



Les agriculteurs réunis devant la préfecture.

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or ont répondu à l'appel de leur réseau national en participant à une opération visant le bâchage des préfectures. *«Nous n'avons eu aucune réponse du Président de la République suite aux manifestations du 8 octobre, 10 000 agriculteurs se sont pourtant mobilisés dans toute la France»*, déploraient Fabrice Faivre et Antoine Carré, présidents respectifs de la FDSEA et des JA. L'action syndicale de mardi matin visait à interpeller Emmanuel Macron sur les mêmes thématiques que les précédentes manifestations, notamment l'agribashing et les accords de libre-échange.

Des revendications départementales étaient également à l'ordre du jour comme le précisait Antoine Carré : *«il y a de sérieux problèmes sur les avances de trésoreries annoncées par le ministre. Un certain nombre d'agriculteurs n'ont encore rien touché. Deux sécheresses consécutives viennent de mettre en péril les exploitations et nous n'avons aucune aide du gouvernement, c'est inacceptable»*. Malgré leur colère et leur exaspération, les Côte-d'oriens ont tenu à ne rien déverser devant la préfecture : *«c'est notre volonté, car nous entretenons de bonnes relations avec le préfet qui nous reçoit à chaque fois que nous le demandons. Il a notamment été de notre côté dans le dossier des arrêtés glyphosate : les orientations des maires de Dijon et de Chenôve ont été envoyées au tribunal administratif. Nous avons bâché la façade de la préfecture, comme le national nous l'a demandé, pour faire passer nos revendications»*.

Entretien d'une heure

Plusieurs responsables syndicaux ont été reçus durant une heure par Bernard Schmeltz. Les échanges ont notamment porté sur la fin des surtranspositions de normes et distorsions de concurrence, redemandée à cette occasion : *«la surtransposition impose aux exploitations françaises une réglementation plus lourde et des charges supplémentaires. Les exploitants ne peuvent pas répercuter le coût généré par ces charges sur le prix de vente de leurs produits, sauf à les rendre non compétitifs. L'État créé ainsi délibérément des distorsions de concurrence préjudiciables à la Ferme France»*. Concernant l'agribashing, malgré les efforts constants en matière de bien-être animal et de bonnes pratiques agricoles, les exploitants sont encore *«harcelés, attaqués sur l'existence même de leur métier, avec des méthodes de plus en plus violentes trop souvent illégales»*. La qualité de l'alimentation, la santé des consommateurs et la viabilité des exploitations agricoles ont ensuite été abordées lors de cet entretien : *«la France doit stopper le double discours entre d'un côté, la montée en gamme prônée lors des États généraux de l'alimentation et de l'autre, la ratification d'accords de libre-échange destructeurs pour nos filières et qui tirent les standards de production vers le bas»*.

Les responsables syndicaux ont aussi demandé le paiement des acomptes Pac sur tous les dossiers, y compris ceux qui ont été contrôlés, mais aussi le dégrèvement collectif de la TFNB sur les parcelles classées en « terres » comme cela a été fait sur les prairies, l'abaissement du taux de perte sur chiffre d'affaires à 11 % pour les dossiers calamités 2019, le règlement des aides Pac encore non payées sur les années antérieures.

AG



Une seconde bâche de 25 mètres déployée sur la façade de la préfecture.


Antoine Carré, président des JA, lors du débriefing de la rencontre avec le préfet : les messages sont passés, la balle est désormais dans le camp du national.



Une action syndicale n'empêche pas la convivialité : une restauration *«rapide»*, avec de la bonne viande locale, était proposée aux personnes qui s'étaient déplacées.

Polyculture-élevage

Ça, c'est fait

Bon nombre de semis ont été réalisés ces derniers jours dans l'Auxois, le retour des précipitations laisse augurer de bonnes levées.



Nicolas Noireaut, dans l'une de ses parcelles de blé tout juste semée à Meilly-sur-Rouvres, près de Pouilly-en-Auxois, le 17 octobre.

La pluie, enfin ! Celle-ci fait du bien aux exploitations de polyculture-élevage, comme le Gaec Noireaut, qui compte 130 vêlages charolais et 105 ha de grandes cultures. Les 150 ha prairies de l'exploitation ont bien reverdi et redonnent quelque peu le moral à Nicolas Noireaut : *«Il est dommage que les précipitations ne soient pas arrivées plus tôt, mais c'est déjà ça. Il est étonnant que les prés soient repartis aussi vite, tellement ils avaient grillé cet été. Notre secteur, comme beaucoup d'autres, avait été sérieusement touché par cette seconde sécheresse consécutive»*.

Orges et blés en terre

L'exploitant de 33 ans a profité de l'humidité pour semer la majorité de ses blés et orges d'hiver durant la première quinzaine d'octobre. Terminés de semer le 9 août, ses 18 ha de colza ont finalement été retournés en partie : *«ils n'avaient rien donné, quasiment rien n'avait levé. Je suis reparti sur de l'orge et je mettrai de l'avoine plus tard. C'est une nouvelle désillusion en colza, j'avais pourtant avancé la date de semis et attendu l'annonce de précipitations pour semer. Heureusement, contrairement à la campagne précédente, je n'avais pas désherbé pour avoir davantage de possibilités de rattrapage»*, poursuit le jeune Côte-d'Orien.

Place aux concours

Nicolas Noireaut prépare désormais le rendez-vous charolais de l'Auxois-sud, qui se déroule ce samedi 26 octobre à Créancey. Il s'agira de son deuxième concours après celui d'Autun, où ses cinq animaux ont été primés. L'éleveur de Meilly-sur-Rouvres y a réalisé l'une des trois ventes du jour : *«il y avait pourtant 115 animaux au total, cela illustre les difficultés du moment. Le prix actuel de la viande est le même que celui de 1984. Les vaches partent difficilement à 3,50 euros/kg alors qu'il nous en faudrait au moins 4,30 euros/kg»*. Nicolas Noireaut ne décolère pas suite aux récentes annonces du Ceta : *«on fait importer de la viande OGM, produites aux hormones et aux farines animales chez nous, alors que les normes ici nous font produire une viande de grande qualité, je ne comprends pas ce type de décisions. S'ils ne veulent plus de notre viande, qu'ils nous le disent. Il est incroyable de voir tous les produits étrangers proposés dans les restaurants, même du coin. Certains s'étonnent du glyphosate qu'ils retrouvent dans leurs analyses d'urines… Curieusement, dans nos campagnes, ceux qui se sont livrés à ces analyses ne semblent pas en avoir…»*

Finances en berne

Les difficultés de la viande bovine s'ajoutent à celles rencontrées lors de la sécheresse. Le Gaec Noireaut a été contraint d'acheter 20 ha de paille supplémentaires pour subvenir aux besoins de ses bovins. Les exploitants agricoles ont également conservé 35 tonnes d'orges et de blés en plus, ces volumes ne seront pas vendus cette année. *«Cela représente de l'argent et du manque à gagner. Dans le même temps, la récolte de maïs ensilage n'a pas atteint 50 % du rendement escompté. La conjoncture est difficile, avec des cours de céréales qui ne sont pas non plus au rendez-vous»*, commente Nicolas Noireaut. Bien aidé par ses parents et Romain Négrini, apprenti de la MFR Auxois sud-Morvan, l'éleveur de Meilly-sur-Rouvres a passé ses journées estivales à affourager et abreuver ses animaux. Par chance, les éleveurs n'ont pas utilisé de l'eau du réseau. La création de deux nouveaux puits en novembre dernier s'est avérée efficace. *«Nous avons récolté pas mal de paille lors des moissons, elle était la bienvenue. Aussi, nous avons récolté davantage de foin pour faire face à une nouvelle sécheresse»*, ajoute l'éleveur. La rentrée des bêtes est prévue autour du 15 novembre, mais Nicolas Noireaut n'exclut pas d'activer le mouvement pour mieux les soigner. Les vêlages débuteront fin novembre sur l'exploitation.

AG

Lycée de Plombières

À la découverte du Portugal

Les élèves de bac professionnel *«Vente des produits alimentaires»* du lycée Félix Kir de Plombières-lès-Dijon se sont rendus au lycée d'Abrantes, au centre du Portugal, dans le cadre d'un partenariat entre les deux établissements scolaires. Sur place, les jeunes Côte-d'oriens ont découvert plusieurs productions (vin, huile d'olive, fruits locaux) et différentes formations (équitation, cuisine, productions végétales, tourisme). Ce voyage a permis aux lycéens de découvrir la gastronomie portugaise, la végétation locale, le patrimoine culturel et la capitale Lisbonne. Une expérience riche pour les élèves qui à leur tour accueilleront leurs homologues en avril prochain.



▸ Agenda

26-10 Concours de l'Auxois-sud

La Fédération charolaise de Côte-d'Or et le comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent pour la 12ème année, le concours de l'Auxois sud samedi 26 octobre. Programme de la journée : opération des jurys et classement des animaux de 8h à 12h, repas avec faux filet à 13h, remise des prix à 15h30, exposition-vente l'après-midi. Marché de producteurs locaux. Entrée libre et animations diverses. Tous les éleveurs intéressés par l'achat de reproducteurs de qualité sont invités. Renseignements au 03 80 90 68 80. Réservations pour le repas auprès d'Éric Bize au 06 24 69 61 13.

Assemblées de section Cerfrance BFC

Cerfrance BFC organise ses assemblées de section. Outre la communication sur l'activité de Cerfrance BFC, la présentation du projet de fusion avec Cerfrance Yonne, les tendances économiques 2019 sur les exploitations agricoles et un zoom sur les exploitations en agriculture biologique, le thème suivant sera abordé : Les tendances pour la Pac après 2020, quelles stratégies pour l'agriculture de 2030 ? Sur le plan statutaire, ces assemblées désigneront les délégués qui représenteront chaque section à l'assemblée générale mixte du mois de décembre. Après un premier rendez-vous ce jeudi 24 octobre à Saint-Apollinaire, les prochaines réunions se tiennent à la salle des fêtes d'Ampilly-le-Sec lundi 4 novembre à 9h30 et dans les locaux de Cerfrance BFC à Semur-en-Auxois, le même jour à 14h30.



Créancey

Le Charolais est de sortie

Le concours de l'Auxois sud se tient ce samedi avec 70 reproducteurs et 13 éleveurs exposants.


Yannick Baulot, éleveur à Villars-et-Villenotte, et Éric Bize, président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois.

C'est l'un des deux concours de reproducteurs charolais organisés en Côte-d'Or chaque année. Le rendez-vous de l'Auxois-sud se déroule ce 26 octobre en matinée au pôle agricole de Créancey. Contexte oblige, les effectifs connaissent une légère baisse avec la participation annoncée de 70 bovins. *«Nous avons essentiellement des veaux mâles, mais pas ou très peu de femelles et de taureaux de 18 mois»*, précise Éric Bize, président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois.

Le membre de l'organisation félicite et remercie l'ensemble des personnes inscrites : *«préparer des animaux quand rien ne va dans le métier n'est jamais très évident, que tout le monde soit donc remercié. Les éleveurs ont passé leur été à affourager et abreuver leurs animaux, ce n'est pas facile. La situation économique est très tendue avec des cours de la viande en baisse et des broutards vendus 0,20 euro/kg de moins que l'an passé, la perte varie de 80 à 100 euros par animal, c'est énorme. Cela est d'autant plus inquiétant que les factures en fourrages, compléments alimentaires et eau sont considérables lors de cette campagne»*. Sur le plan commercial, Éric Bize espère enregistrer, malgré tout, plusieurs ventes de reproducteurs à l'occasion de cette journée : *«rien n'est certain mais il faut rester optimiste. Nous souhaitons au minimum que des contacts se créent, pour que ces derniers se concrétisent par la suite. Peu de ventes avaient été recensées l'an passé, mais plusieurs animaux avaient trouvé preneur dans les jours et semaines qui avaient suivi. Les reproducteurs présents sur notre concours sont toujours d'une très bonne qualité, les bovins qui se distinguent ici s'illustrent très souvent dans les autres rendez-vous. Leurs productions sont toujours très intéressantes dans les élevages qui les accueillent, dans la région et même au-delà»*.

Ils répondent présent

Yannick et Xavier Baulot, de Villars-et-Villenotte près de Semur-en-Auxois, font partie des exposants, comme à leur habitude depuis plusieurs éditions. Les deux frères de 37 et 36 ans présenteront quatre veaux de l'année, des animaux types mixte viande pour répondre au mieux aux attentes des acheteurs. Malgré le contexte très particulier, les deux éleveurs espèrent réaliser une ou plusieurs transactions comme cela est régulièrement le cas à Créancey : *«Les difficultés sont là, mais il faut garder le moral. Certains peuvent être tentés de différer leurs achats de reproducteurs car ces derniers représentent une charge pour les exploitations, nous les comprenons bien évidemment»*. Les deux Côte-d'oriens avaient reçu treize visites lors des dernières journées commerciales de la fédération charolaise, pour une seule vente, celle d'un taureau de 18 mois : *«cette deuxième sécheresse consécutive fait du mal à tout le monde. Heureusement, le retour des pluies depuis début octobre a permis aux prairies de reverdir quelque peu, mais le mal est fait et il faudra beaucoup plus de précipitations, notamment durant l'hiver, pour recharger les nappes. Revoir du vert fait toujours du bien, les animaux sont un peu moins au râtelier»*. L'élevage aux 130 vêlages réalise actuellement ses échographies, avec pour l'instant d'assez bonnes impressions.

Malgré la sécheresse, peu de perturbations sont à prévoir dans la reproduction, comme l'année dernière, grâce à une alimentation bien maîtrisée. L'actualité de la ferme de Villars-et-Villenotte est aussi liée aux semis. Pour la première année, aucun colza n'a été semé cet été après les déboires de la dernière campagne : aucun des 13 ha semés n'avait pu être récolté faute à la sécheresse et aux altises. Les exploitants agricoles privilégient cette année le trèfle ray-grass et les méteils pour gagner davantage en autonomie fourragère. De l'orge d'hiver, du blé et du triticale devaient être semés ces tout derniers jours.

AG

Un bon repas à déguster

Un marché de producteurs locaux, des animations pour les enfants et un déjeuner charolais agrémenteront cette journée du 26 octobre. Le menu est proposé au prix de 20 euros pour les adultes avec une salade au croustillant de gésiers confits, un faux-filet rôti entier, de la sauce au cognac, des pommes de terre sautées aux champignons et lardons, une assiette de deux fromages, du nougat glacé avec coulis exotique et un café. Le tarif est de 10 euros pour les enfants, avec la formule plat / dessert. Les réservations, non obligatoires mais conseillées, sont encore possibles au 06 24 69 61 13

▸ Formations

31/10 - Limiter les pertes en élevage ovin
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

07/11 (temps à distance) **21/11-12/12** - Insémination par l'éleveur (bovins)
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

12/11/2019 Utiliser l'argile pour prendre soin des animaux
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Blonde d'Aquitaine

Deux poids lourds

Le concours national de la race Blonde d'Aquitaine s'est tenu dans le cadre du Sommet de l'élevage à Cournon. Deux élevages côte-d'oriens participaient à ce rendez-vous avec le Gaec de l'Épicéa (Puits) et le Gaec Debeaupuis (Montberthault), qui présentaient un total de cinq animaux parmi les 350 alignés dans ce concours de très haute qualité. L'élevage de Montberthault décroche deux premiers prix : le premier avec Juline (1 200 kg) dans la catégorie des vaches de 4 ou 5 ans, le second avec Nestor (également 1 200 kg), dans la catégorie des mâles de 2 à 3 ans. Juline obtient ici un premier prix au concours national pour la troisième année consécutive, Nestor se retrouve quant à lui présélectionné pour le prochain salon de l'agriculture. Les trois autres bovins des deux élevages de Côte-d'Or terminent en milieu de section.


Juline, vache titrée du Gaec Debeaupuis.

Ferme Côte d'Or

Une tradition respectée

Le Gaec Renon participe à sa onzième Ferme Côte-d'Or consécutive.


Sylvie Renon fera le déplacement avec une génisse de 30 mois, ainsi qu'une jument trait auxois.

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture organisent du 7 au 10 novembre la 12ème édition de la Ferme Côte-d'Or, dans le cadre de la foire gastronomique de Dijon. Plus de 50 animaux de 40 races seront présentés au grand public. Plusieurs élevages de Côte-d'Or sont d'ores et déjà inscrits, à l'image du Gaec Renon de Lacour-d'Arcenay, qui se déplacera avec une génisse charolaise ainsi qu'une jument de race trait auxois. Ce sera la onzième participation consécutive de Sylvie Renon qui n'a manqué, pour l'heure, qu'une seule édition, la toute première organisée en 2008. «*La Ferme Côte-d'Or est un moment convivial, qui permet d'aller à la rencontre du grand public et d'expliquer le métier d'agriculteur aux citadins. Nous côtoyons beaucoup de monde durant ces quatre journées, notamment des scolaires. Nous prenons également plaisir à discuter avec les autres éleveurs du département* », indique Sylvie Renon.

Une petite pause

Cette participation permettra aussi à l'agricultrice de « *souffler un peu* » après un nouvel été très compliqué dans les élevages : *« la sécheresse a encore une fois laissé des traces, en argent et en temps. Dans notre ferme, nous avons été contraints d'acheter des compléments alimentaires, nourrir et abreuver les animaux aux prés durant de longues semaines. L'eau puisée du réseau va nous coûter très cher. Cela intervient dans un contexte très délicat avec des cours en baisse, aussi bien en viande qu'en céréales. Heureusement, les prairies sont bien reparties ces derniers jours avec le retour de précipitations, c'est déjà ça. Les semis de colza, blé, orge d'hiver, seigle, triticale sont plutôt prometteurs ».*

Les filières à l'honneur

Maraîchage, grandes cultures, viticulture, cassis, truffes, équins, bovins, ovins : la diversité des filières du territoire côte-d'orien est mise à l'honneur lors de cette nouvelle édition de la Ferme Côte-d'Or. Plusieurs ateliers ludiques et pédagogiques s'intéresseront également à la vie des abeilles et celle des escargots, à la fabrication de moutarde et de farine, à la traite des vaches, au pansage, au nattage et au dressage des chevaux. Des dégustations de miel, de soupe, de viandes et de produits laitiers seront aussi proposées aux visiteurs. Des démonstrations de dressage et de tonte de moutons sont au programme. L'inauguration est prévue jeudi 7 novembre à 17 heures. Le spectacle pour les familles est quant à lui programmé samedi 9 novembre à la même heure. Le grand défilé des animaux agrémentera la dernière journée, dimanche 10 novembre.

AG



▸ Agenda

29/10 Portes ouvertes économiques
Dernier rendez-vous des portes ouvertes économiques organisées par la Chambre d'Agriculture le mardi 29 octobre au Domaine Reuillet à St Germain Chassenay chez Florent Lanier. Ce rendez-vous est l'occasion de faire le point quelques années après l'installation en 2007. Nous échangerons avec chacun d'entre eux sur son parcours, sa réussite, ses difficultés et sur les pistes d'amélioration qu'il envisage.
Renseignements : 03 86 25 55 05

05/11 Journée technique
Le service Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture organise le 5 novembre au Gaec Sansoit à Pazy lieu-dit les Ormigiens(58800), une journée technique sur le thème du désherbage mécanique. Rendez-vous dès 10 h pour un focus sur les grands principes du désherbage mécanique, l'utilisation spécifique de chaque matériel, le retour des résultats d'essais et une approche économique des coûts d'utilisation.
Plus d'informations : 07 86 73 08 37

02/11 Automne à la Ferme
L'automne à la ferme se poursuit avec le réseau *«Bienvenue à la Ferme»*. Le prochain rendez-vous est fixé le samedi 2 novembre de 10 à 16h au Moulin de la Forêt chez Marie-Claude et Eric Masson-Moreau. La Forêt - 58500 Surgy. Au programme : Présentation de l'exploitation,visite de la ferme sur demande, présentation des produits et du magasin à la ferme.
Tél. 06 82 30 06 62 -03 86 27 21 90 - Email: masson-mcm@wanadoo.fr

06/11 Soirée Bovine
La section bovine de la FDSEA et Jeunes Agriculteurs de la Nièvre organisent le mercredi 6 novembre 2019, à partir de 19h00, à la MJC de Châtillon en Bazois, la soirée élevage 2019 sur le thème Viande bovine : Quels produits? Pour quels marchés ? Pour quels prix ? Avec la présentation de l'étude « Où va le bœuf ? » réalisée par l'Institut de l'Elevage et en présence de Cédric Mandin, éleveur en Vendée et secrétaire général de la Fédération Nationale Bovine (FNB).
Renseignements : 03 86 93 40 27



Élevage

«Nous restons une référence pour les cotations»

Après deux étés marqués par la sécheresse, les présidents des deux marchés au cadran font le point sur l'état de la conjoncture et l'actualité de la filière bovine. Ils en profitent également pour affirmer de nouveau leur position d'acteur majeur et incontournable dans le commerce de la viande bovine.


Les marchés au cadran estiment qu'ils restent incontournables, notamment pour les cotations des animaux.

La situation n'est certes pas excellente, mais les présidents des deux marchés au cadran veulent rester optimistes. *«À ce jour nous avons tous les deux des retards sur le volume des ventes, mais il faut féliciter les éleveurs qui font des efforts importants pour maintenir une qualité de présentation des bêtes»* explique Alexandre Lorré, président du marché au cadran de Corbigny. Malgré leur optimisme, la réalité de la conjoncture est bien là : le marché des vaches et des broutards se maintient difficilement et le cours du broutard a baissé de 100 euros par rapport à la même période l'année dernière. *«Sur le broutard, on constate un poids moins élevé que l'an dernier. La demande actuelle est d'avoir des broutards entre 380 à 430 kg pas plus. La génisse de dix-huit mois se vend moins bien à l'export. Aujourd'hui à l'export, ce sont les femelles laitonnes de 300 à 350 kg qui sont demandées»* ajoute le président de la Sicagemac. Calculette en main, Martial Tardivon chef des ventes à la Sicafome donne quelques repères de prix comparables aux deux marchés au cadran : *«Sur les huit premiers mois cette année, les bovins toutes races confondues se vendent 1 043 euros contre 1 068 euros en 2018. Le mouton lui se vend aujourd'hui 109 euros en moyenne contre 114 euros en 2018 et 118 euros en 2017, toujours sur les huit premiers mois de l'année. Il faut préciser que cette année, les soins apportés aux animaux ont coûté plus cher aux éleveurs»* tient à rappeler Martial Tardivon.

«La contractualisation n'est pas une bonne solution pour nous»

L'une des pistes envisagées par l'interprofession bovine pour redonner de la plus-value aux exploitations serait de se tourner vers la contractualisation. Un outil qui est au cœur de la loi Egalim issue des États Généraux de l'Alimentation et qui vise à établir un contrat type entre un éleveur et un acheteur à partir des coûts de production de l'éleveur. Ce dernier serait selon la loi au début de la négociation. *«Cette solution c'est ni plus ni moins que de l'intégration à l'image de la filière volaille»* répondent en chœur les deux présidents. Benoît Blandin ajoute : *«On ne peut pas forcer quelqu'un à acheter s'il n'en a pas besoin. Il en va de même avec la viande. Que va-t-il se passer pour un éleveur le jour où l'acheteur aura besoin d'un volume moins important ? Où va aller le surplus de bêtes ?»* s'interroge le président de la Sicafome. *«Nous revendiquons notre liberté de commercer avec qui on veut. De plus, je pense que ceux qui nous proposent ces outils n'ont pas conscience de l'importance d'un marché au cadran. Sans nous, il n'y aurait pas de cotations donc plus de référence. Notre objectif est de trouver le panel d'acheteurs le plus large possible pour permettre aux éleveurs de valoriser au mieux leurs bêtes»* estime Alexandre Lorré. Il faut bien aussi avoir en tête qu'il n'y a pas de départ d'une bête sans un prix derrière et c'est ce qui rassure les éleveurs.

Nous avons aussi toute une démarche d'amélioration de service avec par exemple les ventes en vidéo que nous avons mis en place à la Sicafome récemment. Tous les éleveurs ne pourront pas le faire, mais c'est un outil supplémentaire martèle Benoît Blandin. *«Ajoutons aussi que nous avons nous cadrans, un rôle pédagogique où le volet humain est très important d'autant plus dans ces périodes oppressantes. Nous avons la chance à Corbigny d'avoir la Chambre d'agriculture à disposition ce qui permet des échanges avec les éleveurs. Ces derniers peuvent aussi peaufiner la préparation de leurs bêtes en venant s'informer des cotations. Nous sommes utiles pour le territoire»* estime Alexandre Lorré.

«La BVD va représenter un coût supplémentaire»

C'est l'actualité sanitaire du moment : la BVD qui est rentrée en vigueur le 1er août dernier.

Pour Martial Tardivon, cette obligation peut être une bonne chose à condition que le développement soit simultané entre tous les départements : *«Si on ne veut pas restreindre le commerce dans les années à venir, il faut faire ce qu'il faut car le statut BVD pourrait nous être demandé dans les échanges internationaux. Mais j'espère que l'on ne va pas reproduire les mêmes erreurs que pour l'IBR qui s'est étendu sur plusieurs années. Aujourd'hui, on constate néanmoins 90 % de bêtes qualifiées. Mais je reconnais que la BVD va être encore une charge supplémentaire pour les éleveurs»* estime Martial Tardivon.

THÉOPHILE MERCIER

La parole aux éleveurs

En marge du marché au cadran de Moulins-Engilbert lundi dernier, nous sommes allées à la rencontre des éleveurs présents durant la vente pour avoir leurs sentiments sur l'actualité de la filière : Nous avons interrogé dans un premier temps Thierry Laporte, éleveur à Chougny. Pour lui, la sécheresse a eu un impact direct sur le poids de ses animaux : *«Mes broutards ont perdu environ 40 kg par rapport à l'année dernière et mes premières échographies laissent entrevoir une augmentation de vaches vides de l'ordre de 10 % contre 5 % l'année dernière. Enfin coté commerce, je vais arrêter les génisses de dix-huit mois car je perds de l'argent dessus»* nous a-t-il confiés. En ce qui concerne la contractualisation, les éleveurs interrogés restent prudents voire septiques. C'est le cas d'Hervé Sarrazin, exploitant à Onlay : *«Si la contractualisation peut me permettre d'avoir les mêmes avantages que le marché au cadran pourquoi pas, mais j'en doute. Aujourd'hui nous sommes payés à trois jours à Moulins-Engilbert, alors que les groupements sont souvent à quinze jours. Je pense qu'il faut plutôt se battre pour valoriser nos productions contre les accords de libre-échange. Il faut que l'agriculture se rebelle»* estime l'éleveur.

«Des rumeurs infondées»

***«Depuis plusieurs jours, des rumeurs se sont colportées dans la campagne au sujet d'un nombre important de cheptels à vendre suite à de la décapitalisation. Nous tenons à affirmer que ces informations sont totalement fausses et ne correspondent pas à la réalité. Il s'agit de cheptels qui sont vendus suite à des départs en retraite d'éleveurs et deux pour des motifs personnels. Il n'y a pour le moment pas plus que cheptels à vendre que d'habitude»* a précisé Benoît Blandin, le président de la Sicafome.**

FDSEA - JA

Les agriculteurs ne désarment pas

La FDSEA et les JA se sont une nouvelle fois mobilisés dans tout le département ce mardi 22 octobre pour dénoncer l'inaction des Pouvoirs publics. Des actions coups de poing ont eu lieu à Nevers, Château-Chinon et Clamecy

La FDSEA et les JA de la Nièvre étaient de nouveaux dans la rue ce mardi 22 octobre pour alerter l'opinion publique de l'inaction du gouvernement.
Cette action coup de poing répond à un appel national lancé par la FNSEA et les JA, qui s'étaient engagés lors de leur dernière mobilisation le 18 octobre, à retourner dans la rue en cas d'absence de réponse de la part du gouvernement : *«Nous n'avons reçu aucune réponse des Pouvoirs publics après la précédente journée d'actions du 8 octobre, qui avait rassemblé 10 000 agriculteurs dans toute la France»*, expliquent la FNSEA et les JA dans un communiqué.
Une quarantaine d'actions ont eu lieu dans tout le pays. Ce fut le cas notamment dans notre département à Nevers, Château-Chinon et Clamecy.

L'appel à la mobilisation avait été lancé au alentour de 7 heures du matin devant la Préfecture et les sous-préfectures nivernaises.
Le cœur des revendications n'a pas varié depuis le début. FDSEA et JA dénoncent inlassablement une *«stigmatisation permanente»* des agriculteurs, des *«distorsions de concurrence insurmontables»*, des *«accords commerciaux déloyaux»* (Ceta et Mercosur notamment) et des *«revenus en berne»*. La pression est également forte en ce moment au sujet des Zones de Non Traitement et le débat sur la distance à respecter de la part des agriculteurs est loin d'être terminé.
Les slogans inscrits en blanc sur les bâches noirs résument à eux seuls le désarroi de la profession qui en appelle de nouveau à l'aide du gouvernement et plus particulièrement au chef de l'État : *«Macron, répond-nous !»*, «# Sauve ton paysan» ou encore *«Macron sauve tes paysans !»* sont quelques-uns des messages forts lancés par les agriculteurs ce mardi matin.

L'objectif de cette nouvelle matinée d'action est de maintenir la pression sur le gouvernement au moment même où les négociations commerciales dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation continuent.

Les agriculteurs attendent désormais des réponses concrètes de la part d'Emmanuel Macron et n'excluent pas de se réunir de nouveau au mois de novembre.

THÉOPHILE MERCIER







Enseignement

Le BTS Acse recrute

Un mois après la rentrée, Émeline Guenot, la nouvelle coordinatrice des BTS ACSE a souhaité mettre un coup de projecteur sur une filière qui peine à recruter mais qui est pourtant essentielle pour l'insertion dans le monde agricole.

C'est une formation essentielle à la gestion d'une entreprise agricole. Le BTSA Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE) forme ses futurs titulaires à maîtriser toutes les facettes de l'activité des exploitants agricoles ainsi que la complexité et les mutations de l'environnement dans lequel ils seront amenés à évoluer.

Au terme de cette formation, les connaissances techniques, économiques, comptables, juridiques, sociales et environnementales acquises doivent faire des étudiants des spécialistes de la conduite et de la gestion de projets agricoles.

Des matières variées comme la gestion d'un système de culture (maîtrise de la production et de ses différentes formes, cohérence entre les parcelles, mise sur le marché des produits) mais aussi l'alimentation animale ou les modifications génétiques sont également abordées.

À Château-Chinon, cette formation est proposée en alternance sur deux ans : *«elle permet aux élèves d'avoir une approche théorique et technique en collaboration avec des professionnels reconnus»* explique Émeline Guenot, la nouvelle coordinatrice des BTS. Elle ajoute : *«Nous essayons de proposer des journées thématiques à nos étudiants afin qu'ils découvrent la diversité des systèmes d'exploitations. Nous sommes allées récemment à la découverte du monde viticole à Sancerre et au Sommet de l'élevage à Cournon où nous avons abordé le thème de l'élevage et les changements climatiques. Il est primordial que les jeunes qui passent chez nous sortent du système qu'ils ont l'habitude de voir chez eux. Alors, même si l'objectif du BTS ACSE est avant tout de permettre aux jeunes de s'installer, certains peuvent poursuivre sur une licence professionnelle. C'est finalement un bon tremplin»* ajoute la coordinatrice. Sur le plan de l'organisation, les élèves sont présents en formation durant vingt semaines et ceux qui le souhaitent peuvent être hébergés à l'internat.

Pour les élèves qui souhaiteraient intégrer le BTS Acse, des places sont encore disponibles au Legta de Château-Chinon.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : Émeline Guenot, emeline.guenot@educagri.fr



Émeline Guenot, la nouvelle coordinatrice des BTS au Legta de Château-Chinon.

▸ Formations

31/10 Initiation à la comptabilité agricole
La compréhension du fonctionnement de la comptabilité agricole permet de ne plus rester passif face à son comptable.
Public : Toute personne souhaitant comprendre la comptabilité de son exploitation
Contact : Laurence Evers, responsable de stage, au 03 86 93 40 36
Lieu : à la Chambre d'Agriculture de Nevers

08/11 Prendre de la hauteur en toute sécurité
La Fédération des Cuma Bourgogne Franche-Comté et les conseillers en prévention de la MSA Bourgogne organisent le 08 novembre une journée sur la prévention des chutes de hauteur et l'intérêt du travail en nacelle. Au programme, démonstrations de nacelle et utilisation sur chantier d'élagage, présentation de l'importance des opérations de maintenance et des vérifications périodiques obligatoires. Hervé Barras (société CSPE) et Fabrice Maitrot(FR Cuma BFC) seront vos formateurs. La journée débutera à Frasnay- Chatillon en Bazois à 9h00 ; l'après-midi se poursuivra à Biches dans l'exploitation de Corentin Panier. L'accueil et la mise à disposition de la nacelle sont assurés par la Cuma NH3. Renseignements et inscriptions avant le 28/10 (participation et repas) auprès de Hélène Gouil animatrice FR Cuma BFC au 03 86 93 40 25 helene.gouil@cuma.fr

07/11 Connaître et lutter contre les parasites des ovins
La Chambre d'Agriculture organise le 07 novembre une formation pour réaliser à bon escient les interventions sanitaires sur son troupeau ovin. Edwige Bornot, praticien vétérinaire sera l'intervenant de la journée. Renseignements auprès de Christophe Rainon 06 72 39 76 43

13-20/11 Sécuriser la reproduction en bâtiment
La Chambre d'Agriculture organise à Decize, les 13 et 20 novembre prochain une session de formation à destination des éleveurs. Objectif : mieux maîtriser sa reproduction avant le mise à l'herbe. Plus d'informations auprès de Christophe Dagouneau au 06 33 63 91 31

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Foncier

Quelle place pour le foncier dans notre département ?

La Safer de Bourgogne Franche-Comté organise le jeudi 7 novembre au Stade de rugby de l'Uson, une après-midi de réflexion autour de la question foncière dans le département de la Nièvre. Une journée organisée sous l'égide de la Préfecture et de la Chambre d'Agriculture. Tour d'horizon des enjeux de cette journée ?



Ces temps forts doivent aboutir à des propositions concrètes en vue d'une future loi foncière proposée par le gouvernement.

Quelle stratégie foncière pour la Nièvre dans les prochaines années ? Telle est la question centrale de la journée du 7 novembre organisée à Nevers au stade du Pré Fleury, conjointement par la préfecture, la Chambre d'agriculture et la Safer de Bourgogne Franche-Comté. «*Ce temps fort, autour du foncier s'inscrit en cohérence avec la volonté du gouvernement de présenter un projet de loi sur le foncier agricole. Ce dernier aurait dû être proposé cette année mais en raison de la mobilisation des gilets jaunes ce projet a été reporté au premier semestre 2020. Ce report nous laisse du temps pour travailler et cette journée inédite dans la région doit justement déboucher sur des propositions concrètes qui viendront agrémenter cette loi foncière. L'idée est d'avoir aussi un cadre législatif à opposer aux apporteurs de capitaux qui captent le foncier dans notre département*» explique Cyril Forest, président de la Safer de la Nièvre. Une après-midi qui est organisée en deux temps : Un premier temps d'échange qui est réservé aux acteurs des commissions agricoles. Un compte-rendu de ces commissions sera présenté au grand public dès 17 heures Il sera également l'occasion d'apporter des données chiffrées du département. Cette restitution sera suivie d'un débat autour du sujet de l'accaparement du foncier. Un débat auquel participe Frédéric Courleaux, directeur des études d'agriculture stratégiques. Il viendra apporter des pistes de réflexion sur le sujet.

«Il faut des seuils de contrôle»

Cyril Forest le martèle : «*tout le monde à besoin du foncier. 50 % des exploitants agricoles ont plus de cinquante ans. Il y a donc un réel enjeu sur la capacité à s'auto-suffire dans les prochaines années. Ce temps fort vise donc à avoir un regard croisé sur le devenir des structures d'exploitations nivernaises mais aussi à réfléchir la manière avec laquelle on peut financer les installations de nos futurs jeunes agriculteurs. Aujourd'hui, il faut moyenne 264 000 euros de capitaux et 170 ha pour s'installer. Je rappelle juste qu'un agriculteur installé est facteur de six emplois induits*» ajoute le président nivernais. Au-delà du devenir des exploitations, il y a aussi des enjeux économiques qui se posent. Faisant allusion aux zones d'activités de Cosne-sur-Loire ou Varennes-Vauzelle par exemple, Cyril Forest pose les bases du futur débat : «*doit-on mettre en avant notre souveraineté alimentaire au profit d'un développement économique ?*» s'interroge le président nivernais. «*Une synthèse de ces temps forts sera remise ensuite aux parlementaires nivernais afin qu'ils puissent se l'approprier pour formuler des questions à l'Assemblée Nationale*» estime-t-il en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

Repères
Temps fort autour du foncier, jeudi 7 novembre à 17 heures
Rue Georges Malville, 58 000 Sermoise-sur-Loire
Renseignements et inscriptions : foncier58@saferbfc.com

Conférence

Une rencontre autour du bocage et de la haie

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) organise dans le cadre de ses 40 ans, une conférence autour du thème de la haie bocagère. Tour d'horizon du programme de la journée.



L'objectif de cette rencontre est de lever les blocages existants sur la gestion de la haie dans notre département.

Comment porter un diagnostic sur la haie et la remettre en état ? Telle est la question centrale de cette journée de rencontre «*Bocage et Haie*» organisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Nièvre, le jeudi 14 novembre au Legta de Challuy. En 2001, cet organisme avait publié un ouvrage technique de conseil pour l'entretien, la réhabilitation et la plantation de la haie bocagère intitulé «*des arbres et des haies*». Cette année, à l'occasion de ses 40 ans, l'association souhaite faire le point sur le sujet en proposant cette journée d'échanges. Cette dernière débute à 9 heures par une présentation de l'histoire du bocage. La matinée se poursuivra par plusieurs ateliers dont celui d'Étienne Bourgy, conseiller agroforesterie à la Chambre d'Agriculture. Ce dernier présentera les valeurs économiques de la haie. L'après-midi sera consacrée à des questions plus techniques telles que : la gestion de la haie dans le respect de son cycle ; comment planter une haie et assurer sa reprise ou encore quels sont les outils réglementaires pour protéger le bocage. La journée se conclura par une projection du film «*Des racines et des haies*» suivie d'un débat en présence du réalisateur, Jean-Yves Ferret. Au final, dix intervenants vont se succéder durant la journée : paysagiste, élus locaux, la DDT et des chargés de missions en biodiversité.

«*L'objectif de cette journée est d'échanger librement et de dépasser les blocages sur le sujet. Aujourd'hui dans les parcelles agricoles, les chênes qui sont coupés ne sont pas replantés et les haies sont taillées sans plan de gestion. C'est toute la représentation de la Bourgogne qu'il va falloir repenser si nous ne faisons rien. L'idée c'est aussi de se servir du bois pour mieux le valoriser*» explique Claire-Hélène Delouvée, paysagiste et enseignante au Legta de Challuy. Cette journée ouverte à tous est soumise à inscription. Une participation financière de 10 euros est demandée durant la journée. La soirée débat est, elle, gratuite.
Renseignements et inscriptions au 03 86 71 66 90

THÉOPHILE MERCIER

Élevage

Cercy-la-Tour : le concours s'annonce relevé

Le comité des foires de Cercy-la-Tour organise la 8ème édition de la fête de l'élevage le 2 novembre. Plusieurs aménagements ont été apportés cette année pour améliorer l'accueil et la présentation des animaux. Une édition qui s'annonce encore plus relevée que l'année dernière.



200 bêtes sont attendues pour le concours cette année

Années après années, le succès et l'engouement autour de la fête de l'Élevage de Cercy-la-Tour ne faiblit pas. L'année dernière plus de 700 personnes, aussi bien professionnels que curieux, avaient fait le déplacement pour admirer les 175 bêtes engagées dans le concours.

Pour cette 8ème édition, le comité des foires fait encore mieux en proposant aux acheteurs pas moins de 200 bêtes issues de 90 élevages différents pour la partie du concours. *«Nous avons installé cette année un ring supplémentaire pour apporter une meilleure visibilité à la présentation des animaux. L'autre nouveauté, c'est la mise en place d'une tonnelle de 64 mètres de long pour permettre aux 60 bêtes de la vente aux enchères d'être couvertes en permanence. Une vente aux enchères une nouvelle fois présentée par la société Simon Genetic. La mise à prix sera de 2 300 euros pour les mâles et 1 800 euros pour les femelles avec des enchères à 100 euros. Ce rendez-vous est l'un des plus importants de l'année pour le monde de l'élevage car il se vend des bêtes à Cercy-la-Tour. L'an dernier nous en avions soldé 80 durant sur le concours et 40 pour la vente aux enchères, soit 100 % des ventes. C'est la preuve que les acheteurs trouvent durant la journée, un large choix de bêtes à acheter, le tout avec une qualité irréprochable et une fourchette de prix accessibles à tous les budgets»* explique Frédéric Renaud, le président du comité des foires de Cercy-la-Tour.

En parallèle, du concours et de la vente aux enchères, la trentaine de bénévoles du comité des foires vous propose plusieurs stands de produits du terroir, une exposition d'animaux à la ferme mais aussi deux concerts de groupes locaux : *«Antoine Moquet»* et *«Fifty»*. Vous avez également la possibilité de vous restaurer sur place le midi et le soir.

THÉOPHILE MERCIER

Renseignements : 06 13 45 36 08 ou 06 89 53 18 51

Alsoni-Conseil-Élevage

Une formation très suivie

Alsoni Conseil Élevage a organisé le 10 octobre à l'exploitation agricole du Legta de Challuy, une formation dont l'objectif était de donner des clefs aux éleveurs pour optimiser la productivité de leur troupeau.



Stéphanie Moreau, technicienne chez Alsoni Conseil Élevage réalise une démonstration de pelvimétrie.

Accompagner les éleveurs afin d'optimiser la productivité de leur troupeau, tel est l'objectif d'Alsoni Conseil Élevage au travers la formation du 10 octobre dernier. Une soixantaine de personnes (lycéens et éleveurs) ont participé à cette journée technique qui a eu lieu pour la première fois sur l'exploitation agricole du Legta de Challuy. Grâce à une démonstration de pelvimétrie, les éleveurs ont pu se familiariser avec le tri des femelles de renouvellement dans l'optique d'améliorer la réussite des vêlages. À noter également la présence de Pierre-Marie-Joseph François conseiller à la MSA qui est intervenu pour donner des conseils de prévention lors de la contention des bovins.

Cette journée s'inscrit également dans le cadre un partenariat entre Alsoni Conseil Élevage et le Legta de Challuy. D'autres journées techniques devraient être organisées dans le courant de l'année.

THÉOPHILE MERCIER

Chambre d'agriculture

Sécuriser la reproduction en bâtiment

La Chambre d'agriculture organise à Decize, les 13 et 20 novembre prochain une session de formation à destination des éleveurs. Objectif : mieux maîtriser sa reproduction avant la mise à l'herbe.



Cette session de formation s'adresse à tous les éleveurs du département.

La maîtrise de la reproduction, notamment en bâtiment est l'un des points clefs d'une bonne conduite en système allaitant, et impacte directement l'efficacité économique de l'exploitation. C'est pourquoi le pôle élevage de la Chambre d'Agriculture propose le 13 et le 20 novembre une session de formation dont l'objectif est d'appréhender les facteurs clefs de réussite d'une bonne maîtrise de la reproduction en bâtiment. *«Ces deux jours se veulent pédagogiques, pratiques et axés sur la manipulation. Cette formation s'adresse aussi bien aux éleveurs pratiquent l'IA ou la monte naturelle que se soit en situation de vêlage précoce ou classique»* détaille Christophe Dagouneau, conseiller Élevage au sein de la Chambre d'agriculture. Grâce à une matrice récupérée en abattoir, les éleveurs vont pouvoir concrètement apprendre à reconnaître l'anatomie en particulier l'appareil génital d'une vache en la disséquant. Agathe Decherf et Olivier Marsault et Clément Gouby seront les intervenants de la journée. Ils sont respectivement ingénieurs et techniciens suivi reproduction et inséminateurs à la CECNA (Coopérative d'élevage du Centre Nord) basée à Migennes. Les mécanismes et les processus fondamentaux de la reproduction seront les points clef de la formation.

La Chambre d'agriculture donnera de son côté des préconisations sur la conduite de l'alimentation en fonction des besoins durant les trois phases (gestation ; lactation ; reproduction). La formation sera ponctuée d'interventions en salle mais aussi de manipulations au sein d'une exploitation du département.



▸ *En bref*

Des lieutenants de louveterie recherchés

Dans un communiqué datant du 25 septembre, la préfecture indique que les lieutenants de louveteries, conseillers techniques bénévoles de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage, sont à renouveler pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024. Peuvent candidater, *«les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques, justifiant de leur aptitude physique par un certificat médical daté de moins de deux mois et de leur compétence cynégétique, résidant dans le département où elles sont amenées à exercer leurs fonctions ou dans un canton limitrophe et détenant un permis de chasser depuis au moins cinq années»*, indique la préfecture de l'Yonne.
Les intéressés sont invités à prendre contact avec la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Yonne ou à se rendre sur le site internet de la préfecture. CHRISTOPHER LEVÉ

▸ *Agenda*

25/10 Marché à la ferme de Villiers-sur-Tholon

Le vendredi 25 octobre à lieu le marché à la ferme de Villiers-sur-Tholon, à l'EARL de la Maiterie (6, rue des Valots), de 16 h à 20 h. L'occasion de venir découvrir ou redécouvrir les produits fermiers locaux du secteur.

26 et 27/10 Fête des vins de Chablis

La 71e édition de la fête des vins de Chablis réunira amateurs, connaisseurs, professionnels et grand public pour fêter le nouveau millésime. Au programme : baptême de nouveau millésime, dégustations proposées par les domaines et maisons du Chablisien et du Grand Auxerrois, expositions de matériel viticole, banquet des Piliers Chablisiens, stands de gastronomie locale, balade dans les vignes, animations pour les enfants… L'entrée est gratuite, le verre de dégustation est vendu (6 €).

02/11 Concours interdépartemental de bovins reproducteurs

Le concours interdépartemental de bovins reproducteurs, organisé par le Syndicat charolais de l'Yonne, a lieu le samedi 2 novembre, à Avallon. Le concours se déroulera sous un chapiteau installé sur le parking de la RD 606. Il est ouvert aux animaux inscrits au HBC et provenant d'élevages qualifiés vis-à-vis de l'IBR. L'exposition des animaux débute dès 9 h, le jugement des animaux a lieu de 9 h 30 à 12 h 30. À partir de 10 h 30, les Jeunes agriculteurs de l'Avallonnais organisent le concours de jugement de bétail. Un repas-dégustation de steak charolais (viande de charolaise née, élevée et engraissée dans la région) est prévu à midi. A 15 h 30, la visite officielle et la remise de prix, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité d'Avallon viendront conclure cette journée.

Fête des vins de Chablis

Une cinquantaine de vignobles représentés tout le week-end



La 71ème fête des vins de Chablis, organisée par l'office du Chablis et le BIVB (bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), c'est ce week-end (26 et 27 octobre). Une cinquantaine de maisons et domaines seront présents et proposeront leurs vins à la dégustation. Le dimanche, une randonnée découverte des crus est également prévue au programme.

«La fête des vins, c'est la fête qui vient fêter le nouveau millésime. Pendant deux jours, l'idée est de pouvoir faire rencontrer les professionnels du vin, avec les amateurs et les promeneurs, en leur faisant déguster les vins, aussi bien du Chablisien que du grand Auxerrois», indique Mylène Cayrel, chargée de communication au BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne) de Chablis, co-organisateur de la fête des vins de Chablis avec l'office du Chablis.
Le week-end du 26 et 27 octobre, Chablis accueille sa 71ème fête des vins. Pour l'occasion, une cinquantaine de maisons et domaines seront sur place et proposeront leurs vins à la dégustation.

Alors, comment accéder à la dégustation ? Simplement en achetant le verre dédié dans l'un des stands (6 € le verre). *«Ensuite, chacun est libre d'aller déguster les vins qu'il souhaite, sur n'importe quel stand, gratuitement»*, précise Mylène Cayrel. Et en plus de la cinquantaine de vignobles présents, un stand des vins médaillés où sont présentés les vins médaillés au concours des vins de Chablis 2019 et au concours des vins du grand Auxerrois 2018 est accessible à la dégustation. *«Ça permet de déguster les différentes appellations de l'Yonne : aussi bien les appellations de Chablis (petit Chablis, Chablis grand cru, Chablis 1er cru) que du Bourgogne aligoté, crémant, du Bourgogne blanc, du Coulanges-la-Vineuse, du Chitry, du Tonnerre, du Vézelay… Quasiment toutes les appellations sont représentées»*.


BIVB

Durant tout le week-end, des dégustations de vins seront proposées par la cinquantaine de maisons et domaines présents lors de la fête des vins de Chablis.

Une randonnée découverte des crus

Durant les deux jours, des animations sont prévues. *«Il y a la présence de stands gastronomiques et d'autres qui ont un attrait avec le milieu viticole : un tonnelier ; des expositions de matériels du travail de la vigne (par des concessionnaires) ou encore un stand de découverte des vins»*, liste Mylène Cayrel. Un stand de livres avec des livres sur Chablis est également disponible. Ainsi que des animations pour les enfants où une maquilleuse et un clown seront présents. La restauration est possible sur place, organisée par le comité de Saint-Vincent tournante du Chablisien, de Béru. *«Chaque année, cette partie restauration est confiée aux organisateurs de la prochaine Saint-Vincent, pour qu'ils puissent commencer à communiquer et à financer leur événement»*, explique la chargée de communication du BIVB de Chablis.
Aussi, une partie cérémonie avec le défilé des Piliers Chablisiens, la confrérie de Chablis, aura lieu le dimanche matin, dès 11 heures. Elle sera suivie d'une allocution des personnalités locales et des intronisations (les personnes intronisées deviennent ambassadeurs des vins de Chablis, ndlr).
Et comme chaque année, un parrain et une marraine ont été choisis pour la fête des vins : il s'agit de Bruno Martini, ancien gardien de but de l'AJ Auxerre (de 1981 à 1995) et de l'Équipe de France (de 1987 à 1996), et d'Adeline Moreau, championne de France de VTT et pompier.

Le dimanche matin, une randonnée organisée par l'office du Chablis est programmée. *«C'est une randonnée découverte des crus. Cette année, elle va emmener jusqu'à la table d'orientation des Clos, dans les grands crus, où une lecture de paysage sera proposée, pour permettre de découvrir Chablis»*, détaille Mylène Cayrel. L'accès est libre et ouvert à tous. Six départs ont lieu le dimanche, avec un premier à 9 h 30. Le dernier est prévu à 11 heures.
Le programme détaillé du week-end est à retrouver sur le site www.chablis.fr.

CHRISTOPHER LEVÉ

Fête des vins de Chablis : samedi 26 octobre, de 12 h 30 à 18 heures et dimanche 27 octobre, de 9 h 30 à 18 heures. Dégustation accessible pour l'achat d'un verre (6 €).

Le marathon de Chablis en parallèle

Cette année, un autre événement important aura lieu en parallèle de la fête des vins de Chablis : le marathon de Chablis, organisé par Idée Alpe. Un marathon (42,195 km, distance officielle, départ à 8 h 30 de Chablis, secteur du Pâtis, arrivée au même endroit), un semi-marathon (21,100 km, distance officielle, départ à 11 heures de l'abbaye de Pontigny, arrivée à Chablis, secteur du Pâtis) et un trail (13,200 km, départ à 15 h 30 à Fleys, arrivée à Chablis, secteur du Pâtis) sont programmés le samedi 26 octobre. Deux randonnées (de 11 et 16 km) sont également prévues le même jour (départs à 9 heures de Chablis, secteur du Pâtis, arrivée au même endroit), ainsi qu'une course pour les enfants, à 15 h 30, sur le site du Pâtis, à Chablis. Inscriptions et détails des courses sur le site www.marathondechablis.com.

En image

Les anciens exploitants ont découvert l'Autriche

Du 26 septembre au 2 octobre, 90 retraités de la SDAE (Section des anciens exploitants) de la FDSEA de l'Yonne étaient au Tyrol, une région alpine de l'Autriche de l'ouest. Au programme de la semaine : les visites guidées du château d'Ambras et d'Innsbruck, la fête de la Transhumance à Alpbach, excursion au lac Achensee, fête paroissiale de Kramsach, visite de la ville médiévale de Hall in Tirol, la découverte de la vallée de Ziller, ou encore la visite des chutes de Krimml. Une semaine riche pour les anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne. D'autres activités ont lieu dans l'année pour ces derniers. La prochaine sera dans l'Avallonnais pour la visite de la ferme de Come à Domecy-sur-Cure et le château de Bazoches, le 16 avril.

CHRISTOPHER LEVÉ



Cultures

Les pluies favorisent les semis d'orge d'hiver et de blé

Après une récolte plutôt bonne, en moyenne, pour le blé et l'orge d'hiver dans le département, les semis de céréales sont en cours. Et les pluies survenues aux mois de septembre et octobre favorisent l'implantation, contrairement à l'année précédente.


Dans le département, la quasi-totalité des surfaces de céréales (comme ici, de l'orge) a été semée.

La dernière récolte a été plutôt bonne, avec des moyennes départementales à 73 q/ha pour les blés et à 71 q/ha pour les orges d'hiver, «avec des protéines et des calibrages aux niveaux requis», comme l'indiquait Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, lors de la session du 12 septembre. Cependant, une très forte hétérogénéité est à noter sur le département, notamment entre les plateaux et les sols profonds.

Depuis le début du mois d'octobre, les semis sont en cours «*et devraient durer jusqu'à la fin du mois, voire début novembre*», indique Cédric Bachelier, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. «*La quasi-intégralité des surfaces de céréales a déjà été semée dans le département*».

Les pluies de fin septembre et d'octobre ont permis aux agriculteurs de mettre en œuvre des leviers agronomiques, comme le faux semis, avec plus de succès que l'année dernière. D'autres leviers peuvent être envisagés, tels que le décalage de la date de semis, ou encore le labour. «*Jusqu'à la fin de la semaine dernière, les semis se passaient dans de bonnes conditions. Mais les précipitations du week-end dernier vont compliquer la situation dans certains secteurs (grosses argiles, limons hydromorphes…)*», assure Cédric Bachelier. «*Une adaptation des densités de semis devra être envisagée dans ce cas*».

Soigner sa préparation de sol et sa profondeur de semis

Si les conditions sont meilleures que l'année dernière pour les semis, d'autres étapes importantes sont essentielles pour faire les meilleurs semis possible. «*Il faut avant tout soigner sa préparation de sol et sa profondeur de semis (dans l'idéal 2 ou 3 cm) pour optimiser l'utilisation des produits racinaires à l'automne*», explique Cédric Bachelier. «*Un sol trop motteux ou des graines restées en surfaces peuvent engendrer des pertes de pieds suite à une phytotoxicité*».

Pour une bonne efficacité des désherbages d'automne, «*il est impératif de respecter les bonnes conditions d'application : humidité du sol, hygrométrie, stade des adventices, stade de la culture…*», liste Cédric Bachelier. «*Et éventuellement apporter un complément à l'automne ou au printemps (en désherbage) en fonction du salissement des parcelles*».

Quant aux prochaines échéances pour la culture des céréales ? «*En conventionnel, la vigilance sur la présence d'insectes à l'automne est conseillée (pucerons et cicadelles vecteurs de virus sont à surveiller dès la levée, ndlr)*», répond Cédric Bachelier. Au printemps, d'autres points retiendront l'attention : l'alimentation azotée et la protection contre les maladies.

CHRISTOPHER LEVÉ

J'investis 3,90 €/ha, j'optimise mes marges brutes, je sécurise mon revenu et je gagne 100 €/ha*!

Quels que soient les systèmes de production, le conseil indépendant de la Chambre d'agriculture, s'appuie à la fois sur l'expertise de nos conseillers, la connaissance terrain et les références acquises dans le cadre des expérimentations menées avec nos partenaires. Les agriculteurs suivis par la Chambre d'agriculture économisent en moyenne 100 €/ha sur l'atelier cultures (gain moyen constaté chez les agriculteurs en groupe de développement clients Chambre d'agriculture de l'Yonne).
Pour une exploitation de 150 ha : La part fixe d'adhésion au groupe de développement est de 196 € HT à laquelle il faut ajouter 2,60 € HT/ha. Coût annuel de l'adhésion : 196 + (150 x 2,60) = 586 € HT.Soit 3,90 € HT/ha/an. Cette adhésion au groupe comprend 11 rendez-vous terrain (1 à 2 tours de plaine à l'automne et 1 tour de plaine tous les quinze jours au printemps), l'abonnement aux publications (2 guides techniques et 23 numéros de RaisoCultures) et enfin un appui téléphonique aux étapes clé de la campagne.
*Moyenne réalisée sur les adhérents de groupe de développement Chambre d'agriculture de l'Yonne.

«*Adhérer à un groupe, c'est sécuriser son système et préparer l'avenir avec plus de sérénité*», affirme Marie-Agnès Loiseau, coordinatrice équipe grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. «*Le groupe est un lieu d'échange, de partage entre agriculteurs. Les adhérents bénéficient également de l'appui d'un conseiller, d'une logistique pour la campagne reliquats sortie hiver avec en plus la mise à disposition gratuitement, de la pince N-Tester pour mesurer l'état de nutrition azotée des blés et orges d'hiver, ainsi que l'analyse de sol*». La Chambre d'agriculture propose différentes formules d'accompagnement au-delà des groupes. N'hésitez pas à vous renseigner sur le conseil personnalisé pour bénéficier d'un suivi de ses cultures adapté à vos besoins et venez découvrir la nouvelle offre de formations 2019-2020 sur yonne.chambagri.fr. Renseignement et contact : Marie-Agnès Loiseau au 06 32 54 30 76.

Chambre d'Agriculture de l'Yonne

▸ Agenda

02/11 Marché à la ferme à Brosses
Samedi 2 novembre, c'est le marché à la ferme à Brosses. Une dizaine de producteurs seront présents pour l'occasion, de 9 heures à 16 heures. Jus de pomme ou encore boudin à l'ancienne sont à découvrir. De la danse médiévale est également prévue au programme.

10/11 Foire Saint-Martin
La Foire Saint-Martin d'Auxerre, c'est le dimanche 10 novembre, de 10 heures à 18 heures. L'espace agricole sera placé place de l'Arquebuse. Marché de producteurs locaux, animations, stands d'animaux, restauration et tombola sont au programme de la journée.

14/11 Finale départementale de jugement d'animaux
Le jeudi 14 novembre, les Jeunes agriculteurs du canton de Toucy organisent la finale départementale de jugement d'animaux par les jeunes, sur l'exploitation du lycée La Brosse (pour le jugement des laitières) et sur l'exploitation de Valentin Paulvé (pour le jugement des allaitantes) à Venoy. Début de l'épreuve à 14 heures.



La CERTITUDE de RÉUSSIR son SEMIS



SPRINTER
Semoir à dents pour semis direct ou sur préparation minimale



AVATAR
pour semis direct

Fertilisation localisée sur tous les modèles

Vos concessionnaires exclusifs :

BOUCHERON SAS
Lézinnes
03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges
03 86 33 11 24

DAFP
Toucy
03 86 44 00 77
Venoy
03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément
03 86 83 02 01
Brienon
03 86 43 07 90

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan
03 86 76 16 87

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

L'agriculture par passion
HORSCH www.horsch.com

Élevage

Une formation pour savoir quoi faire en cas d'intrusion

Les intrusions dans les élevages par des organisations antispécistes sont devenues monnaie courante en France. Pour aider les éleveurs à sécuriser leurs exploitations et les informer sur leurs droits et la procédure à suivre en cas d'incident, la FDSEA 89 organise une formation, le 15 novembre.

« Que faire si des gens mal intentionnés s'introduisent sur mon exploitation ?» Une thématique sous forme de question que se posent de plus en plus d'éleveurs, sera développée le vendredi 15 novembre, lors d'une formation intrusion en élevage, organisée par la FDSEA 89.
Car les « visites » d'exploitations par des organisations antispécistes sont de plus en plus régulières. Ces dernières s'introduisent dans les élevages afin de faire des montages vidéo pour « alerter » le grand public sur les pratiques d'élevage. *«Les principaux élevages ciblés sont ceux de porcs et de volailles, car ils répondent à leur définition d'élevage industriel»*, indique Marianne Ranque, animatrice à la FDSEA 89.
Cette formation est faite dans le but d'informer les éleveurs sur leurs droits et la procédure à suivre en cas d'incident. *«Les éleveurs ont des droits et peuvent se défendre s'ils sont victimes d'une intrusion. Mais il faut connaître la procédure à suivre»*, poursuit-elle.

Des dispositifs pour sécuriser son exploitation

Deux aspects seront abordés lors de la formation : la réglementation et les droits, avec une présentation des procédures de la part de l'animatrice de la FDSEA 89. Et une partie sur les dispositifs de sécurité à mettre en place pour lutter contre les intrusions, animée par le Major Stéphane Verse de la Gendarmerie de l'Yonne. *«Il y a des dispositifs qui permettent de filmer les intrusions et des dispositifs d'affichage qui permettent de transformer une intrusion en un délit»*, explique Marianne Ranque. *«Par exemple, si une personne pénètre une exploitation alors qu'il y a un panneau d'interdiction d'entrer, ce n'est plus seulement une intrusion, ça devient un délit»*.
Aussi, *«le major expliquera aux éleveurs comment placer des éclairages, des caméras, des dispositifs de dissuasion, comment sécuriser une porte et ce que l'on peut faire ou ne pas faire pour éviter une intrusion. Avec des astuces et des solutions données peu chères pour se sécuriser»*.

La FDSEA accompagne les éleveurs victimes d'intrusion

Alors, en cas d'intrusion, comment la FDSEA 89 aide-t-elle les éleveurs ? *«Dès que l'éleveur nous signale une intrusion, on alerte la préfecture de l'Yonne, on vérifie la conformité de l'élevage et on aide à la remise en conformité si besoin en est, on accompagne l'éleveur dans la partie juridique, et on apporte une solidarité humaine. L'éleveur ne doit pas rester seul face à cet incident»*, répond Marianne Ranque. *«À la FNSEA et dans les interprofessions, il y a des avocats et des équipes de juristes qui accompagnent les éleveurs pendant les procédures et, dans certains cas, se portent partie civile»*.
La FDSEA 89, à travers cette formation, montrera également aux éleveurs comment libeller et à quelle instance s'adresser pour que la plainte déposée à la suite d'une intrusion puisse être reçue et traitée.

Christopher Levé

Formation intrusion en élevage : le vendredi 15 novembre, salle Patio (rez-de-chaussée) au 37b rue de la Maladière, à Auxerre.

Installation

Sécuriser la création de son activité en agriculture et en viticulture

Dernière ligne droite avant votre installation ou nouvellement installé ? Partagez, échangez, bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et professionnel avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne durant les cinq premières années de votre installation.



Temps d'échanges collectif entre créateurs d'entreprise accompagné par le conseiller Chambre d'agriculture

Véritable boîte à outils, le «*Pack 5 ans*» donne les moyens aux créateurs d'entreprise, de réussir leur installation grâce à un accompagnement professionnel à la carte.
Il permet ainsi de sécuriser l'installation, quels que soient la filière et le système de production, en finalisant les différentes démarches du projet.
Le Pack 5 ans offre la possibilité aux candidats à l'installation et aux jeunes installés, de positionner la technicité de leur entreprise et d'explorer les pistes d'amélioration. Ce pack propose d'échanger entre chefs d'exploitation dans la phase délicate du démarrage de l'activité.

Concrètement, il permet de bénéficier de :

- Deux rendez-vous individuels avec des conseillers expérimentés et indépendants,
- Un rendez-vous collectif sur les engagements à respecter et les avantages possibles (dégrèvement foncier, exonérations fiscales…)
- L'accès privilégié à des prestations techniques, stratégiques et de gestion d'entreprise.

De plus, le Pack 5 ans comprend l'accompagnement de conseillers de la Chambre d'agriculture lors de leur première déclaration PAC afin de gagner en sérénité.
Il intègre aussi une formation intitulée « je fais le bilan et je garde le cap », chaque année, pour faire le bilan des résultats technico-économiques afin d'identifier d'éventuelles marges de progrès.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Témoignage

Retours d'expérience de Bertrand Pascal-Roux, installé depuis 2015



Dans le cadre du Pack 5 ans, vous avez suivi la formation «*je fais le bilan et je garde le cap*», pourquoi ce choix ?
«Lors de mon parcours à l'installation, j'ai découvert les services et les conseillers de la Chambre d'agriculture. J'y ai trouvé de l'écoute, des compétences et une connaissance du quotidien des agriculteurs. Comme j'étais satisfait de l'accompagnement, j'ai suivi cette formation intégrée au Pack 5 ans».
Si vous deviez retenir une chose de cette formation, de quoi s'agirait-il ?
«Je retiendrai les échanges que l'on peut avoir entre les jeunes installés. Le partage d'expériences depuis notre installation, comment éviter les écueils et avoir des clefs de réussite sur nos fermes».
Comment allez-vous utiliser cette formation demain en tant que chef d'entreprise ?
«L'idée va être de travailler sur l'humain car c'est une valeur importante de la réussite de notre exploitation.
Il est important de savoir prendre le temps de s'arrêter parfois pour faire le point, voir les marges de manœuvre que l'on a et les décisions éventuelles à prendre pour améliorer l'avenir. Cette formation notamment le perme».

Pour la nouvelle campagne 2019/2020, plusieurs sessions de formation sont proposées au catalogue. Cette formation peut être suivie dans le cadre du Pack 5 ans ou indépendamment. Retrouvez également l'ensemble des formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne sur www.yonne.chambagri.fr Pour tout renseignement sur le Pack 5 ans, contactez Cyrille Fournier, Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 10

Emploi

Un point d'accueil installation pour accompagner la création d'entreprise en agriculture

Devenir chef d'entreprise, en agriculture comme ailleurs, peut être un vrai parcours du combattant. Le PAI (point d'accueil installation), géré par un réseau de partenariats et hébergé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, conseille et accompagne les personnes souhaitant reprendre ou créer une entreprise en agriculture.



Nathalie Adnet, coordinatrice du centre de formation de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, était présente au forum de création d'entreprise «*Monte ta boîte*», à Monéteau.

Le mardi 15 octobre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne était présente lors du forum de création d'entreprise «*Monte ta boîte*», au Skenet'eau, à Monéteau. «*Il est important d'être présent dans des espaces comme celui-ci, qui ne sont pas spécialement liés à l'agriculture et qui montrent que l'activité agricole est à intégrer dans l'activité économique des territoires. Aujourd'hui, il est important que l'on identifie le secteur agricole comme étant un lieu de création d'entreprise*», indique Nathalie Adnet, coordinatrice du centre de formation à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Accompagner les porteurs de projet

Le but de cette présence était de pouvoir conseiller les personnes intéressées pour reprendre ou créer une entreprise en agriculture, en présentant le PAI (point accueil installation), géré par un réseau de partenariats agricoles et non agricoles, hébergé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. «*Ce PAI a vocation à accueillir tous les porteurs de projets du secteur agricole*», explique Nathalie Adnet. «*Notre job, au sein du réseau, est d'aider un porteur de projet à formaliser son projet, de l'accompagner dans toutes les étapes de création ou de reprise, voire de le renvoyer vers des experts ou des relais qui vont pouvoir l'aider à avancer dans ce projet*».

Car devenir chef d'entreprise ne s'improvise pas, cela se prépare. «*D'abord, il faut se demander si on a vraiment une âme d'entrepreneur, si créer une entreprise correspond à sa personnalité*», poursuit Nathalie Adnet. «*Être chef d'entreprise, c'est savoir être partout, être polyvalent, stratégique, être à l'écoute de ce que veut la société, avoir de la rigueur. C'est être dans la tendance et à l'écoute des attentes des consommateurs*», liste-t-elle. Aussi, c'est avoir l'assurance que ce que l'on souhaite produire ou mettre en place attire un public, une clientèle prête à consommer ce produit.

À travers le PAI, le réseau a pour objectif d'accompagner des porteurs de projets pour essayer de leur donner la possibilité d'entrer dans un territoire et d'aller à la rencontre de personnes pouvant leur faire confiance. «*S'installer en agriculture, c'est aussi se fondre dans un territoire. Il y a donc un vrai accompagnement à avoir dû porter de projet pour qu'il ait conscience que c'est un processus long, qu'il faut créer des liens et apprendre à se faire connaître*», commente Nathalie Adnet. «*Cela peut passer par des dispositifs qui permettent à un créateur d'entreprise de se tester avant de se lancer*». Par exemple, dans le cadre d'un parrainage afin d'essayer de s'imprégner d'un territoire, d'une entreprise ou d'une future association. «*L'association peut être un moyen favorisant l'accès à un projet car il y a déjà une structure existante et une personne en point d'appui pour monter en compétences. C'est aussi un système qui peut être financièrement plus intéressant*».

La nécessité de se former

L'accompagnement peut également se faire via la formation. «*Un porteur de projet doit aussi se former. Dans l'installation aidée ou dans la professionnalisation, on les accompagne en leur faisant faire un plan de compétences et éventuellement à bâtir un parcours de formations pour leur permettre d'améliorer ces compétences*», continue Nathalie Adnet. «*C'est aussi lui faire rencontrer des personnes qui vont lui faire un feedback de son projet et vont le conseiller, l'orienter*».

Une fois ces étapes avancées, il reste les formalités à mettre en œuvre. «*Des organismes sont là pour aider à faire une étude de marché, une étude économique, à mettre en place des supports participatifs, vérifier les conditions qui permettent l'éligibilité aux aides de l'État, renseigner sur les systèmes juridiques, fiscaux et sociaux…*», détaille la coordinatrice du centre de formation à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Pour toute information supplémentaire ou pour préparer un projet de reprise ou création en agriculture, il est possible de prendre rendez-vous avec le PAI au 03 86 94 21 99. Un entretien individuel de 1 h 30 sera ensuite disponible où le porteur de projet pourra poser toutes les questions nécessaires à son projet : les étapes, les financements, les personnes-ressources ou encore les démarches à engager.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Régénérer ma vigne par le curetage
Le 7 novembre. Contact : Claire Grosjean au 03 86 94 26 37.

Choisir, mettre en place et valoriser les couverts végétaux
Le 12 novembre. Contact : Louis Gabaud au 03 86 94 22 29.

Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène - Perfectionnement.
Le 14 novembre. Contact : Deborah Colard au 03 86 94 22 19.

Réussir la transmission de mon exploitation.
Les 14, 21 et 26 novembre. Contact : Sylvie Huyghe 03 86 94 22 16.

Signes de vaches
Les 15 et 25 novembre. Contact: Jérôme Laviron (Alysé) 03 86 92 36 35.

Santé et reproduction du troupeau bovin allaitant : de la préparation à la mise bas
Le 19 novembre. Contact : Catherine Bonin au 03 86 34 23 41.

Formation biosécurité porc
Le 5 décembre. Contact : Deborah Colard au 03 86 94 22 19.

Formations proposées par le Service de remplacement et la FDSEA 89 :

Rédiger son document d'évaluation des risques
Le 7 novembre. Contact : France Lahutte au 03 86 49 48 10.

* Irritant
Dangereux pour la santé
Dangereux pour l'environnement
LE SPÉCIALISTE DE LA CONSERVATION DES POMMES DE TERRE ET LEGUMES
Antigerminatifs*:
BIOX-M (Huile de menthe)
DORMIR (1.4 DMN)
XEDAMATE 60 (CIPC)
COMYN
Tél. : 09 71 16 67 89
infos@comyn-conservation.com

Agir contre le changement climatique

Valoriser les ressources locales : ensemble face au changement climatique

Les élans de solidarité pour favoriser l'accès à la paille aux éleveurs lors des épisodes de sécheresse sont bien ancrés. D'autres formes de partenariats se renforcent entre agriculteurs ou au sein des filières. Ils limitent les répercussions des aléas climatiques dans les fermes.

Sur les plateaux de Côte d'Or, la luzerne remplace avantageusement le colza comme tête de rotation chez les céréaliers. La diversification des cultures diminue le recours aux intrants et limite les pertes liées à la météo. Cette luzerne, déshydratée par la coopérative de la Haute-Seine, est vendue aux éleveurs locaux. Elle permet de varier les sources d'apport protéique, limitant les risques liés à la sécheresse.

Autonomie des exploitations et diversité des cultures pour faire face aux aléas climatiques

Valoriser les ressources locales améliore également l'autonomie à l'échelle du territoire. Ainsi, des éleveurs produisant du lait à Comté utilisent des betteraves fourragères produites par des céréaliers de la plaine de Dole. Des céréaliers épandent du compost des collectivités ou des effluents d'élevages. La contractualisation entre les parties prenantes peut être tacite ou écrite. Elle les protège de la volatilité du prix des intrants : aliment du bétail, paille ou engrais organique. S'entraider à l'échelle régionale limite les risques de rupture de stocks, les accidents climatiques étant souvent d'inégale intensité à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté.

Diminution du recours aux énergies fossiles

Valoriser les ressources proches de chez soi permet de diminuer l'utilisation d'énergies fossiles. En effet, cela limite les émissions de gaz à effet de serre résultant des transports et de la fabrication d'engrais minéraux. Et la contribution de l'agriculture au changement climatique diminue.

Valorisation des coproduits, baisse des charges : l'impact économique des partenariats locaux

Les éleveurs de porcs de Franche-Comté nourrissent leurs animaux au lactosérum issu de la transformation fromagère à un prix contenu. Cette maîtrise du coût alimentaire, représentant la moitié des charges totales, est capitale pour préserver une rentabilité des exploitations. Les fromagers vendent ce coproduit à un prix plus intéressant que dans la filière poudre de lait. Cerise sur le gâteau, les porcs élevés sont vendus plus cher grâce aux IGP Saucisse de Morteau et Saucisse de Montbéliard. La valorisation de coproduits des exploitations ou des industries locales renforce la santé économique des filières. Les partenariats locaux rendent les exploitations plus résistantes face au changement climatique. Ils sont encouragés par le Conseil régional, l'État et la Profession agricole lors des conférences filières. Ils résultent aussi des rencontres informelles sur le terrain, chacun pouvant être à l'affût des complémentarités possibles.

Mathilde Schryve,
Cerfrance
Bourgogne Franche-Comté

Zoom sur…

OPA BFC résultats 2018



L'Observatoire est piloté par les Cerfrance et les chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, avec le soutien du Conseil régional et en collaboration avec la DRAAF.

Retrouvez les chiffres clés des filières agricoles régionales dans ce document disponible sur les sites de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, Cerfrance et Conseil régional.

Document disponible sur les sites de la Chambre régionale de Bourgogne Franche-Comté, Cerfrance et Conseil régional BFC.

Témoignages

Et si la solution passait par l'Yonne ?

Berger à Arc-sous-Montebot (25), Rémy Bahadur regarde vers les céréaliers de l'Yonne pour compenser son manque de surface qui ne lui permet pas d'atteindre l'autonomie alimentaire.

Rémy Bahadur s'est installé en 2018 à Arc-sous-Montenot (25) en reprenant la bergerie de la Combe à l'Ours. Une exploitation qui s'étend sur 26 hectares, avec un cheptel de 80 brebis de races Lacaune et Thônes et Marthod pour une production de lait bio transformé en yaourts, tomme, faisselle, crottin et fromage blanc. Côté commercialisation, l'ensemble est dirigé vers du circuit court (magasins de produits régionaux, fruitières…).


Rémy Bahadur, Arc-sous-Montebot (25)

Un tableau parfait. Enfin presque. Si l'exploitation est autonome en fourrage, elle se doit, pour les concentrés, de se fournir chez un marchand. *« Notre autonomie alimentaire est freinée par deux facteurs : l'altitude d'Arc-sous-Montenot (650 m) et la nature du sol (rocheux et en pente). On se tourne donc vers un professionnel de l'alimentation animale. Une solution guère satisfaisante à mes yeux. L'aliment a un coût non négligeable et leur composition ne privilégie pas forcément les matières nobles »* explique Rémy.

Voilà pourquoi, le jeune éleveur s'est tourné vers les plaines de l'Yonne pour se rapprocher de l'univers céréalier. Par l'intermédiaire de la Chambre régionale d'agriculture, il est entré en contact avec deux exploitations de ce département. *« J'ai seulement échangé avec eux par téléphone. L'idée, c'est de contractualiser sur la luzerne et du méteil. Cela leur permet d'avoir une visibilité sur leurs futurs débouchés et à quels coûts. De notre côté, nous n'avons pas besoin de quantités importantes mais si l'on se regroupe, cela peut vite devenir intéressant pour tout le monde »* indique Rémy qui va prochainement programmer une visite *in situ*…

L.B.

Du lisier de porc au biométhane !

Le Gaec de Belleverive à Andelnans (90), via la SCEA Longchamps, s'est lancé en 2015 dans la production de biométhane, un gaz directement injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel. Celui-ci est produit notamment avec le lisier des porcs de l'exploitation.

Au Gaec de Bellerive à Andelnans (90), on tutoie au quotidien la notion de circuit local avec tout d'abord une production porcine : 2 000 porcs charcutiers et 1 000 porcelets issus d'une maternité collective à Baume-les-Dames (25). Des animaux commercialisés chez Franche-Comté Élevage (FCE) à Valdahon (25) sous le label Porc Comtois de Petit-Lait (PCPL). *« Son cahier des charges nous impose de nourrir les animaux avec un ratio minimum de 15 % de lactosérum. Chez nous, le taux avoisine les 20 %. Un lacto qui provient de la fromagerie de Loulans-les-Forges (70) à une cinquantaine de km de l'exploitation et pour l'autre moitié de deux fromageries du pays de Montbéliard, à Montbéliard et Étupes, à une dizaine de km d'Andelnans »*.


David Peterschmitt, Andelnans (90)

L'histoire aurait pu s'arrêter là. Sauf que depuis 2015, le Gaec s'est lancé dans la méthanisation via la SCEA des Longchamps. Un biométhane produit notamment à base de lisiers de ces mêmes porcs (25 %). Celui-ci part directement par le sol, acheminé ensuite vers le gaveur de méthaniseur. Les effluents des autres animaux de la ferme sont méthanisés sur site, tout comme des matières végétales brutes et des déchets végétaux d'industries agroalimentaires. Ce gaz est ensuite directement injecté dans le réseau par GRDF. *« On produit l'équivalent de la consommation annuelle de 2 000 foyers. Ce sont des investissements financiers assez lourds et qui demandent une technicité et un suivi très régulier »* ajoute David Peterschmitt. Une production de biométhane qui est devenue un bon complément d'activité pour la structure qui a embauché un salarié agricole pour les diverses manipulations.

L.B.

Contractualisation

«Je ne reviendrai pas en arrière»

Maxime Latrace est polyculteur éleveur sur la commune de Ternant dans la Nièvre. Depuis son installation en 2016, il vend ses bêtes en contractualisation à Charolais Horizon, une coopérative du groupe Sicarev. Explications.


Antoine et Maxime Latrace sur leur exploitation à Ternant.

C'est un éleveur plein d'ambitions qui nous a reçus sur son exploitation, l'EARL Rondefaye située à Ternant dans la Nièvre. Il est à la tête d'une SAU de 138 hectares dont 17 ha sont dédiés aux cultures.
Il gère aussi un troupeau de 110 vêlages avec un atelier d'engraissement pour les femelles. *«Mes laitonnes sont produites en babinettes, dont le poids de carcasse doit varier entre 320 à 360 kg. Elles me sont achetées par la coopérative pour les supermarchés Casino à 4 euros du kilo. Je fais également des broutards alourdis à 500 kg pour l'export et j'en réserve 50 % pour en vendre en baby jusqu'à 700 kg»* explique l'éleveur.

Pour commercialiser ses bêtes, Maxime Latrace fait confiance à Charolais Horizon (du groupe Sicarev) avec qui il contractualise. *«Je bénéficie d'un suivi technique de leur part pour la partie sanitaire et l'alimentaire. En contrepartie, je dois garder mes bêtes en contrat pendant cinquante jours pour les femelles et quatre-vingt-dix pour les mâles. Avec ce système, j'ai la certitude de vendre mes bêtes à 100 % et je perds moins de temps que dans un système classique comme les marchés au cadran par exemple. Mes animaux sont vendus de 3,6 à 3,80 €/kg sur lesquels s'ajoute une plus-value contractualisation et signe de qualité (Label Rouge, Cœur de Gamme) d'environ 0,18 €/kg. Soit un prix final de 3.78 à 4 € selon les catégories»* détaille-t-il.

Pour lui l'aspect coopératif offert par Charolais Horizon a été déterminant d'autant plus que Maxime Latrace s'est installé seul en hors cadre familial.

Dans sa conduite, il est en vêlage tardif à 120 jours (à partir du 20 décembre) et l'objectif est de passer à 90 jours. Une expérimentation a été lancée pour cette année avec un regroupement des chaleurs.

«Je veux gagner en autonomie alimentaire»

D'ici deux ans, Antoine Latrace, le frère de Maxime devrait faire son arrivée au sein de l'exploitation. Son installation va permettre aux deux éleveurs de gagner en autonomie alimentaire.

Cette stratégie s'accompagne par un doublement des surfaces sans pour autant augmenter les vêlages. Pour engraisser ses femelles, Maxime Latrace utilise deux rations : la principale est à base d'ensilage de mais, de sorgho fourrager de paille de tourteau et de céréales (orge, blé et triticale) et la deuxième est une ration sèche avec de la paille du tourteau et des céréales. Pour les animaux en reproductions, la ration s'accompagne d'un bolus qui donne de la vitamine aux vaches pendant huit mois. À l'entrée de l'hivernage, une cure d'oligo-éléments d'une dizaine de jours est effectuée. Elle vient en complément d'une distribution journalière d'un minéral dit d'entretien. L'objectif est de couvrir les vaches toute l'année.

Enfin l'arrivée d'Antoine sera aussi l'occasion de développer un atelier hors-sol en diversification. *«C'est la garantie là aussi d'un contrat et surtout d'un revenu pendant plusieurs années. Pour le moment avec cette conduite et ces projets, j'arrive à vivre de mon métier. Je ne fais pas de gros investissements en matériel car je n'en ai pas l'utilité et je préfère utiliser celui de la Cuma à laquelle j'adhère»* explique-t-il en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

Fourrages

L'avantage du méteil

François Bouche est éleveur sur la commune de Charrin et Cercy-la-Tour. Il s'est lancé dans le semis de méteil en 2018 pour compenser le manque de fourrage. Une alternative qui est pour lui intéressante. Explications.


Pour François Bouche, le méteil représente une bonne alternative au manque de fourrage.

C'est l'une des alternatives possibles au manque de fourrage. La production de méteil est de plus en plus présente dans la conduite des éleveurs du département. François Bouche, éleveur à Charrin est de ceux-là.
Il est à la tête d'une petite exploitation de 75 ha pour 78 vaches. Sa conduite est tournée vers la production d'herbe à 100 % pour la vente de reproducteurs mâles et femelles.

Dans quelques jours, il va semer six hectares de méteil dans le but de faire du stock fourrager qu'il récoltera ensuite en enrubannage. L'année dernière, il avait réussi à produire 89 bottes (de 120x130 cm) sur 6 ha. Dans son méteil, (que l'on appelle aussi MCPI pour mélange de céréales protéagineux immatures) il mélange du pois et de la vesce, de l'avoine et du triticale.

«Dans ce mélange, il faut savoir que le triticale sert de tuteur à la vesce et au pois et il apporte de la fibre à l'ensemble. De son côté, l'avoine sert de couvert aux mauvaises herbes» explique l'éleveur. Il en sème entre 125 à 150 kg par hectare à deux à trois centimètres de profondeur. Un semis effectué en rayon avec un semoir à disque. Dès le lendemain, François Bouche sème sous couvert du méteil un ray-grass par-dessus avec un semoir sans les rangs pour qu'il puisse couvrir la totalité de la parcelle. *«L'objectif est d'avoir une barrière aux mauvaises herbes. On évite ainsi le travail du sol après la première récolte et on préserve la vie microbienne de la terre»* explique-t-il.

«Un aliment appétant et riche en azote»

«L'année dernière, j'ai coupé mon méteil assez jeune pour favoriser la production du ray-grass qui demandait à pousser. J'ai récolté au stade vesce en fleur, pois en bouton, triticale sorti d'épis et avoine épis dans la tige. J'ai privilégié la pousse du ray-grass en deuxième coupe. Je précise que j'utilise du ray-grass anglais car il a une durée de vie longue a contrario de l'italien qui pousse vite mais qui ne dure pas». Avec le retour des précipitations de ces derniers jours, il estime pouvoir avoir une bonne repousse de la prairie dernière, ce qui va lui assurer une bonne implantation pour les trois ans à venir.

«Pour moi, le méteil est intéressant car c'est un aliment appétant et riche en azote. De plus, ce n'est pas très onéreux en engrais, pas de désherbant et on peut très bien utiliser de la semence fermière» explique-t-il en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Charançon du bourgeon terminal

Tous les colzas ne sont pas égaux !

Tous les colzas ne présentent pas la même sensibilité aux dégâts de ravageurs. L'observation de ses parcelles et la consultation des réseaux d'observation comme le BSV permettent de décider s'il est opportun de protéger la culture ou non contre le charançon du bourgeon terminal.



La cuvette jaune permet de détecter l'arrivée du charançon dans sa parcelle. Mais contrairement à certaines idées reçues, il n'existe pas de relation entre le nombre d'individus capturés et les dégâts.

Surveiller l'activité du charançon du bourgeon terminal

Il peut exister une forte variabilité de piégeage au sein d'une même parcelle, notamment lorsque les conditions ne sont pas favorables à un vol franc et massif. Il est dans ce cas préférable de suivre en plus des pièges dans ces parcelles, un réseau de piégeage comme le BSV qui permet d'établir une dynamique de vol à l'échelle d'un territoire et de positionner au mieux la protection insecticide, si elle est nécessaire.

Risque historique	Risque agronomique	Indication de risque
Fort (attaques nuisibles fréquentes)	Biomasse < 25g/pied (800 g/m2*) OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement) OU Reprise intermédiaire à tardive	Risque fort
	Biomasse < 25g/pied (800 g/m2*) ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon en racinement) ET Reprise précoce	Risque moyen
Faible (pas d'historique d'attaque ou attaque nuisible très rare)	Biomasse < 20-25g/pied (600-800 g/m2*) OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement)	Risque moyen
	Biomasse > 25g/pied (800 g/m2*) ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon en racinement)	Risque faible

* la biomasse exprimée en g/m2 est donnée à titre indicatif pour un peuplement de 30 à 35 pieds/m2

La dynamique de croissance durant l'automne jusqu'en entrée hiver est déterminante

Le risque charançon du bourgeon terminal est réduit sur un colza suffisamment développé qui pousse au cours de l'automne jusqu'à l'entrée de l'hiver.

La couleur du colza, la qualité de l'enracinement et la disponibilité en azote permettent d'évaluer sa capacité à poursuivre sa croissance.

Evaluer l'état de la parcelle de colza « en surface » en mesurant la biomasse en kg/m² ou g/plante et « sous terre » en évaluant la qualité d'enracinement et la longueur du pivot. C'est la combinaison de cet état agronomique et de la présence du ravageur qui permet d'évaluer le risque à la parcelle.

La synthèse des connaissances récentes a donné lieu à une grille d'évaluation du risque insectes. La règle de décision dans son intégralité est disponible sur www.terresinovia.fr. Une grille de risque simplifiée et adaptée au contexte régional est proposée ici.

Association de légumineuses : un plus

Les associations de légumineuses gélives au colza, dès lors qu'elles sont développées (> 200 g/m²), peuvent atténuer le risque d'attaque larvaire mais ne le supprime pas. Les associations de légumineuses améliorent la nutrition azotée du colza. Les colzas associés sont plus riches en azote et valorisent mieux l'azote au printemps. Les associations participent au soutien de la croissance continue à l'automne et contribuent ainsi à l'évitement du risque ravageur.

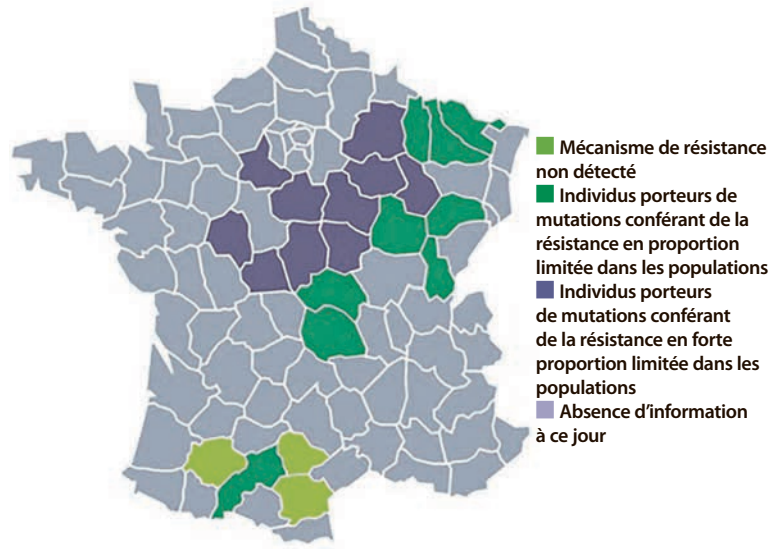


Figure : État des résistances connues sur le charançon du bourgeon terminal en 2019 Terres Inovia

Faut-il intervenir et avec quel produit ?

Les interventions sont à envisager sur les risques moyen et fort en cas de captures : relever régulièrement vos pièges, consulter le bulletin de santé du végétal (BSV) ou tout autre réseau de piégeage, qui vous renseignera sur la dynamique des vols et dans certaines régions, sur les risques d'entrée en ponte.

Si le charançon du bourgeon terminal est résistant aux pyréthrinoïdes, utiliser Daskor 440® ou Boravi WG 1.5 kg/ha. En l'absence de résistance les pyréthrinoïdes seuls peuvent encore être utilisés.

L.Ruck, M.Geloen et N.Latraye, Terres Inovia

Blé dur

Une conjoncture favorable à une relance de la culture

Depuis la mi-septembre, les cours du blé dur ont entamé une hausse spectaculaire dont la cause réside prioritairement dans la baisse de production mondiale de blé de qualité. Une belle opportunité pour la production française.

Entre la mi-septembre et la mi-octobre, les cours du blé dur sur le marché français sont passés, en moyenne, de 200/220 €/tonne, rendu La Pallice à 265/270 €, après une longue période de stabilité, contrastant avec les nombreuses fluctuations du blé tendre. Cette hausse des cours du blé dur repose sur les fondamentaux réalistes de la loi de l'offre et de la demande dont le principal est la baisse de la récolte mondiale. Celle-ci est estimée par le dernier rapport du CIC (Conseil international des céréales) à 35,7 Mt, 6 % de moins qu'en 2018 et le plus bas étiage depuis 5 ans. Le Canada, en particulier, premier producteur mondial (et faiseur de prix du blé dur sur le marché international), accuse une diminution de récolte de 1,1 Mt sur l'an dernier, avec 5,2 MT, accompagnée de problèmes qualitatifs. La concurrence du durum canadien sur le marché international sera réduite. Plus près de nous, l'Italie, 1er producteur européen avec une moyenne supérieure à 4 Mt, voit son estimation de production rabotée de 300 000 t, à 4,1 Mt. L'Italie, connaît aussi des problèmes qualitatifs et comme ce pays est aussi le premier consommateur, il lui faudra importer plus de blé dur de qualité pastière. Il faut aussi citer le Maroc dont la production chute de près de la moitié sur 2018, avec 1,2 Mt. Ces deux derniers pays vont être fortement importateurs ; c'est une opportunité pour la France qui dispose, cette année, d'une moisson de qualité excellente, mais malheureusement pénalisée sur le plan quantitatif, 1,56 Mt, soit 12 % de moins que la dernière moyenne nationale.

Retrouver des surfaces

Cette modicité de la moisson française provient de la réduction des surfaces emblavées. Un excellent rendement moyen national de l'ordre de 62 quintaux/hectares, n'a pas suffi à compenser une réduction de l'aire blé dur de 100 000 hectares sur un an et de 150 000 hectares depuis 2016-2017. Les régions du Sud de l'hexagone, traditionnellement productrices : Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Paca, ont enregistré des chutes libres d'emblavement de l'ordre de 30 à 35 %. Le bassin de production Centre a aussi été impacté, avec moins 17 %. La raison de la désaffection des producteurs est d'abord la déception de deux campagnes techniquement (mauvais rendements, problèmes qualitatifs) et économiquement (prix non attractifs) décevantes, alors que 2016-2017 avait connu un vif redressement, passant les 400 000 hectares et qu'un « plan de relance » ambitieux, proposé par l'ensemble de la filière envisageait un doublement de la production nationale à l'horizon 2025.

Une conjoncture favorable à la relance

Le meilleur outil de relance c'est la recette - prix + volume - assurée au producteur. La conjoncture favorable, cette campagne, suffira-t-elle à provoquer un rebond des emblavements ? Les dernières estimations d'Arvalis - Institut du végétal, à prendre avec une extrême prudence, tablent sur une très légère progression, sur le plan national, de 1 à 2 %, le recul se poursuivant dans le Sud-Est, une progression de 5 % dans le Centre, de 2 % dans l'Ouest et la stabilité dans le Sud-Ouest. Si ces prévisions venaient à être révisées, ce serait plutôt en hausse, grâce à des semis tardifs envisageables si la tension des prix se consolide. Pour le moment, agriculteurs et organismes stockeurs jouent cette perspective de hausse en vendant parcimonieusement.

Actuagri

Vins de Bourgogne

Des sujets d'inquiétudes

À l'occasion de sa conférence de presse post-vendanges, le BIVB a certes fait le point sur la récolte et le millésime 2019 mais a surtout évoqué la politique américaine avec ses mesures de rétorsion suite au dossier des subventions octroyées à Airbus.



Les deux présidents du BIVB étaient inquiets quant au niveau de rétorsion des Américains.

Une conférence de presse de rentrée est synonyme de bilans et d'annonces. Ce qui fut le cas pour François Labet, président du BIVB, et Louis-Fabrice Latour, président délégué, qui ont évoqué plusieurs sujets dont certains à l'actualité brûlante.

Un marché hexagonal plus compliqué

Rayon bonnes nouvelles, on notera la poursuite de la dynamique de la Bourgogne sur les marchés. «*La récolte record de l'année 2018 a permis de conserver la dynamique enclenchée en 2017 tout en permettant de reconstituer des stocks à la production. La sagesse sur les prix, qui a prévalu à la commercialisation, a eu des effets certains sur le marché intérieur. Celui-ci reste bien orienté dans un contexte de baisse générale de consommation et d'achat des vins AOC. À l'export, l'Amérique du Nord conforte sa place de première destination, avec une activité soutenue*». Sans surprise, les sorties de propriété ont atteint des records, grâce aux crémants de Bourgogne et aux vins blancs. Sur les sept premiers mois de 2019, l'export poursuit ses belles performances, en volume comme en valeur. À savoir +7,2 % en volume et +10 % en valeur. Et ce, dans un contexte d'incertitudes sur les deux marchés les plus importants : États-Unis et Royaume-Uni. Sans oublier le Brésil qui devient de plus en plus protectionniste. Par ailleurs, la Bourgogne fait plus que maintenir sa position sur les circuits de la grande distribution (GD) alors même que la consommation en France se modifie profondément avec une désaffection pour ces circuits et un repli net sur les vins rouges. «*Il est vrai que c'est un peu plus difficile en France*» souligne ainsi Louis-Fabrice Latour.

Trois sujets d'inquiétudes

Dans ce paysage où l'export est plutôt séduisant, les deux présidents n'ont pu dissimuler quelques légitimes préoccupations. À commencer par la situation explosive à Hong Kong. Rappelons, pour mémoire, que ce marché a la caractéristique de fortement importer des AOC villages, premiers crus et grands crus de Bourgogne (hors chablis), à hauteur de 77 % des volumes. Le reste est principalement pourvu par les AOC régionales de Bourgogne. Un marché jusqu'à présent en croissance de 4,6 % en valeur. Vrai serpent de mer, le Brexit ne suscite toutefois pas (plus) l'inquiétude. «*Notre seule crainte réside en l'effondrement de la livre sterling et le ralentissement de l'économie britannique*». Comme en 2018, le marché britannique est stable avec +1,5 % en volume et +2,8 % en valeur sur les sept premiers mois de 2019. Mais le point noir évoqué par le duo présidentiel se trouve de l'autre côté de l'Atlantique. Sur les sept premiers mois de 2019, la part en valeur des États-Unis dans les exportations de vins de Bourgogne est restée constante (23,1 %). En moyenne, la Bourgogne exporte 10 % de sa production totale vers ce marché essentiel. Or, le contentieux aéronautique Airbus/Boeing, qui a fait l'objet d'un arbitrage devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 2 octobre, pourrait sérieusement freiner ce bel élan. L'OMC a en effet autorisé les États-Unis à taxer des produits européens à hauteur de 7,5 milliards de dollars. Dans la foulée, les autorités américaines ont publié une liste hétéroclite de produits visés par de nouvelles taxes ad valorem. L'Union européenne est touchée tout entière, en particulier sur ses produits alimentaires. Formant le gros de la liste, ils sont taxés à 25 %. C'est le cas des vins tranquilles en provenance de France, affichant moins de 14 % d'alcool, en contenant inférieur à 2 litres. La Bourgogne, hors crémant de Bourgogne, est donc largement concernée. C'est donc un choc potentiellement très dur pour les professionnels du vignoble qui exportent aux États-Unis. Alors dans l'attente de la décision, Louis-Fabrice Latour estimait « qu'un taux de 25 % serait supportable : nous pourrons travailler mais nous allons souffrir. Au-delà de 50 %, ce ne serait plus tenable ».

RÉGIS GAILLARD

2019 digne des millésimes en 9

Alors que les vendanges 2019 sont pour ainsi dire terminées, la récolte des raisins est, pour les deux présidents, « d'une qualité exceptionnelle ». La météo clémente a permis leur bonne maturation. Néanmoins, les aléas climatiques de l'année ont induit des disparités de rendement. Dès lors, ce millésime 2019 s'avère sans aucun doute singulier. « Ramassés dans un très bon état sanitaire, avec des équilibres sucres acides parfaits, les raisins présagent d'une grande année. Les vinifications en blancs ont débuté facilement : l'harmonie d'une jolie acidité, doublée d'une maturité choisie optimale, laissent augurer d'un millésime élégant et équilibré. Les fermentations progressent bien en rouge et les premiers constats augurent couleur et raffinement ».

Champagne

Une vendange «exceptionnelle», en quantité comme en qualité

La vendange 2019 en Champagne est «*exceptionnelle*» en quantité comme en qualité, selon le Syndicat général des vignerons de la Champagne (SGV). Mais une question se pose : comment commercialiser ces volumes ?

«*La filière du champagne se réjouit de la qualité exceptionnelle de la récolte 2019*», a indiqué le Syndicat général des vignerons de la Champagne (SGV) lors d'une conférence de presse le 4 octobre. Le temps chaud et ensoleillé des mois d'août et septembre, combiné à des nuits fraîches à l'approche de la vendange, «*a permis à la vigne de connaître une dynamique de maturation exceptionnelle, offrant des moûts dont la concentration aromatique est de bon augure pour les futures cuvées*», a expliqué le SGV. De plus, le réchauffement climatique «*est jusqu'alors bénéfique pour la qualité de nos vins*», même si des épisodes caniculaires en juin et juillet ont brûlé plus de 10 % du potentiel de récolte.
Le rendement moyen devrait dépasser les 10 000 kilos de raisin à l'hectare, volume proche du rendement économique nécessaire pour alimenter la demande des marchés. Mais «*on aimerait pouvoir vendre toute cette belle récolte*», a commenté Maxime Toubart, président du SGV. Il a évoqué le tassement progressif des ventes de champagne en volume : 302 millions de bouteilles commercialisées en 2018, contre 307 en 2017, et plus de 320 millions au début de la décennie.
Le chiffre d'affaires du champagne a néanmoins augmenté mais c'est surtout du fait de la hausse du prix de la bouteille et le vignoble champenois a conscience que la valorisation a des limites, d'autant que la concurrence avec le prosecco italien et le cava espagnol est âpre. D'où cette vigilance à valoriser le produit certes, mais en commercialisant aussi des volumes.
Le risque de crise de surproduction serait aussi bien réel en cas de libéralisation des plantations de vignes dans l'UE. Cette menace pourrait se préciser si aucune démarche n'était entreprise au Parlement européen, au Conseil et à la Commission pour pérenniser le système de régulation des plantations au-delà de 2030.

L'hébergement des saisonniers en question

Le sujet de l'hébergement des saisonniers chez les vignerons au moment des vendanges est réapparu cette année, avec un taux de saisonniers hébergés inférieur à 10 %, occasionnant des déplacements routiers quotidiens et sur des distances de plus en plus longues. Une loi de 1995 instituant des normes d'hébergement ont découragé les employeurs d'héberger les saisonniers. La réglementation impose une surface de logement de 44 m2 pour loger six personnes. Pour loger 30 vendangeurs (effectif moyen dans les exploitations familiales), il faudrait disposer de six pièces totalisant plus de 220 m2, tout cela pour une durée d'occupation qui tend à se réduire (dix jours en moyenne), selon le SGV. Les professionnels demandent que ce soit la réglementation du code du travail, plus souple, qui s'applique, ce qui permettrait de financer la rénovation des bâtiments et de réhabiliter la pratique de l'hébergement chez le vigneron, selon le SGV

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Ferme auberge, vente directe

Rencontre avec une pionnière, Marie-Claude Nicvert

Travailleuse acharnée, éleveuse multi-espèces, cuisinière, restauratrice… championne de la transformation des produits fermiers, ambassadrice du bon goût des produits du terroir… Marie-Claude Nicvert a toujours tout misé sur la vente directe. Si le contexte de travail a beaucoup évolué, les fondamentaux restent les mêmes : du travail, encore du travail et des clients satisfaits.



Depuis près de 40 ans, Marie-Claude Nicvert pratique la vente directe de ses produits.

Je vous parle d'un temps que les moins de quarante ans ne peuvent pas connaître… Le temps des pionniers des fermes auberges et de la vente directe. Le temps d'avant la Pac, où les fermières amélioraient l'ordinaire en vendant les produits de la basse-cour, le lait, les œufs et les viandes du dimanche…

Du commerce sans chichi

On parle aujourd'hui de circuits de proximité, de vente directe, de ferme-auberge, d'accueil à la ferme… Tout s'est modernisé, professionnalisé, standardisé… Mais le travail ne s'est pas simplifié pour autant, au contraire. Les mises aux normes, les contraintes réglementaires, sanitaires… les pratiques dans leur ensemble ont bien évolué, à marche forcée.

Témoin de ces évolutions depuis son installation en 1980 à Fontangy, Marie-Claude Nicvert est indissociable de sa ferme-auberge *«La Morvandelle»* et des produits fermiers qu'elle transforme. Elle se souvient de ses premières armes dans la vente directe, aux côtés de ses parents, déjà agriculteurs, éleveurs et producteurs de tout ce qui faisait le fonds de commerce des crémiers et des bouchers charcutiers qu'ils fournissaient alors.

«À l'époque on fournissait l'épicier du coin, le marchand de cochons et on vendait aux Parisiens qui venaient chercher des produits frais». Tout se faisait à *«la bonne franquette»*. *«Au marché à Précy-sous-Thil, on ouvrait le coffre de la voiture et on vendait comme ça, directement. À Saulieu on installait une table de camping sur le trottoir, devant chez le médecin»*.

Les œufs, le lait, le beurre, les volailles du dimanche trouvaient toujours preneur. *«Les volailles coûtaient moins cher à produire qu'aujourd'hui»* se souvient Marie-Claude, qui vendait déjà ses fameuses tartes à la semoule, sa *«marque de fabrique»* qui connaît toujours le même succès. Les jours de marché il n'était pas rare de vendre entre 40 et 50 volailles, alors qu'aujourd'hui, on écoule 7 à 8 pièces… La faute à l'évolution de la consommation vers des préparations industrielles, au fait que les familles cuisinent moins, préfèrent les préparations rapides et que les cordons de la bourse se sont resserrés pour les dépenses alimentaires.

5 francs le repas… Le bon temps ?

En 1982, Marie-Claude Nicvert ouvre sa ferme-auberge *«La Morvandelle»* avec *«un menu unique et vin compris à 5 francs de l'époque !»* Trente-sept ans plus tard le repas est passé à 25 euros et l'éventail des choix est plus large. *«Pour séduire la clientèle, il faut aujourd'hui proposer 4 entrées différentes, 4 plats, l'indispensable fromage blanc à la crème et 4 ou 5 desserts, vins de Bourgogne en sus»*. Les étals, sur les marchés et dans les boutiques, se sont enrichis de viandes de porc, de veaux et d'agneau. La clientèle apprécie d'ailleurs de plus en plus les produits de la ferme, nettement plus savoureux, comme le porc fermier ou le veau élevé sous la mère. Les connaisseurs ne s'y trompent pas. Il suffit de pocher une fois un œuf fermier pour comprendre toute la différence avec le tout-venant industriel réputé *«impochable»* par Marie-Claude.

Le laboratoire a vu le jour en 1990, c'était le premier labo du département et il a suscité pas mal de commentaires et d'interrogations. Ce fut aussi le moment où la réorganisation des collectes laitières a conduit beaucoup de petites fermes laitières à cesser leur activité ou à se lancer dans la transformation fromagère. En 2000, la fromagerie aux normes européennes est installée, ainsi que la salle de traite. Année, après année, le duo mère fille a dû s'étoffer, des salariés et des saisonniers sont venus les aider à absorber une charge de travail toujours plus lourde. Avec la Pac, les normes ont évolué et il a fallu suivre le mouvement. Pour Marie-Claude Nicvert tout s'est passé sans à-coups, elle a pu faire évoluer son système sans se mettre en danger. Mais elle constate que *«pour les jeunes qui s'installent aujourd'hui c'est beaucoup plus lourd financièrement, car tout doit être aux normes dès le démarrage, tout en sachant que quinze ans après il faudra tout recommencer»*.

Qu'est-ce qui peut donc faire le charme d'un travail acharné qui nourrit sans enrichir vraiment ? Pour Marie-Claude Nicvert aucune hésitation, *«c'est la relation avec les clients, la chaleur des échanges, la confiance partagée au long de toutes ces années»*, cela compense les heures de travail à rallonge, la pénibilité, le froid, la fatigue, l'attention de tous les instants à la sécurité sanitaire.

L'heure de la retraite n'a pas encore sonné mais il ne sera certainement pas facile de briser ce lien avec une clientèle fidèle qui a su se renouveler en 40 ans et dont les demandes aussi ont évolué. Mais quelles que soient les difficultés rencontrées, Marie-Claude Nicvert n'aura jamais reculé d'un pouce sur ses exigences vis-à-vis d'un métier que l'on ne saurait bien faire sans avoir le goût du travail bien fait, de l'authenticité et le respect du client.

AMK



Conjoncture

Une année 2019 dynamique

Le 17 octobre, Axema a présenté son enquête annuelle de conjoncture de la filière agroéquipements. Si l'année 2019 s'annonce exceptionnelle pour les fabricants français, la croissance devrait ralentir en 2020.

«*2018 a été une année de retournement et dans sa continuité la croissance s'est poursuivie au premier semestre 2019*». C'est par ce constat positif que Frédéric Martin, président d'Axema, a introduit la présentation de l'enquête de conjoncture réalisée par Axema. En effet, le marché français des agroéquipements en neuf a enregistré une croissance de 15 % au cours du premier semestre 2019. Pour David Targy, responsable du pôle économique d'Axema, cette croissance s'explique par trois facteurs. Le premier est une conjoncture agricole favorable, les revenus et les marges du secteur agricole ont progressé de façon sensible. La situation s'est notamment nettement améliorée dans les grandes cultures et la viticulture, après une année 2017 en demi-teinte. Le deuxième levier est l'effet de rattrapage, les investissements en matériel longtemps différés, notamment dans les grandes cultures, ont été réalisés en 2018 et 2019. Enfin, le troisième facteur est l'effet «*valeur*». Axema constate une évolution de la demande vers les matériels de qualité et d'une certaine puissance, mais surtout de plus forte technologie et d'intelligence qui coûtent donc plus cher. À titre d'exemple, la puissance moyenne d'un tracteur standard est passée de 120 chevaux en 2008 à 145 chevaux en 2019.

Un marché français exceptionnel

Dans l'Union Européenne, la bonne santé du marché français fait figure d'exception, précise David Targy. Les industriels français de matériel agricole, qui réalisent la moitié de leur chiffre d'affaires à l'export, connaissent donc une croissance plus modérée que celle des industriels importateurs sur le marché français. Ainsi, les industriels français ont enregistré une croissance de seulement +5 % de leur chiffre d'affaires au premier semestre 2019, contre 5,9 % en 2018. L'activité a fortement régressé au deuxième trimestre 2019, exportations de matériels agricoles ont ainsi chuté de -8,3 % au deuxième trimestre 2019, après trois premiers mois positifs (+6,8 %). Si dans l'ensemble, la conjoncture a été très favorable pour le secteur en 2019, Axema appelle à la prudence. Les industriels de l'agroéquipement anticipent un ralentissement de l'activité en France. Une perspective expliquée par plusieurs facteurs. Le premier est la baisse des prix agricoles au cours de l'été dernier et une baisse de la production dans certains secteurs clés, comme la viticulture avec une production en recul de 12 %. En élevage, certains secteurs comme les porcs et les bovins laits sont bien orientés d'autre en revanche, comme la volaille et la viande, souffrent. Ces éléments poussent Axema à être réservée dans ses pronostics sur la fin d'année 2019. Ainsi, pour l'ensemble de l'année en cours, l'union prévoit une évolution globale en valeur de +8 % du marché du matériel agricole de première main (vs 11 % l'année passée). Les industriels qui restent confiants pour l'an prochain, ils émettent tout de même une réserve pour les prévisions 2020. L'enquête de conjoncture d'Axema montre ainsi que les industriels des agroéquipements ont une certaine interrogation pour estimer le marché français en 2020. Ils sont une majorité (55 % des répondants) à penser que le marché français des agroéquipements va se stabiliser en 2020. Dans ce contexte la perspective d'évolution du marché global en 2020 est estimée à - 5 % par rapport à 2019. Il devrait ainsi se retrouver au même niveau qu'en 2018.

ACTUAGRI

Démonstration aux Ets Buchez

Les semoirs Aguirre ont surpris

Les Ets Buchez ont organisé une journée de démonstration en partenariat avec le constructeur espagnol Aguirre, le 16 octobre dernier. Entre le matin dans le secteur de Corbigny et l'après-midi vers Moulins-Engilbert, les agriculteurs étaient invités à découvrir les semoirs à dents et à disques distribués par la concession. Deux semoirs étaient en action : un TD 600 à dents de 6m et un DS 400 à disques de 4m. Malgré les 30 mm de pluie tombés la veille, les agriculteurs ont pu constater le bon comportement du semoir à dents et la bonne implantation de blé dans différentes configurations : sur trèfle, derrière un déchaumage, sur sol préparé, direct sur chaume et même direct sur prairie. Le semoir TD disponible en 4, 5, 6, 7,20, 8 et 9 m, est conçu pour semer en toutes conditions de terrain et de préparation. Le train semis est monté sur parallélogramme grâce également pour un meilleur suivi du sol. La profondeur est réglable grâce aux 4 roues du châssis, en trois parties repliables. Les éléments semeurs sont proposés avec des socs classiques ou des dents couteau avec une base chargée au carbure de tungstène. Ces dents de 12 mm d'épaisseur permettent le semis direct avec seulement 160 kg de pression par élément. Différents inter-rangs sont proposés : 12,5, 14,5, 16,3 et 19 cm. Les semoirs TD sont dotés d'une trémie de 2000l à laquelle peut être ajoutées latéralement deux cuves de 700l chacune pour le semis simultané de trois espèces ou l'apport d'engrais localisé en un seul passage. Ces trémies reposent sur un châssis indépendant relié par parallélogrammes aux éléments semeurs. Le poids de la cuve porte donc sur les roues et non sur



le train de semis. La distribution est disponible avec un entrainement mécanique ou électrique.
Les semoirs à disques DS sont adaptés au sur-semis ou semis superficiel sur des terrains peu préparés, caillouteux et présentant des restes végétaux en surface. Disponible en 3, 4, 5 et 6m, ces semoirs sont constitués de 3 rangées de double disque concentrique à très faible angle d'ouverture pour ouvrir le sol et déposer la graine.

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

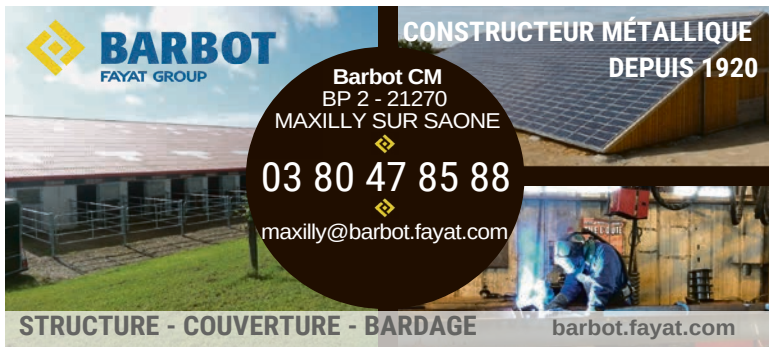
BC Technique

Trois nouvelles recrues en septembre



De gauche à droite : Mathias Bounon, Jean-Marc Geny, Bruno Reygrobellet et Pierre Laboute.

La société de Vermenton, qui développe sa gamme de produits de désherbage mécanique sous le nom de Phenix Agrosystem et importe les herses étrilles Hatzenbichler, vient de renforcer son équipe avec l'arrivée de trois collaborateurs en septembre.
Pierre Laboute, 22 ans, est arrivé en tant qu'assistant marketing. Originaire de Chartres, il suit en alternance un Master direction entreprise, avec une spécialité marketing. Il est également titulaire d'un bac pro maintenance des matériels et a déjà été commercial dans une concession Fendt. Chez BC Technique, il a en charge le développement de l'image de Phenix, la veille concurrentielle, l'animation des réseaux sociaux et la satisfaction client, chère à Mathias Bounon, le PDG de l'entreprise.
Le bureau d'étude, jusque-là externalisé, est désormais intégré. Jean-Marc Geny a la tâche de le gérer et de recruter 2 ou 3 collaborateurs pour le développement des outils Phenix. Ce lorrain d'origine agricole est titulaire d'un diplôme d'ingénieur obtenu à Nancy. Il a travaillé 12 ans dans le domaine nucléaire avant de passer 8 ans chez Boisselet à Beaune.
Bruno Reygrobellet a été recruté en tant que responsable commercial France. Diplômé d'une licence en agronomie à l'université d'Amiens, il a exercé différents métiers dans le domaine agricole : salarié dans une ferme, vendeur dans une concession du Grand Est et enfin inspecteur commercial durant 3 ans chez Sky Agriculture. Il a en charge de développer les ventes en France aidé des 3 commerciaux et 2 agents et grâce à un réseau de 80 revendeurs.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 22/10/2019	Bourg-en-Bresse 15/10/19	St-Christophe-en B. 23/10/2019	National 16/10 au 22/10/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →		3,85 € →	3,83 € →
	R	3,30 € →	3,35 € ↘	3,60 € ↗	3,47 € ↘
	O	3,15 € →	2,90 € ↘	-	3,13 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,05 € →		-	3,05 € →
	O	3,05 € →	2,80 € ↘	-	2,99 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,65 € ↘	-	-	2,58 € ↘
	P	2,45 € ↘	2,20 € ↘	-	2,35 € ↘
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,42 € ↘	4,10 € ↘
	R	3,25 € →	3,45 € ↘	3,80 € →	3,53 € ↘
	O	3,15 € →	3,00 € →		3,13 € →
Taureaux VML	URO	2,70 € →	2,40 € →	3,00 € →	2,79 € →

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 14/10/19 au 20/10/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,94 €	3,69 €	3,58 €	-	-	-
Races mixte	-	-	3,38 €	3,37 €	3,37 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,77 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,99 €	3,83 €	3,69 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,94 €	3,80 €	3,68 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,22 €	3,12 €	-	✍
Races lait	-	-	-	-	-	2,76 €	2,69 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,47 €	4,18 €	3,95 €	3,84 €	-	-	-

Tendance : Quorum non atteint.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **22/10/2019**

Effectif total: 700 - Taux de vente: 904%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,84 €	3,10 €	3,00 €	-
			300 -350	2,58 €	2,62 €	2,61 €	-
			350-400	2,49 €	2,68 €	2,56 €	-
			400-450	2,42 €	2,53 €	2,48 €	-
		R	200-250	2,85 €	2,88 €	2,88 €	-
			300-350	2,51 €	2,61 €	2,56 €	-
			350-400	2,40 €	2,57 €	2,47 €	-
			400-450	2,29 €	2,44€	2,43 €	-
	F	U	250-300	2,62 €	2,74€	2,67 €	-
			300-350	2,55 €	2,75€	2,66 €	-
			350-400	2,65 €	2,68€	2,65 €	-
		R	300-350	2,60 €	2,65€	2,61 €	-
			350-400	2,39 €	2,41€	2,40 €	-

BROUTARDS : Les quelques centimes de hausse glanés la semaine passée sont perdus cette semaine. La situation en Italie inquiète de nombreux opérateurs et leur impose une rigueur renforcée. Quelques débouchés à destination des Pays Tiers, de l'Allemagne ou de la France permettent de maintenir le courant commercial en retombant sur les cours de début Octobre. Malgré tout, 95 % des broutards ont trouvé preneur.
LAITONNES : Les besoins restent importants face à une offre modérée, mais on ressent un certain plafonnement des tarifs.

Effectif total: 76 - Taux de vente: 88%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300-350	-	-	-	-
	F	U	300-350	2,40 €	2,55€	2,50 €	-
			350-400	2,14 €	2,17€	2,16 €	-
		R	300-400	-	-	-	-

Effectif total: 290 - Taux de vente: 91%

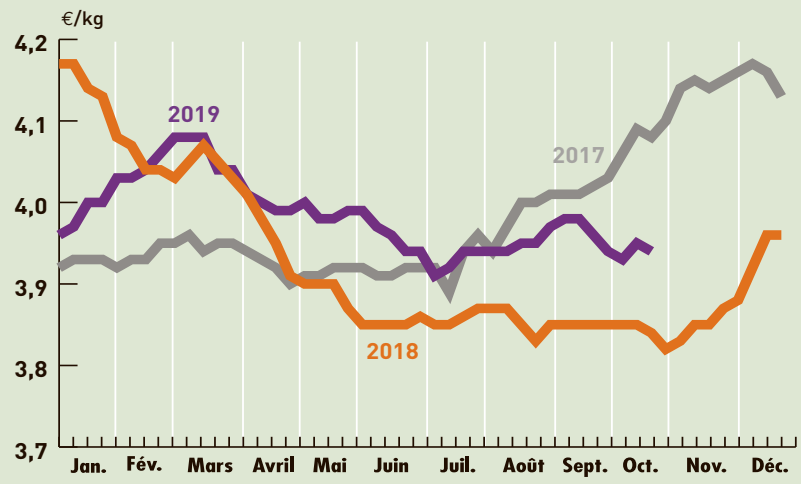
BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

TAUREAUX	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	U	+500 kg	1,71 €	1,90€	1,80 €	-
		R	+500 kg	-	-	-	-
	F	E	- 5 ans	2,20 €	2,59€	2,30 €	
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,77 €	2,11 €	1,91 €	-
			5 à 10 ans	1,67 €	2,14 €	1,85 €	-
			+ 10 ans	1,70 €	1,91 €	1,77 €	-
		R	- 5 ans	1,61 €	1,77 €	1,72 €	-
			5 à 10 ans	1,54 €	1,73 €	1,66 €	-
			+ 10 ans	1,51€	1,69 €	1,61 €	-
		O	- 5 ans		-		
			5 à 10 ans	-	-	-	
			+ 10 ans	1,31 €	1,44 €	1,39 €	-
	F	E	24 à 36 mois	2,31 €	2,72€	2,45 €	-
		U	24 à 36 mois	2,04 €	2,28 €	2,17 €	-
		R	24 à 36 mois	1,81 €	1,94 €	1,88 €	-

VACHES / GENISSES : Bonne affluence cette semaine, la mauvaise météo des jours passés favorise les sorties des animaux. Néanmoins les animaux sont moins bien préparés dans la moyenne par rapport à la semaine précédente; les cours sont donc perturbés et cèdent quelques centimes. La vente est tout de même active.

TAUREAUX : Présentation de qualité, les cours sont très intéressant bonne demande cette semaine.

Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 14/10/19 au 20/10/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,97 €	3,95 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,51 €	4,09 €	3,84 €	3,50 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,85 €	3,71 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,22 €	3,19 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,69 €	2,65 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,55 €	4,48 €	4,08 €	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 21/10/2019

Bovins (296)

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
305 à 355 kg Broutards	880 - 1020	2,74 - 3,05
360 à 440 kg Laitonnes	870 - 1080	2,36 - 2,79
265 à 315 kg Laitonnes	-	-
300 à 340 kg Génisses 24-36 mois	800 - 860	2,54 - 2,69
515 à 645 kg Taureaux	850 - 1250	1,65 - 2,13
975 - 1060 kg Vaches	-	-
Vaches	750 - 1540	
Vaches légères	-	
Vaches entre deux	-	
Vaches lourdes	-	

Cours reconduits en broutards de moins de 380 kg valablement vaccinés FCO. Placement plus sélectif en sujets lourds entrainant des invendus.
Demande suivie en femelles de plus de 300 kg, fléchissement en légères.
Cours fermes en vaches maigres avec seulement 2 invendus.

Bovins gras : 6
Peu d'apports en bêtes grasses.

Prochain marché le lundi 28 octobre aux horaires habituels.

Tendances SEM. 43/2019

Bovins de boucherie

Le contexte économique demeure compliqué pour l'ensemble des éleveurs qui restent pour un très grand nombre confronté à une sous valorisation de leurs produits. Les éleveurs de l'UE subissent le même sort, que ce soit en Irlande avec les conséquences du Brexit ou en Espagne avec les fortes tensions en Catalogne où la réduction des exportations vers la Turquie. L'Allemagne et les Pays-Bas sont également sous tension avec une offre supérieure aux besoins dans le domaine des réformes laitières. La dévalorisation des viandes entraîne de grandes disponibilités sur le marché intra-européen. La RHD et les viandes transformées et cuisinées profitent entièrement de ce déséquilibre du marché. La situation est intenable pour les plus faibles et un bon nombre d'éleveurs baisse les bras. L'activité commerciale est compliquée avec des abatteurs qui sont largement couverts. Les femelles haut de gamme se maintiennent sur un débouché de niche. La tendance est lourde dans les allaitantes de choix secondaire. L'offre progresse en vaches en manque finition, car ces animaux ne trouvent pas tous preneurs dans le secteur maigre à la saison. En réformes laitières, les industriels couvrent largement leurs besoins et maintiennent une forte pression sur les prix. En jeunes bovins, le commerce reste très calme, même si le recul de l'offre permet une certaine stabilisation des prix.

Broutards

L'activité commerciale montre deux visages très distincts en fonction du statut vaccinal. L'offre saisonnière est mesurée dans les bons broutards Charolais vaccinés à 60 jours pour la Tunisie. La demande italienne est en revanche peu soutenue et attend des volumes plus importants sur novembre. Le commerce sur l'Espagne est assez tendu, avec des engraisseurs qui perdent de l'argent suite aux difficultés qu'ils rencontrent sur les marchés exports (Turquie). La demande intérieure reste modeste dans les plus légers, mais les tarifs se maintiennent. Les femelles préparées pour le marché italien se maintiennent. La vente est plus difficile dans les ordinaires pour l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le nombre de veaux mis en place est en repli sur l'an passé, car les intégrateurs ne veulent pas revivre le désastre de cette année. L'excédent part sur le marché espagnol qui est le seul débouché pour nos veaux, sauf que ce marché est également encombré. Les difficultés perdurent dans les Holsteins, Montbéliards et Abondances, avec une mévente dans les légers. Le marasme reste marqué dans les croisés R de conformation. Les tarifs se maintiennent dans les très bons croisés U. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/10/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 175 - Taux de vente : 100%

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	U	200 - 250	2,86 €	2,98 €	2,92 €	-
			250 - 300	2,66 €	2,98 €	2,78 €	-0,01
			300 - 350	2,61 €	2,81 €	2,70 €	+0,01
			350 - 400	2,45 €	2,71 €	2,59 €	+0,04
			400 - 450	2,43 €	2,43 €	2,43 €	-0,03
	F	U	250 - 300	2,49 €	2,76 €	2,58 €	+0,06
			300 - 350	2,31 €	2,86 €	2,64 €	+0,05

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/10/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 157 - Taux de vente : 100%

Vaches / Génisses :	SEXE	Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	- 5 ans	1,79 €	2,11 €	1,83 €	+0,01
			5 à 10 ans	1,77 €	1,95 €	1,82 €	+0,14
			+ 10 ans	1,43€	1,79 €	1,64 €	+0,04
		R	- 5 ans	1,61€	1,82 €	1,72 €	-0,06
			5 à 10 ans	1,53€	1,88 €	1,72 €	-0,01
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,94€	2,01 €	1,95 €	-0,02

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **21/10/2019**

Effectif total: 799 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 128 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Cours reconduits en bonnes lourdes. Tassement des cours dans les lots inférieurs	M	M	M	-	-	-	
	F	U	> 60 kg (F)	0,97 €	1,12 €	1,05€	
		R	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	0,74 €	0,99 €	0,88€	
		O	< 60 kg (F)	0,46 €	0,69 €	0,61 €	
			> 60 kg (F)				
Effectif total: 650 - Taux de vente : 98%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : L'offre se tasse sensiblement et permet de retrouver un niveau de tarifs plus raisonnables pour les vendeurs, en dépit du fait que les besoins restent très mesurés.	M	U	32 - 38 kg	2,74 €	3,11 €	2,93 €	
			38 - 44 kg	2,56 €	3,08 €	2,86 €	-
			44 - 50 kg	2,30 €	3,02 €	2,74 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
	F	R	32 - 38 kg	2,59 €	2,75 €	2,68 €	
			38 - 44 kg	2,41 €	2,83 €	2,67 €	-
			44 - 50 kg	2,39 €	2,48 €	2,45 €	-
Effectif total: 18 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	72 €	97 €	85 €	
Effectif total: 3 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		O	-	16 €	26 €	21 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 14/10/2019**

Ovins : 345	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	66 - 88	1,69 - 2,24
Agneaux	100 - 130	2,00 - 2,83
Brebis	42 - 100	0,62 - 1,06

Apports plus importants en agneaux et de qualité correcte. Cours stables en sujets lourds(plus de 44 kg), fléchissement en agneaux légers. Peu de relève.
Tarifs inchangés en bonnes brebis.
Collecte de laine le 17 octobre à la Sicagemac de 9h à 11 h
Prochain marché: le 28/10/2019

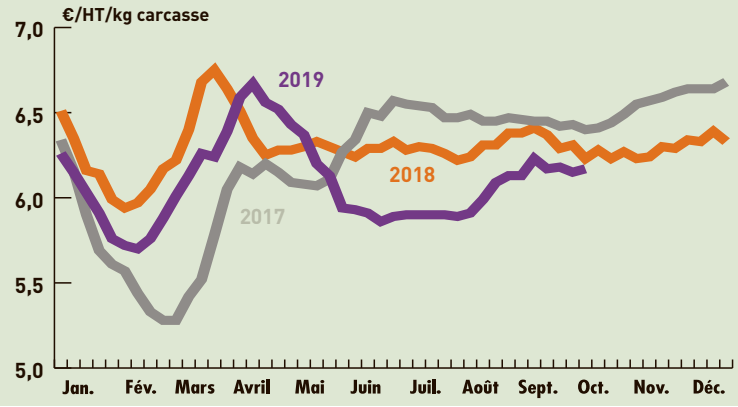
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)) — *Cotations FranceAgriMer du 14/10 au 20/10/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,79 €	6,27 €
Couvert	16 -19 kg	6,85 €	6,63 €	6,19 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,86 €	5,52 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus))* *Cotations FranceAgriMer du 14/10 au 20/10/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,17 €	6,20 €	0

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 14/10/2019 au 20/10/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,57	6,45	5,59	-	-	-	-
	Var.		0,12	0,08	-0,09				
	R	6,13	6,18	6,21	-	6,79	6,62	6,35	-
	Var.	0,07	0,07	0,06		-0,02	0,01		
	O	-	-	-	-	5,98	5,94	-	-
	Var.					-0,04	0,13		
3 (couverts)	U	-	6,53	6,45	5,43	-	6,85	6,61	5,73
	Var.		0,10	0,04	0,02		-0,01	0,10	=
	R	6,01	6,18	6,17	5,42	6,79	6,63	6,30	5,53
	Var.	=	0,05	0,05	-0,08	-0,06	-0,01	0,01	-0,06
	O	5,60	5,28	-	-	6,27	6,19	5,97	-
	Var.		-0,18			-0,02	0,01	0,05	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,86	5,52	-
	Var.						-0,01	-0,12	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Le cours des bons agneaux se maintient malgré un commerce difficile. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés «Eleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

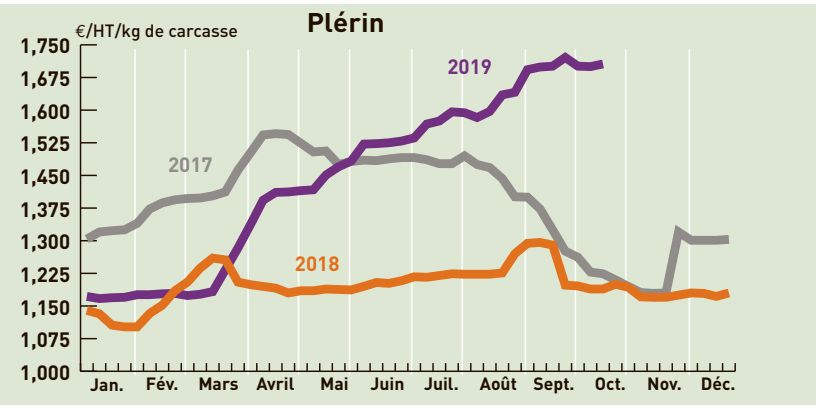
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 21 octobre 2019) :

«Cours maintenus, mais sans plus.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 075 porcs présentés) *Cotations du lundi 21 octobre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,706 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 11/10 au 17/10/2019*

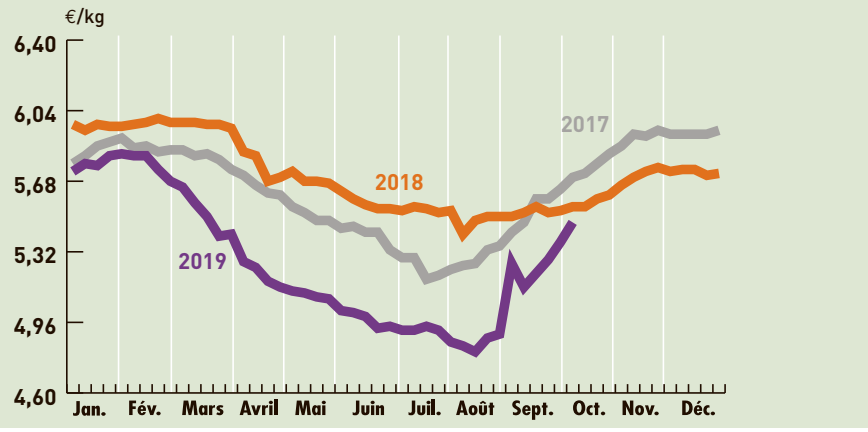
1,86 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 14/10 au 20/10/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,86 €		-
U	-	7,48 €	5,80 €	-
R	-	5,94 €	4,57 €	3,84 €
O	-	5,47 €	4,35 €	3,76 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 14/10 au 20/10/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	768	Ventes mauvaises en toutes catégories, cours en baisse.
La Talaudière	526	Cours reconduits

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	157	- 4
Femelles	89	- 4
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	81	- 4,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* — *Cotations FranceAgriMer du 14/10 au 20/10/2019*

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00

Céréales

Marché du 10 octobre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	oct. - déc.	163	V	C
	fourrager	oct. - déc.	158	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	oct. - déc	163	V	C
	fourrager	oct. - déc.	158	V	C
Aube/Yonne	BPMF	oct.-déc.	161,50	N	C
	BPMF	janv.-mars	164	N	C
	fourrager	oct. - déc	156	N	C
	fourrager	janv.mars	158,50	N	C
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	oct. - déc	143	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	oct. - déc	143	V	C
Aube	62/63 kg/hl	oct. - déc	145	N	C
AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	oct. - déc	145	N	C
Cote d'Or/HauteSaone	50 kg/hl	3 d'oct.	145	N	C
MAÏS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct. - déc.	161	N	C
TRITICALE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or		oct. - déc	150	V	C
POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	oct. - déc	184	A	C
Yonne	fourrager	oct. - déc	180	A	C
Côte d'Or	fourrager	oct. - déc	180	A	C

Matériel

Tracteur

03 - Vends cause retraite tracteur John Deere 6330 2011 premium pont susp variation continue 6500h chargeur T10 mailleux - 40500 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

69 - Vends tracteur Fendt 310 Farmer 4 RM, freins et pneus neufs, 8 500 H., BE, pas de TVA (réf. 410D)
✆ **06 10 43 35 81**

69 - Agri rech. Fendt Vario 95-120 CV ou Massey pont + cabine suspendue.
✆ **06 81 58 46 05 ou 04 74 65 36 23**

Travail sol

26 - Vds charrue trisoc + pulve 600L + soufreuse Vich + sem Nodet 2.50+ sem engrais 800L
✆ **06 88 37 06 00**

38 - Vds cause retraite herse Quivogne 4m20 repliage hydraulique et rampe de signalisation.
✆ **06 15 28 53 92**

71 - Vds cause retraite combiné 3 m, herse rotative Kuhn, semoir Nodet 19 rangs, TBE.
✆ **06 88 59 16 46**

Récolte

01 - Vos cause retraite faneuse Lely 7m70 très peu servie année 2017, neuve, 800 euros
✆ **06 26 94 75 70**

21 - VENDS moissonneuse batteuse TX36, 3 680 H, année 1992, 17 000 euros à débattrre (réf. 430C)
✆ **03 80 90 74 07 HR**

Traitement

71 - Vds pulvé 600 l, Blanchard, 12 m, contrôle OK.
✆ **06 43 09 88 58 HR**

Distribution

07 - Vds compresseur de taille Lacmé cuve 500l avec sécateur enrouleur 150m. Prise de force. Broyeur grain Titan 2000 moteur 75cv arrêt auto
✆ **04 75 33 27 13 ou 06 98 74 57 61**

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85 06 86 01 50 99**

Agri. divers

01 - Vds cse retraite charrue Grégoire Besson trisocs andaineur Stoll R460DS faneuse Lely 4 toupies tbé
✆ **06 76 33 68 41**

03 - Vends cause retraite épareuse Kuhn EP 5557 P 260 h état neuf Rotor gros bois 2014 - 15500 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 410C)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends bétaillère 5.25 m., cloison int. barrières de côté, - semoir et herse rotative 3 m. (réf. 4202)
✆ **06 46 10 52 91**

21 - RECHERCHE round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 430B)
✆ **06 69 21 04 68**

- Étaupinoir 3 m BE	300€
- Cower-croop semi-porté 2 rangées de 10 disques. Largeur de travail 2,50 m	450€
- Faneuse Khun 4 toupies GF 440 m. Pneus Ballons BE	450€
- Tracteur MF 37 2 pneus neufs AR CG	2600€
- Épandeur Berry 3T Roulements hérisson HS BE	550€
- Épandeur Hervang 5T BE	750€
- AndaineurVicon Andex 463 Tandem pneus ballons	1600€
- Faneuse Fahr 2 toupies BE KU25	200€
- Faneuse Kuhn 4 toupies GF 4 P Pneus neufs. BE	200€
- Faneuse 2 tambours Pezet, prévoir réparation	150€

GAUDRY Bernard
71 Lucenay L'Évêque
Tél. 06 88 36 83 55

38 - Vds cause retraie vis à grains 5 m diam. 100 - pulvé RAV 800 l - 15 m - gérobroyeur 1m80 - fendeuse 16 T.
✆ **06 76 37 42 41**

39 - Vds tracteur Newholland t6030 2009 4 600 h conbiné 3mts Machio accord benne 11t Bertoud Mack 12 21mts charrue bugnot RB4 vis sur charriot diamètres 160 tank à lait Japy 1 400 l
✆ **06 77 74 04 40**

58 - Cause cessation v ends : - broyeur Mac Connel 460, - brabant Huard Losange 4 socs, - vibro Kongskilde 5.50 m., - déchaumeur à dents Kverneland 3.50 m., semoir Amazone avec herse rotative Kuhn, - bétaillère Renault DCI 140, caisse alu. Année 2004 (réf. 41VB1)
✆ **03 86 58 35 52 HR**

71 - Vds désileuse Audureau 1350, bétaillère 2 bêtes, charrue Naud, 3 fers, non-stop, salle de traite 2x4 Westfalia.
✆ **06 41 59 10 33**

71 - Vds 70 mètres chaîne évacuateur carrée Miro + réducteur, 1.500 euros.
✆ **06 74 24 10 17**

71 - Vds bol pailleur Lucas Spirmix Jet 140 de 2014, cessation laitière, TBE.
✆ **06 84 51 71 10**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds belle bétaillère Opel Movano 3T5, année 2009, 120 cv, 350 000 km, caisse inox 5 ans, entretien garage, CT OK
✆ **06 87 05 63 94 HB**

71 - Vds camion Volvo, bétaillère FL 610, caisse 5,50 m, 510.000 km, entretien suivi, CT ok.
✆ **06 33 63 92 78**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend et livre maïs ensilage en bottes enrubannées - luzerne 1ère, 2ème et 3ème coupe - paille
✆ **06 83 33 41 45**

01 - VENDS 10 tonnes de regain, petites bottes, 170 euros la tonne (réf. 410B)
✆ **06 52 80 44 04**

01 - Vos luzerne bio enrubannée 180euros ht la tonne prix départ
✆ **06 08 09 22 22**

01 - Vos 35 balles rondes foin 2019 120x120 départ Ain
✆ **06 12 45 47 18**

38 - Vds vendange hybride sur pied 600 kg.
✆ **06 83 22 74 02**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

69 - Vends paille / Luzerne en bottes carrées 120x70 / Enrubannage Méteil. livraison possible.
✆ **06 88 68 81 38**

Fourrage

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix : 60 euros la tonne, possibilité de transport (réf 430E)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

ETASARLBergeron
ROUTE DE BOISSET
42680 St Marcellin en Forez
VENDS BALLES
Filmées Enrubannées :
Maïs irrigué
plantes entières ou épi
Conventionnel ou Bio.
DEVIS GRATUIT
Tél. 04 77 52 80 87
Port. 06 11 05 86 45

21 - SARL AGRI RECOLTE, paille long, coupée, broyée. Foin, luzerne 2 et 3ème coupe, livrée. (réf.430D)
✆ **06 74 49 35 18**

25 - Vds foin en reconversion bio 2e année BR 125 secteur Besançon.
✆ **06 75 54 33 18**

Terrain

26 - Vente vignes Vinsobres(26) cru, village, cdr 2Ha 8 expertisés 58 000 euros - 1Ha 4 cru 78 sur 2Ha 37 000 euros.
✆ **06 14 32 10 60**

69 - URGENT recherche terrain à louer ou acheter secteur autour de Sarcey, Trévoux et St Laurent d'Agny, 15 à 6 ha plat maisons éloignées. Compensation financière très intéressante.
✆ **07 70 47 79 27**

Divers

15 - Cherche déflecteur van Ifor William à charnières. Vends tonne à eau sur châssis 1000 l. + 2 vaches salers noires écornées.
✆ **06 64 81 60 70**

42 - Particulier passionné recherche tout objet en rapport avec liqueur Chartreuse affiches, objets, bouteilles....
✆ **06 85 31 68 61**

42 - Vds cse retraite vache Abondance au lait accepte les veaux + charrue Huard 3 socs.
✆ **06 58 28 25 52**

Offre

Emploi

21 - CHERCHE salarié H/F conduite d'un poulailler de pondeuses, ramasse oeufs automatisé 4 H/jour (réf. 4101)
✆ **06 99 21 93 31**

26 - Recherche pour exploitation arboricole et viticole dans le Nord Drôme un tractoriste. Rémunération selon expérience. Contrat pouvant déboucher sur un CDI.
✆ **06 43 02 76 21**

Grand Voyant Médium
M. Damaro
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
Réussit là où les autres ont échoué
Résultats efficaces
Tél. 06 23 42 11 71

26 - Cherche chauffeur agricole pour conduite engins agricoles pour différents travaux (semis-labour-battage-gestion arrosage etc...) Emploi à pourvoir rapidement en CDI
✆ **06 76 93 16 63**

39 - Cherche famille d'accueil-relais (secteur 39 ou 71) pour accueillir un ou deux garçon(s) un WE par mois et durant une partie des vacances. Modalités et gratification sur demande.

Le CFPPA du Morvan
Centre de Formation et de Promotion Professionnelle Agricole, RECHERCHE
UN(E) FORMATEUR(TRICE)/ ANIMATEUR(TRICE) EN AGRICULTURE

Vos missions :
- Animation et interventions dans des modules de formation en accompagnement et analyse de projets en agronomie, technique en production végétale (maraîchage, grandes cultures...)
- Participation à la coordination de dispositifs de Formations Adultes (BP REA orienté Agriculture Biologique)
- Accompagnement des porteurs de projets (notamment hors Cadre Familiaux, agriculture biologique) Création de ressources pédagogiques (dont en Formation Ouverte à Distance)
- Vous pourrez être amené à participer ou à animer des projets de développement du territoire et/ou l'agroécologie.

Profil :
Bac+ 3 minimum
Bonnes connaissances du milieu agricole et de l'environnement La connaissance des systèmes de commercialisation est un plus. Capacités d'Organisation, d'Autonomie et de Rigueur. Maîtrise de l'Outil Informatique indispensable Motivation pour le travail en équipe. Permis VL exigé

Conditions :
Poste à pourvoir dès que possible
CDD temps plein (contrat jusqu'au 31aout 2020 avec possibilité de renouvellement) Statut d'Agent Contractuel de droit public (équivalent cadre A de la fonction publique)

Notre Centre :
Le Centre de Formation est basé en plein cœur du Morvan. Il accueille chaque année environ 500 stagiaires. Ses activités sont réparties sur :
- l'orientation, l'accompagnement à la qualification,
- la remise à niveau, la préparation de concours,
- la formation continue et qualifiante pour adulte en agriculture, animation, service, tourisme.
- Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire et dynamique de 25 permanents.

Modalités de Recrutement :
Candidature par lettre de motivation et CV à adresser par mail à cfppa.chateau-chinon@educagri.fr ou par courrier à l'adresse suivante: Cfppa du Morvan - Rue Pierre Mendès France 58120 Château Chinon

15 - Vds 8 vaches salers pleines du salers + 1 taur salers 3 ans nais. Gaec du Buisson + 1 taur salers 18 mois, origine Vantal + 2 génis. 18 mois + 4 génis. 10 mois, le tt HBS, IBRA.
✆ **06 43 22 56 17**

15 - AV 10 génisses 18 mois, herd book salers, vaccinées FCO 4 et 8.
✆ **06 70 33 52 12**

15 - Vds 5 génisses salers de 18 mois + jeunes vaches pleines + velles salers, HBS, IBR A.
✆ **06 75 21 38 88**

21 - Nouvelle saison - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 400C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Vends cause retraite bonnes vaches charolaises pleines pour novembre, décembre et janvier (réf. 4302)
✆ **06 82 02 82 54**

21 - Vends 3 reproducteurs charolais de 10 mois, père né à Recey sur Ource, visibles à la ferme, qualités maternelles, croissance, docilité. EARL Boccard - Montigny-Montfort (réf. 4301)
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Lim.71 Vds cause cessation, vaches charolaises, velage facile oct à nov.,IBRA, nbrx vaccins. (réf.4303)
✆ **06 87 14 65 26**

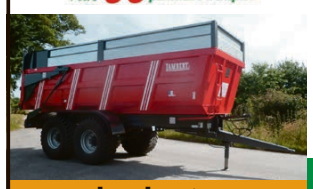
42 - Vds taureaux 20 mois HB Charolais vélage facile livraison assurée - Chargueraud .C - Mably
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 1 an, lignées vêlage facile, issus insémination, GAEC Elevage PLASSE - REGNY.
✆ **06 13 23 71 03**

42 - Vds velles Salers IBR A troupeau docile.
✆ **06 78 64 18 59**

42 - Vds 10 taureaux Charolais 1 à 2 ans HBC livraison assurée Gaec LAPENDERY
✆ **06 33 45 64 39**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2019
17 600 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

www.lambert-sa.com

✆ **06 47 00 52 24**

Animaux

Bovin

01 - Vos 1 lot de génisses Abondance et Tarine de 3 à 6 mois au choix TBO étable CL indem d'IBR
✆ **04 74 30 95 59 ou 06 17 79 82 75**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - génisses de l'année, TGS (réf. 340A)
✆ **06 28 02 04 05**

BEISER environnement
L'UNIQUE FABRICANT EUROPÉEN DE NICHE ISOLÉE 03 69 35 30 30



PAYEZ EN 11 FOIS SUR 1 ANNÉE À TAUX 0* ! LIVRAISON GRATUITE ! www.beiser.fr
* Soumis à conditions. Livraison gratuite en France Métropolitaine (hors Corse) à partir de 800 € HT d'achats, sauf pour les demandes de transport express. © Beiser - 10/2019. Photos non contractuelles.

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES www.defimat.fr
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02 Mail : ypechoultres@defimat.fr

TRACTEURS		an	Heures	CV
CASE	IH MAXXUM 115, Relev AV	2006	5300	115
CASE	IH PUMA 145, Relev AV	2012	6400	145
CLAAS	Arès 547 ATZ, chargeur MX T10	2007	7000	90
DEUTZ	AGROTRON 6180, Charg. Stoll ProfiLine	2016	1800	160
JOHN DEERE	5083 E, boîte 12/12	2013	2500	83
JOHN DEERE	5090 R, chargeur JD 543 R	2017	1000	90
JOHN DEERE	6090 MC, chargeur JD H 310	2014	3200	90
JOHN DEERE	6105 MC, Boite PowerQuad+ 16/16	2018	350	105
JOHN DEERE	6155 M, charg. JD 663 R BMS 250	2017	1800	155
JOHN DEERE	6195 M, Relev AV JD	2017	2500	195
JOHN DEERE	6115 R, auto power, chargeur JD.	2012	5600	115
MF	4245, chargeur MF 873 - Pique Balle	2000	5400	85
MF	6465, boite dynashift 32/32	2004	6200	125
MF	7619, dyna 6, relev. et PDF avant	2013	4470	190
NH	T 6010, chargeur Quicke Q56	2010	6200	100
VALTRA	N103, Chargeur MX T408	2014	3800	100

DIVERS		an	capacité
Epand. fumier	GILIBERT, HELIOS14, commandes électriques	2009	14 m³
Epand. fumier	MAITRE, VULCAIN 100, commandes électriques	2007	11 m³
Rem. bascul.	CARGO, CP90, usure pneus 70%	1999	9 T
Tonne à lisier	MAUGUIN, ESM10800, bras de pompage	2008	10500 L
Tonne à lisier	PICHON, TCI11350, bras de pompage	2012	11500 L
Herse rotat	CARRE, 3MPACKER+ATT, attelage portacourt	1996	3 m
Herse rotat	KUHN, HRB302D, attelage Portacourt	2006	3 m
Herse rotat	KUHN, HRB303D, attelage portacourt	2004	3 m
Charrue	NAUD 4 socs, sécurité boulon, état moyen	1996	
Distri. engrais	SULKY, DPX2005, ouverture télélflexible	1997	2000 L
Sem. graines	AMAZONE, ED3000-C SPECIAL, portée	2015	4 rangs
Sem. graines	KVERNELAND ACCORD, OPTINAHD, portée	2011	4 rangs
Sem. graines	MONOSEM, NGPLUSM, 6 rangs, portée	2016	6 rangs
Andaineur	KUHN, GA3501GM, 3m50, essieu simple		3, 50 m
Enruban.	VICON, BW1800, commandes électriques	2008	
Faneur	CLAAS, VOLT077, 8 toupies, portée	2011	7,70 m
Faneur	KUHN, GF6301MH, 6 toupies, portée	1995	6,30 m
Faneur	KUHN, GF7501, 6 toupies, portée	2000	7,50 m
Faneur	VICON, 1103, 8 toupies, semi portée	2008	11 m
Faucheuse	KUHN, GMD283TG, 7 assiettes, trainée	2005	2,80 m
Faucheuse	KUHN, GMD700, 7 assiettes, portée	2005	2,80 m
Faucheuse	KUHN, Gmd 800 GII FF, 8 disques	2013	3,10 m
Faucheuse C.	JD, 1365, 6 disques, trainée	2000	3 m
Faucheuse C.	KUHN, FC302G, trainée	2000	3 m
Faucheuse C.	KUHN, FC303, trainée	2007	3 m
Presse BR	CLAAS 250, Pick up 2,20 m, filet/ficelle	2003.	12000 b.
Presse BR	JD 568, Pick up 2 m, filet	2003.	12000 b.
Presse BR	JD 582, Pick up 2 m, filet/ficelle	2009.	12000 b.
Presse BR	MASSEY FERGUSON, 416V, pick up 2,2 m	2011	4000 b.
Presse BR	VICON RV2160, ficelle/filet, pick up 2 m.	2008	
Presse enru.	VICON RV2190, ficelle/filet, diam 190.	2007.	31700 b.
Presse enru.	VICON RV5216SC14, Diamètre 160	2015	8000 b.
Pick up	Capello, Quasar r6, Cueilleur repliable	2015	6 rangs
Moiss. batt.	LAVERDA 255 AL 4WD, 5 secoueurs	2004	4,80 m
Godet désil.	EMILY, GAVT 4260, atelage JCB	2017	3,4 m³
Dérouleuse	ALTEC, DR 160 A, bras de chargement	2007	3100 h
herse etrille	EINBOCK, aérostar 900 S, racleurs	2009	9 m
Epareuse	FERRI, TP51, portée 4,80 m	2008	1,1 m
Epareuse	LAGARDE, ORION50CSE, portée 5 m	2012	1,2 m
Cur. de fossé	BERRY, V2500, déport 2,5 m, rotor diam. 35	1998	
Surélévateur	CALVET, SBR1700G, Attelage MX, pince griffe	2000	
Valet de fer	PICHON P330, chargeur pichon	2009	4100 h
Gator	JOHN DEERE, 855 XUV, diesel homologué	2012	2200 h

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC

GAEC de BUCHELEURE
"Bas de Velle" 71320 Saint Eugène
Tél. 06 10 14 04 10

GAEC Maréchal
"Bousserain" 71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10

Vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 octobre 2019



saveurs.agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

58 - Vends veaux et 2 ans reproducteurs HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Comport Dominique (réf. 400A)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon vend 25 taureaux de 18 mois avec ou sans corne, - veaux de l'année, - taureaux adultes (réf. 420A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS 8 génisses HBC, origine IA, inséminées, vêlage facile à partir du 15/10/19, - mâles repro. 1 à 2 ans. Bouche François - Cercy la Tour (réf. 430A)
✆ **06 16 07 54 55**

63 - AV velles Salers IBR A, élevage docile.
✆ **06 78 64 18 59**

69 - Vends taureaux charolais 22 mois HBC, génisses 1 et 2 ans, très bonnes origines, ttes garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86 ou 06 08 21 17 67**

69 - Vds cause retr. vaches charolaises vel octobre génisses 2 ans à saillir.
✆ **06 61 66 44 74 ou 06 66 74 42 86**

69 - Vds reproducteur 13 mois limousin sans cornes parents inscrits.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Vds 4 VL 2è L. + 2 GNS MO CL IA 38 Vèl mi novembre + désileuse portée 1,7 m3 BE 500 euros.
✆ **06 85 25 70 72**

69 - Vds génisse prête Montbéliarde à terme le 18/11/2019 bonne origine.
✆ **06 42 43 20 66**

69 - Vds 2 génisses MO vèlage prévu décembre + 1 génisse MO de 3 semaines.
✆ **06 08 41 10 81**

71 - Cause cessation vds 20 génisses pleines, HBC, FCO 4-8, terme à partir du 15 novembre.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Vends 10 génisses charolaises gestantes, HBC, TGS, vaccinées FCO 8 et 4. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Élevage charolais HBC vd 40 taureaux 20 mois, repro, 15 génisses 18 mois, 10 génisses 30 mois pleines, 40 laitonnes, le tout HBC, TB origine et qualité, vidéo sur gaecbonnot.free.fr, liv. assurée. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

89 - Charolais HBC : taureaux 18 mois, mâles 2019, génisses vaches TGS. Livraison poss. Gaec Cadoux
✆ **06 89 18 05 87**

Caprin

26 - Vds Plusieurs petits Boucs reproducteurs Saanen nés en sept AxA ou AxB élevage adhérent à CAGENES 1306 kg/ch/ans à 39.2 TB et 35.2 TP.
✆ **06 02 11 40 39 ou 06 46 78 00 72**

26 - Vds chèvres chevrette Saanen env 130 plus machine à traire de Laval.
✆ **06 88 48 14 29**

Ovin

15 - Vends (cause retraite) troupeau brebis BMC, 170 mères.
✆ **06 38 65 29 21 ou 04 71 23 53 89**

42 - Vds 25 brebis Grivette ayant fait 2 agnelages- tte garantie sanitaire.
✆ **06 69 43 04 91**

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux toutes catégories.
✆ **06 07 96 23 40**

88 - Vds béliers, brebis, agnelles Texel inscrits ou non garanties sanitaires livraison pos Dion
✆ **06 95 52 31 90**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'unité.
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

03 - Vd chiots Berger des Pyrénées, 3 femelles, non LOF, n° de la mère : 250269802413121, n° SIRET : 03204001 (réf. 4304)
✆ **06 05 27 28 21**

58 - DONNE chiots croisés Berger des Pyrénées, bon au travail et garde nés le 10/08/19, n° mère : 8025000001171TU287, n° SIRET : 4349979460018, non LOF (réf. 410A)
✆ **06 14 26 16 97**

69 - Il reste à vendre une petite chienne d'une portée de 5 chiots née le 11/07/2019 de parent pure beauceron mais non LOF. Nous la vendons 300 euros pucée et vaccinée sous le numéro siret 497 813 972 00013 GAEC LE COLOMBIER.
✆ **06 48 50 27 43**

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur YouTube



Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES à l'étable
25 - 26 et 27 octobre
CHAROLAIS HBC: taureaux de 18 mois - mâles reproducteurs de l'année
génisses de 18 mois - vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible
PRIX ADAPTÉS À LA CRISE
http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux
Rappel de championnat Paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

ROUSSEAU FAMILY OAK COMPANY

SAS au capital de 2 380 euros, siège social : Zone Artisanale «Les Champys», 21160 COUCHEY, 510 091 341 RCS DIJON, AGO 01/09/2019 : nomination Directrice générale de Mme Nicole ROUSSEAU (4 Chemin de la Sans Fond 21160 PERRIGNY LES DIJON). Pour avis

AL214325152

TRANSFERT DE SIÈGE

BFC VIDEO SECURITE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 N RUE PIERRE DE COUBERTIN - 21000 DIJON
844 146 829 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25/09/2019, le Président de la société par actions simplifiée BFC VIDEO SECURITE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 14 N RUE PIERRE DE COUBERTIN - 21000 DIJON au 20 RUE DU CAP VERT – BATIMENT C - 21800 QUETIGNY à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. Le Président.

AL214325041

SCI DES REMPARTS

SCI au capital de 5 000 euros - Siège social : 9 rue des Gâte Ceps, 92210 ST CLOUD - 819 671 959 RCS NANTERRE - l'AGE du 10/10/2019 a décidé de transférer le siège social du 9 rue des Gâte Ceps, 92210 ST CLOUD au 16 rue Proudhon, 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée sous le numéro 819 671 959 RCS NANTERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. La Société, constituée pour 99 années à compter du 13 avril 2016, a pour objet social l'acquisition, gestion et exploitation d'immeubles et un capital de 5 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire. Pour avis La Gérance

AL214325136

Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE

SCI DANTON
Société Civile Immobilière
au capital de 7.393,78 Euros
Siège social : 9 Rue du Temple
21000 DIJON
RCS DIJON 422 055 459

Aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SCI DANTON a décidé de transférer le siège social du 9 Rue du Temple à DIJON (21000) au 15 Place Grangier à DIJON (21000) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL214325148

ECLOLINK

SAS au capital de 26800euros 14 rue du Cap VertParc Tertiaire du Cap Vert 21800 QUETIGNY, 530 357 581 RCS DIJON. Aux termes d'un PV d'AGE du 14/10/2019, il résulte le siège social a été transféré au 11 boulevard Rembrandt, 21000 DIJON, à compter du 14/10/2019. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de DIJON

AL214325154

MAISON DIEU

SCI au capital de 3.048,98 €
Ligny le Chatel (89144),
16-18 rue maison dieu
RCS Auxerre - 389976044

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2019, l'AGE a :

- nommé M. Daniel GOICHOT, demeurant à MERCEUIL (21190), 23 rue du Bourg, en qualité de Gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Thierry ALLEXANT décédé le 06 juillet 2016.
- transféré le siège social de la société à compter du 1er octobre 2019 de LIGNY LE CHATEL (89144),16-18 rue maison Dieu à MERCEUIL (21190), 23 rue du Bourg.

Les articles 4,8 et 13 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention RCS AUXERRE.

Pour avis,

Le Notaire

AL214325157

SCI G VOLUE

Société Civile Immobilière
au capital de 80 000 Euros
Siège Social
10, Rue du 12 Juillet 1998
21260 SELONGEY
528 292 360 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2019 a décidé de transférer le siège social à 21260 SELONGEY – 4, Route Départementale 3, à compter du même jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. Pour avis

AL214325166

GFA LES BOUTIERES

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 121 959,21 €
Siège social
17 rue Ribordot
21220 MOREY SAINT DENIS
RCS DIJON 418 034 823

Aux termes d'une délibération en date du 8 octobre 2019, la collectivité des associés a décidé :

- de transférer le siège social au : « 9-11 rue des Jardins – 21220 MOREY SAINT DENIS
- de modifier corrélativement l'article 5 des statuts.

A compter du 8 octobre 2019, le siège social :

— qui était situé : 17 rue Ribordot- 21220 MOREY SAINT DENIS

— est désormais situé : 9-11 rue des Jardins – 21220 MOREY SAINT DENIS.

Pour avis

La Gérance.

AL214325168

CONVOCATION

CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES DE SECTION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE

SCA 110 BOURGOGNE

Siège social 49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

- pour le Tonnerrois, le lundi 18 novembre 2019 à 9h15, à l'Auberge de Bourgogne de TONNERRE
- pour la Bassée-Gâtinais, le mardi 19 novembre 2019 à 9h15, salle polyvalente de VILLEBLEVIN
- pour l'Auxerrois, le mercredi 20 novembre 2019 à 9h15, au siège social de la coopérative à MONETEAU
- pour la Puisaye, le jeudi 21 novembre 2019 à 9h15, salle polyvalente de TOUCY
- pour le Châtillonnais, le vendredi 22 novembre 2019 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2018

Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 6 décembre 2019 dont la convocation est ci-dessous

Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) à l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 6 décembre 2019

Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région

Questions diverses

Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière qui aura lieu le vendredi 6 décembre 2019 à 9H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 7 décembre 2018

Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018-2019 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE

Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2019

Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés

Approbation des comptes

Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Quitus aux Administrateurs

Affectation du résultat de l'exercice 2018-2019

Constatation de la variation du Capital Social

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Election d'un administrateur représentant le collège des Associés Non Coopérateurs

Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs

Questions diverses

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Gérard DELAGNEAU

AL214325186

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 21/10/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

POMMARD: Vignes situées en AOC BOURGOGNE COTE D'OR et COTEAUX BOURGUIGNONS - Classification urbanisme : RNU

1 ha 03 a 25 ca - Aux seurrets: AS-72 - Champs pourris: AW-32 - Croquamot: AY-71[67] - En la taupe: AN-49 - Les crenilles: AO-63

VOLNAY: Vignes situées en aire AOC BOURGOGNE COTE D'OR et COTEAUX BOURGUIGNONS - Classification urbanisme : RNU

1 ha 01 a 81 ca - En coulezain: AR-37[F1]-37[F2]-38 - Grange le duc: AP-72[24]-74[25]

MONTCEAU-ET-ECHARNANT: Landes - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Priorité sera donnée à un projet d'installation.

1 ha 52 a 49 ca - Le bas de la rouere: ZI-79[26]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 12/11/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214325188

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP C. GACON-CARTIER - P.E CAMUSET
Notaires associés
CHALON SUR SAONE (71100)
3 Place Général de Gaulle

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Pierre-Etienne CAMUSET, Notaire à CHALON SUR SAONE, le 6 août 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial constatant l'adoption du régime de la communauté universelle par Monsieur Louis DAMIDOT, antiquaire,et Madame Barbara SCHLUPEN, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à DIJON (21000) 31 cours Général de Gaulle. Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 7 septembre 1985.

Les oppositions des créanciers à ce changement pourront être faites dans un délai de trois mois suivant ladite publication et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Etude de Pierre-Etienne CAMUSET, Notaire à CHALON SUR SAONE.

Pour avis unique,

Le notaire.

AL214325177

SELAS «LEGATIS DIJON QUETIGNY»
Notaires associés
23, rue Buffon – 21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Didier NOURISSAT, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, le 16 octobre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Sébastien Michel GRAS, électricien, né à CHATILLON SUR SEINE

(21400) le 2 juillet 1980, et Madame Aline Mélanie Marie Germaine BIENVENU, Cadre, née

à MONTBARD (21500) le 11 février 1981, son épouse, demeurant ensemble à SAULIEU

(21210) Vrilly le Bas.

Mariés à la mairie de SAULIEU (21210) le 26 juillet 2014 sous le régime de la

séparation de biens.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Didier NOURISSAT.

AL214325187

MODIFICATION DE STATUTS

SROSOFT

SASU au capital de 1000 €
241 rue de Créqui 69003 Lyon
842 830 325 RCS Lyon

D'une décision de l'associé unique du 01/09/2019, le siège social a été transféré au 12 rue du Ban 21340 Nolay, à compter du 01/09/2019. Président : Sylvain Roussy, 12 rue du Ban 21340 Nolay. Modification des statuts en conséquence. La société qui est immatriculée au RCS de Lyon fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon.

AL214324930

SARL NEW COLONIAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622 euros
Siège social : 4, place Barbe
21000 DIJON
378 168 421 RCS DIJON

Par procès-verbal des décisions de l'associé unique du 14 octobre 2019, il a été décidé :

1/ la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 14 octobre 2019, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 7.622 euros désormais divisé en 500 actions de 15,244 euros. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par : Monsieur Hong CHHIM, 6 rue François Pompon – 21160 MARSANNAY LA COTE, Gérant. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Monsieur Hong CHHIM, 6 rue François Pompon – 21160 MARSANNAY LA COTE, Président.

2/ La dénomination sociale a été modifiée et devient NEW COLONIAL, à compter du 14 octobre 2019 L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL214325049

ASSINAT

SARL au capital de 3 500 €
Siège social : 14 rue Léon Gambetta
21300 Chenôve
833 433 196 RCS de Dijon

L'AGE du 01/09/2019 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : déménagement, manutention, nettoyage de locaux, montage et démontage de meubles, débarras de locaux,homme toutes mains. Modification au RCS de Dijon

AL214325161

SUN NRJ

SARL au capital de 1 500 €
siège social
2 Rue Saint Eloi Fromenteau
21440 TROUHAUT
508 438 363 RCS DIJON

AGE du 26/09/2019 : transformation en SAS, Président M. Christophe JAUGEY (2 Rue Saint Eloi, Hameau de Fromenteau, 21440 TROUHAUT).

Pour avis

AL214325171

VENTE

VENTE

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM), Vend 1 appartement T3 - LOT 15 UG 11112 sis 12 allée des vignes à 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE de 73,85 m² au 1er étage. DPE : D. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 101 500,00 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 24. Quote part de charges annuelles : 420,00 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC-HABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214325169

CESSION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret
21000 Dijon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date à Dijon du 30/09/2019, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement Dijon 1, le 08/10/2019, dossier2019 00059408, référence 2104P01 2019 A 05117, Madame Florence LAMY, demeurant 5, place du Grand Puits - 21190 Chassagne-Montrachet, immatriculée en Entreprise individuelle au R.C.S. de Dijon sous le numéro409 857 638, a cédé à la société LAMY-CAILLAT, S.A.R.L. au capital de 20 000euros, siège social 31, route de Santenay - 21190 Chassagne-Montrachet, R.C.S. Dijon 853 237 212, son fonds de commerce de vente de vins et spiritueux et négoce de vins et spiritueux en gros, qu'elle exploitait au 31, route de Santenay à Chassagne-Montrachet (21190), et ce, moyennant le prix de cession global de 100 000 euros, lequel fonds est identifié à l'INSEE sous le numéro Siret 409 857 638 00038. Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés à compter du 30/09/2019.Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, au cabinet de la SCP du Parc -Cabinet d'avocats situé Parc Valmy - 4B rue Jeanne Barret - CS 96627- 21066 Dijon Cedex, où domicile a été élu à cet effet. Pour avis.

AL214325159

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à FONTAINELES- DIJON du 07/10/2019, enregistré le 11/10/2019 au SIE - DIJON - bordereau 201900061006 / case 2104P012019A05156 : WOKASIE DIJON SARL au capital de 8.000 €, sise 9001 route d'Ahuy, Centre Commercial Géant Casino, 21121 FONTAINE-LES-DIJON, immatriculée sous le numéro 811473388

a cédé à

WEILIN SAS au capital de 10.000 €, sise 9001 route d'Ahuy, Centre Commercial Géant Casino, 21121 FONTAINE-LES-DIJON, immatriculée sous le numéro 877537738

Moyennant le prix de 680.000 euros son fonds de commerce de Restauration asiatique exploité 9001 route d'Ahuy, Centre Commercial Géant Casino, 21121 FONTAINE-LES-DIJON

Entrée en jouissance par la prise de possession réelle fixée au 08/10/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité à l'adresse du fonds vendu au 9001 route d'Ahuy, Centre Commercial Géant Casino, 21121 FONTAINE-LES-DIJON, et pour la correspondance au CABINET bouilly leboisne 95 rue Lafayette, 75010 PARIS (michelbl@aol.com).

AL214325183

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BOUZID FRANCE

SAS au capital de 1 000 euros
15 rue Arthur Rimbaud - Pavillon 19,
10450 BREVIANDES
851 299 602 RCS TROYES

Aux termes d'un acte SSP en date à Marsannay la Côte du 27 Juin 2019, la société B&B HOTELS, SAS au capital de 16 318 236,88 euros, domiciliée 271 rue du Général Paulet 29200 BREST et immatriculée RCS Brest 378 047 500, a donné son fonds de commerce d'hôtel situé ZAC Actisud 190 Allée Olivier de la Marche 21160 Marsannay la Côte, en gérance mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du Code de Commerce, à la société BOUZID France, SAS au capital de 1 000 euros, domiciliée 15 rue Arthur Rimbaud 10450 BREVIANDES et immatriculée RCS TROYES 851 299 602.

En vertu dudit contrat la société BOUZID France exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 11 juin 2019, pour une durée indéterminée.

Pour avis,

AL214325155

NON DISSOLUTION

SG CARROSSERIE

SARL au capital de 7 500 euros
Siège social
19, rue des Frères Montgolfier
21300 CHENOVE
502 427 495 RCS DIJON

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 10 septembre 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La gérance.

AL214325165

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret
21000 Dijon

ELAEC SERVICES

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social
1 B, rue Gilbert BECAUD
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
838 060 960 R.C.S. DIJON

Par décisions du 12/09/2019, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société en application de l'article L 225-248 du Code de commerce. Pour avis.

AL214325167

DISSOLUTION LIQUIDATION

S.A.M.C.

SARL en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 35 Rue d'Alsace
21200 BEAUNE
824 390 256 RCS DIJON

Par décision du 31/08/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Mehdi CHOUIT, demeurant 31 Rue du Faubourg Perpreuil - 21200 BEAUNE, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au domicile du liquidateur. Mention au RCS de DIJON.

Pour avis

Le Liquidateur

AL214325134

S.A.M.C.

SARL en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 35 Rue d'Alsace
21200 BEAUNE
824 390 256 RCS DIJON

Par décision du 31/08/2019, l'associé unique a :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de DIJON.

Pour avis

Le Liquidateu

AL214325135

AMPEX

SARL au capital de 7.500 €
Siège
2 impasse des Ebazoirs
21000 Dijon
488 529 645 RCS Dijon

Le 30 Septembre 2019, l'associé unique, statuant au vu du rapport du liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Jean SALSA, l'a déchargé de son mandat, décidé la répartition du produit net et de la liquidation, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Dépôt TC de Dijon. Mention RCS Dijon.

AL214325162

AMPEX

SARL au capital de 7.500 €
Siège
2 impasse des Ebazoirs
21000 Dijon
488 529 645 RCS Dijon

Le 30 Septembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée à compter du 30 Septembre 2019. Liquidateur : M. Jean SALSA, associé unique, demeurant Bois des Grottes 28 allées des Mûriers, 21380 Asnières-les-Dijon. Siège de la liquidation : Bois des Grottes, 28 allées des Mûriers, 21380 Asnières-les-Dijon. Dépôt TC de Dijon, Mention RCS Dijon.

AL214325163

GROUPE DE RYTHMOLOGIE

capital 12 000 €
Siège social
6, rue Paul Cabet
21000 DIJON
RCS DIJON 500 368 873

L'AGE du 30.09.2019 a décidé la dissolution anticipée à compter du 30.09.2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé liquidateur Christophe LEFEZ (10 rue des Ecoles 21380 MESSIGNY ET VANTOUX), a fixé le siège de la liquidation 10 rue des Ecoles 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, adresse où correspondance devra être envoyée Dépôt légal RCS DIJON.

Pour avis Le Liquidateu

AL214325173

LA PECHERIE DE L'OLIVIER

SAS en liquidation au capital de 30 000 €
Siège social : 4 place des Ducs
21000 DIJON
Siège de liquidation :
107 rue Pierre Corneille
69003 LYON
822 864 211 RCS DIJON

L'AG réunie le 18 octobre 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Guillaume BENDER-JUBAN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateur

AL214325176

CODES CYCLES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 rue du Général Fauconnet
21000 DIJON
Siège de liquidation : 3 rue de Dixmude
27000 EVREUX
SIREN 521 676 742 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2019 au 3 rue de Dixmude 27000 EVREUX, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Julien FERNANDES, demeurant 3 rue de Dixmude 27000 EVREUX, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis.Le Liquidateu

AL214325178

EURL PM

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 21 rue Pierre Joigneaux
21200 BEAUNE
388 018 442 RCS DIJON

Par décisions du 30/09/2019, l'associé unique a prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de commerce, pour cause de cessation d'activité. Monsieur Philippe PETITJEAN DE MARCILLY, demeurant 21 rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE, est nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé : 21 rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Le liquidateur.

AL214325185

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/09/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI Bourcier K2L Objet social : Immobilier Siège social : 64 c rue de Longvic, 21000 Dijon. Capital : 100 € Durée : 99 ans Gérance : M. Bourcier Laurent, demeurant 64 c rue de Longvic, 21000 Dijon Immatriculation au RCS de Dijon

AL214325021

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/09/2019, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ABR.Dubai Objet social : Achat, vente, importation, exportation de tous produits non réglementés. Siège social : 5 c rue des Rétisseys, 21240 Talant. Capital : 500 € Durée : 99 ans Gérance : M. Dawalbit Mohamad ABDULRAHMAN, demeurant 5 c rue des Rétisseys, 21240 Talant. Immatriculation au RCS de Dijon.

AL214325058

DOMOT'ELECTRIC

SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 8, rue de Sèves
21170 ECHENON

Par acte sous seing privé en date à Echenon du 3/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DOMOT'ELECTRIC

Siège social : 8, rue de Sèves - 21170 ECHENON

Objet social : Travaux d'installation, de maintenance, de réparation et d'assistance en électricité et domotique

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5.000 euros

Gérant : Michaël MILLE demeurant 8, rue de Sèves - 21170 ECHENON, pour une durée illimitée

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL214325096

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à DIJON du 11/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : AUX GOURMANDISES DE L'ECLUSE - Siège social : 18 avenue Jean Jaurès, 21000 DIJON - Objet social : exploitation d'un fonds de boulangerie - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 2 000 euros - Gérance : Mohamed RABHI, demeurant 3 impasse Nicéphore Niepce 21160 MARSANNAY LA COTE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214325137

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à DIJON du 11/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société civile immobilière - Dénomination sociale : RMS - Siège social : 18 avenue Jean Jaurès, 21000 DIJON - Objet social : acquisition, construction, propriété et gestion de tous immeubles - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Mohamed RABHI, demeurant 3 impasse Nicéphore Niepce, 21160 MARSANNAY LA COTE - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les deux tiers du capital social - Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214325138

MECANIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10, rue du Moulin
21110 LONGECOURT EN PLAINE
RCS DIJON

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGECOURT EN PLAINE du 30 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MECANIS

Siège social : 10, rue du Moulin, 21110 LONGECOURT EN PLAINE

Objet social : La réparation de matériel et de machines agricoles, forestières et de travaux publics, l'achat revente de pièces détachées, et la location de matériel agricole et de travaux publics.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Yanis PREGERMAIN, demeurant 22 rue du Biez 21270 PONTAILLER SUR SAONE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

La Gérance

AL214325144

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
S4, rue Jeanne Barret,
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à BEAUNE du 10/10/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dénommée DIGITAL ARCHIMEDE, dont le siège social est situé 10, rue Paradis - 21200 BEAUNE,qui a pour objet tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirecte ment, l'accompagnement à la transformation digitale des entreprises,l'accompagnement à la formation, mise en place de systèmes d'informations, conseil et audit dans ce même domaine.Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnelle ment ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : les cessions d'actions entre associés ainsi que les cessions d'actions au profit de tiers étrangers à la société seront soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés; le cédant prenant part au vote.Madame Camille de GERAULT de LANGALERIE, demeurant 10, rue Paradis -21200 BEAUNE, assure la Présidence sans limitation de durée.Monsieur Maxim SCATAMACCHIA, demeurant 43, rue Poterne - 21200 BEAUNE, assure la Direction générale sans limitation de durée.

AL214325145

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, de la Société Civile Immobilière dénommée «SCI T.H.M.», qui sera immatriculée au RCS de DIJON, au capital de 5.000 €uros, représentant des apports en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la construction, l'administration et l'exploitation, de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, biens et droits immobiliers, la vente de tout ou partie du patrimoine dans le cadre de sa gestion, dont le siège social est à AUXONNE (21130) – 2, rue Guébriant.

Les gérantes sont Madame Colette MELOCCO demeurant à AUXONNE (21130) – 2, rue Guébriant et Madame Jane-Elsa MELOCCO demeurant à CHALON-SUR-SAONE (71100) – 4 rue André Jean Chamfroy.

Les cessions de parts sociales entre associés sont libres. Les autres cessions sont soumises à l'agrément donné par la collectivité des associés.

Pour avis,

La gérance

AL214325147

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé en date à BEAUNE du 15 octobre 2019, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION SOCIALE : 8 CLOS CAPITAL SOCIAL : 225 000 € SIEGE SOCIAL : 8 Rue d'Alsace - 21200 BEAUNE OBJET : L'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant et bar, la vente de plats cuisinés à emporter, la commercialisation de vins, spiritueux, produits régionaux. DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. PRESIDENT : Monsieur Stéphane LEGER, domicilié à BEAUNE (21200) - 23 Bis Rue Thiers. CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les statuts. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins. CLAUSE RELATIVE A L'AGREMENT DES CESSIONNAIRES : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. LE PRESIDENT

AL214325149

AVIS CONSTITUTIF

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/09/2019 à AISEREY (21), il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BOIS ET REFLETS

Forme : Société par actions simplifiée

Siège social : 57 route de Beaune - 21160 MARSANNAY LA COTE

Objet : vente de papier peint, bois terrasse, mobilier extérieur, peinture, parquet intérieur aux particuliers et professionnels.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5.000 euros divisé en 500 actions de 10 euros entièrement libérées

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

Transmission des actions : La cession d'actions est libre entre associés. Toute autre cession est soumise à agrément.

Président : M. Bernard RICHAUD dmt 7 rue Martin Lejeas -21110 AISEREY.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis, le Président

AL214325150

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique du 27/09/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile de construction vente Dénomination sociale : LE REMPART - SAINT BENOIT Siège social : 7, rue de l'Hôpital, 21140 SEMUR EN AUXOIS Objet social : l'acquisition de terrains et des immeubles sis à SEMUR EN AUXOIS (21) - 7 rue de l'Hôpital, section AD n° 126 et 124, figurant au cadastre, sous les numéros 124 et 126 de la section AD, pour une contenance de 1 ha 29 a et 64 ca et les droits à construire afférents ; - la construction (après démolition éventuelle de bâtiments existants) et l'aménagement d'un immeuble collectif à usage d'habitation et professionnel et de toutes annexes et dépendances selon sommaire figurant en Annexe aux présents statuts ; - la vente, en totalité ou par fractions, avant ou après achèvement, des constructions ainsi édifiées ; - la location des lots en stock en l'attente de leur vente. Elle peut également avoir une activité de location des immeubles ou fractions d'immeubles en immobilisation, dès lors que celle-ci reste accessoire à la vente ; - et généralement toutes dispositions se rattachant à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale. Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 40 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Madame Ida Johanna Wilhelmina NEL Pointe Hamaha Zone Nel BP159 KAWENI 97600 Mamoudzou, Ile de Mayotte. Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants. En cas de cession à des tiers agrément requis dans tous les cas Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214325151

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 14/10/2019, avis de constitution d'une SCI dénommée: VJA75

Capital : 1 000 € divisé en 1000 parts de 1 € chacune.

Siège social : 36 rue Louis Blanc, 21000 DIJON.

Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l' administration et l'exploitation, l' attribution en jouissance de tout immeuble et droit immobilier. L'édification de tout immeuble à usage d'habitation la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble. La mise à disposition de ses associés La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux ou tous autres titres. Tout placement de capitaux sous toute forme et toute opération financière mobilière ou immobilière. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers. La cession des biens dont elle sera propriétaire pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société.

Durée : 99 ans. Gérance : Michel CORTET et Lucie CORTET, demeurant à 36, rue Louis Blanc - DIJON (21000)

Cessions de parts : avec agrément des associés

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL214325156

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP fait à SEMUR EN AUXOIS (21) en date du 08/10/2019, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI FCLM

Siège : Rue Champ à la Perdrix – 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Objet : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles

et biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

Capital : 1.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire, intégralement libérés,

divisé en 100 parts de 10 €.

Gérance : M. Florent POTIER dmt 12 rue de la Ferme Champlon – 21140 SEMUR EN AUXOIS.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ; agrément dans tous les autres cas ; l'agrément est donné par la collectivité des

associés.

Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

La Gérance

AL214325170

LA TARTERIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social
3-5-7 Rue Piron 21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dijon, du 16 Octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : LA TARTERIE Siège : 3-5-7 Rue Piron, 21000 DIJON Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet Social : L'activité de Tarterie, Saladerie, salon de thé, pâtisseries à consommer sur place ou à emporter et plus généralement toutes opérations de restauration. Gérance : Monsieur Xavier GUALANO, demeurant 18 Rue de la Bibliothèque, 25000 BESANCON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. POUR AVIS La Gérance

AL214325174

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/09/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : DMA CLASSIC Objet social : Achat, vente en gros ou en détail, négoce de tous types de véhicules terrestres à moteur, de tous véhicules de navigation et de tous cyclomoteurs et motocycles. Achat et vente de vêtements, chaussures, décorations et accessoires vintage rattachés à l'activité de l'automobile. Achat, vente en gros ou en détail, négoce de pièces détachées et d'accessoires se rattachement directement ou indirectement aux biens et opérations précités, de produits d'entretien et généralement tout ce qui se rattache à l'industrie automobile. L'activité d'intermédiation et intermédiaire de vente dans le domaine du négoce de tous types de véhicules terrestres à moteur. Siège social : 9002 Rue de Magny, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur. Capital : 5000 € Durée : 99 ans Président : M. MARROFFINO Philippe, demeurant 2 Rue des Artisans, 21800 Chevigny-Saint-SauveurAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clause d'agrément : Les cessions sous quelque forme que ce soit des actions détenues par les associés sont libres. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214325179

IMMATRICULATION

VITIDEV
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY LES BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY LES BEAUNE du 11 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : VITIDEV

Siège social : 4 rue Henri Cyrot, 21420 SAVIGNY LES BEAUNE

Objet social : Acquisition et location de vignes, chais, d'ensemble immobilier bâti ou non bâti, transaction de raisins, moûts ou vins, élaboration vinique, prestations de services dans le domaine du vin en terme de viticulture ou d'œnologie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Dominique COR demeurant 60 rue Victor Hugo 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL214325180

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/08/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : 221B ANIMATIONS SUD Objet social : Activité de divertissement consistant à la résolution d'énigmes et de jeux de société en grandeur nature, organisation de soirées évènementielles, toutes prestations liées aux activités de divertissement Siège social : 3 Place GRANGIER, 21000 Dijon. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : GENESIS HOLDING, SAS au capital de 5000 euros, ayant son siège social 3 PLACE GRANGIER, 21000 Dijon, 849 525 597 RCS de Dijon Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix. Clause d'agrément : Les transmissions d'actions s'effectuent librement entre les associés et nécessite un agrément lorsqu'elles sont cédés à des tierces personnes. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214325181

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/08/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : 221B ANIMATIONS NO Objet social : Activité de divertissement consistant à la résolution d'énigmes et de jeux de société en grandeur nature, organisation de soirées évènementielles, toutes prestations liées aux activités de divertissement Siège social : 3 Place GRANGIER, 21000 Dijon. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : GENESIS HOLDING, SAS au capital de 5000 euros, ayant son siège social 3 PLACE GRANGIER, 21000 Dijon, 849 525 597 RCS de DijonAdmission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix. Clause d'agrément : Les transmissions d'actions s'effectuent librement entre les associés et nécessite un agrément lorsqu'elles sont cédés à des tierces personnes. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214325182

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

NIÈVRE

DIVERS

SCEA EMMANUEL BLANCHARD

7 rue du 8 Mai 1945
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS Nevers : 540 077 286
Capital social : 1 000 euros

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date et à effet du 29 septembre 2019, il a été procédé au retrait de l'associée Madame BLANCHARD Isabelle et à l'entrée de l'associée, Mme BLANCHARD Alexandra - 13 Clos des Bocqueteaux - 60270 Gouvieux. Pour avis, la gérance

AL584325392

NOMINATION

G.C.E. SAS

SAS au capital de 504 000 Euros
Siège social : 70 Rue du Puits Charles
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
562 010 454 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 27/09/2019, il a été décidé de nommer Mr Daniel PRYOR, demeurant 3630 Prospect Street NW, Washington DC 20007 (Etats-Unis), en qualité de Directeur Général, en remplacement de Mr Mark LEHMAN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers.

AL584325393

TRANSFERT DE SIÈGE

TP TORRES RAPHAËL
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 25 000 €uros
Siège social : 6 Rue de La Vallée de Charrant
Les Etiveaux
58400 MESVES SUR LOIRE
534 260 948 RCS NEVERS

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Suivant délibération extraordinaire du 05 septembre 2019, l'associé unique, Monsieur

Raphaël TORRES CID demeurant 15 Avenue du Champ du Seigneur – 58400 LA CHARITE LOIRE, a décidé le transfert du siège social de MESVES SUR LOIRE (NIEVRE), 6 Rue de La Vallée de Charrant - Les Etiveaux à LA CHARITE SUR LOIRE (NIEVRE) 15 Avenue du Champ du Seigneur, et ce, à compter du 1er janvier 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL584325299

SOLUTIONS PLV
Société à Responsabilité Limitée
à associé unique
Au capital de : 15 000 €uros
Siège Social :
82 Avenue du 85ème de Ligne
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
534 375 274 RCS NEVERS

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant délibération extraordinaire du 05 septembre 2019, l'associé unique, Monsieur Stéphane DIETZ demeurant 61 Rue de Plantenoix – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a décidé le transfert du siège social de COSNE COURS SUR LOIRE (NIEVRE), 82 Avenue du 85ème de Ligne à LA GARENNE COLOMBES (HAUTS DE SEINE)

1 Rond Point de l'Europe, et ce, à compter du 1er août 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE. Pour avis, la gérance

AL584325300

MODIFICATION DE CAPITAL

AVIS

INSPIRATION
SAS au capital souscrit de 450 000 euros
et au capital actuel de 440 000 euros
Avenue Saint Exupéry - ZI de Bagatelle
58500 CLAMECY
804 620 375 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale des associés en date du 02/08/2019 et des décisions du président en date du 16/09/2019 et du 30/09/2019, le capital social de la société a été augmenté en numéraire de 192 500 euros et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Article 7 - Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de quatre cent quarante mille euros (440 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de six cent trente-deux mille cinq cents euros (632 500 euros).

Pour avis. Le Président

AL584325405

CONVOCATION

AXEREAL
Société Coopérative Agricole
à capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION

aux Assemblées de Section
et Assemblée Générale Plénière
Ordinaire Annuelle

I. Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Section dont l'ordre du jour commun est le suivant :

- lecture à titre d'information,

. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018/2019,

. des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés du même exercice,

. du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,

. des comptes et du bilan au 30 juin 2019,

- discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,

- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.

Les assemblées de section se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous.

· Boischaut-Berry-Bocage,

12/11/19, 10h00, Hôtel Les Dryades, 28 Rue du Golf, 36160 Pouligny-Notre-Dame

· Champagne Berrichonne,

13/11/19, 8h30, Centre de Congrès Champs-Elysées, Boulevard Franklin Roosevelt, 36100 Issoudun

· Loire-Nivernais,

14/11/19, 10h00, Domaine de la Chezatte, La Chezatte, 18240 Sainte-Gemme-en-Sancerrois

· Eurélienne

20/11/19, 9h00, Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir, 10 rue Dieudonné Costes, 28000 Chartres

· Grand Ouest,

22/11/19, 8h30, Villa Bellagio Amboise, 115 route de Civray de Touraine, 37400 Amboise

· Seine-Loire,

27/11/19, 8h30, Salle Polyvalente Pierre Terrier, 13 rue de Charette, 28140 Terminiers

II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Section se tiendra :

Vendredi 6 décembre 2019 à 9h00

au CENTRE DE CONFERENCES – 9 place du 6 juin 1944 – 45000 ORLEANS

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018/2019,

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018/2019,

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2019,

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2019,

- Quitus aux administrateurs,

- Dotation des réserves obligatoires,

- Distribution d'un intérêt aux parts sociales à avantages particuliers,

- Distribution d'un intérêt aux parts sociales,

- Distribution de dividendes reçus au titre des participations,

- Dotation des réserves facultatives,

- Mise à jour du capital social,

- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,

- Variation du capital,

- Indemnisation des administrateurs,

- Budget formation,

- Renouvellement d'administrateurs,

- Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2019, soit dans chaque section, soit au siège social.

Pour Avis

Le Président

AL584325404

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS DE MODIFICATION

EARL NEROT COUET
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 13 130 Euros
Siège social : «Fontaine»
58200 SAINT PERE
453 466 658 RCS Nevers

Suivant un acte sous seing privé du 16/09/2019 enregistré au SPFE de Nevers le 26/09/2019, il a été décidé d'augmenter le capital, de nommer un nouveau co-gérant, de transformer l'EARL en SCEA, de modifier la dénomination sociale et de transférer le siège social, à effet du 01/09/2019, motivant la publication des insertions suivantes :

Dénomination : « **SCEA COUET** »

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Siège : **25 Rue de Croquant - 58200 SAINT PERE**

La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, ainsi que toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus pourvu qu'elles ne modifient pas le carac-

tère civil de la société.

La société est constituée pour 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 16 mai 2103 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le capital social fixé à 17 630 euros (numéraire)

Les gérants sont : Mme Claire COUET et M. Emmanuel COUET demeurant ensemble, 27 Croquant - 58200 SAINT PERE.

Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint dans les cas prévus par la loi, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Lorsque l'ensemble des associés a la qualité de co-contractant dans la cession de parts sociales, aucun agrément préalable n'est requis. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis et mention, les gérants

AL584325385

AVIS DE MODIFICATION

DOMAINE COUET EARL
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 111 897,58 Euros
Siège social : «Croquant»
58200 SAINT PERE
420 007 742 RCS Nevers

Suivant un acte sous seing privé du 16/09/2019 enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 26/09/2019, il a été décidé d'une augmentation par apport de numéraire puis d'une réduction du capital social par annulation de parts, de la modification du siège social et de la transformation de l'EARL « DOMAINE COUET EARL » en société civile, à effet du 01/09/2019, motivant la publication des insertions suivantes :

Dénomination : « BCE »

Forme : Société Civile

Siège social : 25 Rue de Croquant - 58200 SAINT PERE

La société est constituée pour 99 ans à compter de son immatriculation au RCS le 11 septembre 1998 dissolution anticipée ou prorogation.

Le capital social fixé à 99 397.50 euros (Les apports sont constitués de biens mobiliers et de numéraire)

Les gérants sont : M. Emmanuel COUET et Mme Claire COUET, demeurant 27 Croquant - 58200 SAINT PERE

La société a pour objet, l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, ainsi que toutes activités mobilières ou immobilières complémentaires et connexes à l'objet ci-dessus défini, tant qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social de la société, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion ou de société en participation.

Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement de tous les associés, y compris le cédant. Cette disposition vise toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales, à

l'exception des donations au profit d'un ou des descendants d'un associé, lesquelles seront dispensées d'agrément. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis et mention, les gérants.

AL584325386

AVIS DE MODIFICATION

EARL DOMAINE DE FONTAINE
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de
110 850 euros
Siège social : «Fontaine»
58200 SAINT PERE
319 545 612 RCS Nevers

Suivant un acte sous seing privé du 26 août 2019 enregistré au SPFE de NEVERS le 26 septembre 2019, il a été décidé d'augmenter le capital, de la nomination d'un co-gérant, de transformer l'EARL en SCEV, de modifier la dénomination sociale et de transférer le siège social, à effet du 1er août 2019, motivant la publication des insertions suivantes :

Dénomination : **SCEV « DOMAINE COUET FONTAINE »**

Forme : Société Civile d'Exploitation Viticole

Siège social : **25 Rue de Croquant - 58200 SAINT PERE**

La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, ainsi que toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

La société est constituée pour 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 21 août 2079 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le capital social fixé à 173 145 euros (biens en nature, de numéraire et passif)

Les gérants sont : Mme Claire COUET et M. Emmanuel COUET demeurant ensemble, 27 Croquant - 58200 SAINT PERE.

Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint dans les cas prévus par la loi, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Lorsque l'ensemble des associés a la qualité de co-contractant dans la cession de parts sociales, aucun agrément préalable n'est requis. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis et mention, les gérants

AL584325389

EARL POINT

Domaine Couillaud - 58300 VERNEUIL
Capital social : 337 000 €
R.C.S. NEVERS – N°753 086 628

Par acte SSP du 5/09/2019, l'EARL POINT a été transformée en SCEA POINT :

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Objet : activités agricoles

Dénomination Sociale : SCEA POINT

Siège Social : Domaine Couillaud - 58300 VERNEUIL

Gérants : M. Point Florent demeurant Domaine Couillaud - 58300 Verneuil et M. Point Eric, demeurant 1 bis rue des Barboulottes Lieudit »Chérault » - 58270 Saint Benin d'Azy

Associés tenus indéfiniment et conjointement des dettes sociales : Monsieur Point Bernard, demeurant Domaine Couillaud 58300 Verneuil, M. Point Florent demeurant Domaine Couillaud - 58300 Verneuil et M. Point Eric, demeurant 1 bis rue des Barboulottes Lieudit »Chérault » - 58270 Saint Benin d'Azy Capital Social : 337 000 € divisés en 33 700 parts représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au RCS de Nevers.

Pour avis

AL584325399

GAEC DU DOMAINE DE LA FORGE COULBOIS MICHEL ET FABIEN

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 420 000,00 euros
Siège social : Petit Soumard
58150 SAINT ANDELAIN
R.C.S. NEVERS 449 746 726

Lors de l'AGE du 08/10/2019 les associés ont, à effet du même jour :

- décidé de transformer la Société en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée sans création d'un être moral nouveau. Sa dénomination devient « EARL DU DOMAINE DE LA

FORGE ».

- pris acte de la démission de Monsieur Michel COULBOIS de ses fonctions de gérant.

Les modifications seront faites au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL584325402

SCI DUE PRINCIPI

Société Civile au capital de 100 €
Ancien siège social : 35, rue Paul Bert
58000 NEVERS
Nouveau siège social : 1 Bis, rue Franc Nohain
58000 NEVERS
828 085 365 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 11/10/2019, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :

Siège social :

- Ancienne mention : 35, rue Paul Bert – 58000 NEVERS

- Nouvelle mention : 1 Bis, rue Franc Nohain – 58000 NEVERS

Gérance :

- Ancienne mention : co-gérants : M. Franck LESAQUE et Mme Ghislaine BARRIERE

- Nouvelle mention : Gérant : M. Franck LESAQUE dt à NEVERS (58) – 1 Bis, rue Franc Nohain

AL584325406

NON DISSOLUTION

TA SOEUR

SARL au capital de 1 000 euros
66 Rue de Nièvre 58000 NEVERS
RCS NEVERS 833 898 307

Décision du 14/10/2019: L'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL584325401

S.A.S. C'PRO RENO TRAVAUX

au capital de 2 000 €
Siège social : 119 Avenue de Verdun,
58300 DECIZE
808 334 528 RCS NEVERS

L'A.G.E. du 05/10/2019, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL584325407

RACELAB1

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 € Siège social : Technopôle Village

d'Entreprises Module n°3 58470 MAGNY-COURS 812 681 138 RCS NEVERS

D'un PV de l'associée unique du 29/06/2019, il résulte que, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associée unique a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL584325409

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI RESIDENCE DES FILOIRS

Société civile Immobilière
Société en liquidation
au capital de 45 734,70 €
Siège social : 24 Faubourg du Grand Mouësse
58000 NEVERS
443 965 835 RCS NEVERS
Liquidateur : Monsieur André SEGUIN

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2019, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur,

AL584325356

PAUL & LOUISE CONCEPT STORE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 3 000.00 €
Siège social : 20 Rue du 14 Juillet
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
830 502 894 RCS NEVERS
Liquidateur : Madame Marion DAMIEN

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2019, les associées, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateu

AL584325376

DESPEE MARECHALERIE

Forme : SARL. Capital social : 7500 euros. Siège social : 3 rue de l'Eglise, 58530 Dornecy. 452071558 RCS NEVERS. Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Olivier DEPEE, demeurant 3 rue de l'Eglise - 58530 Dornecy a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL584325383

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BOUCHERIE DESMOULINS
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 23 019,80 euros
Siège social : 31 Avenue Colbert
58000 NEVERS
RCS NEVERS 390 571 818

Le 31.08.2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Daniel DESMOULINS demeurant 30 Route de Fourchambault 58640 VARENNES VAUZELLES a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 31 Avenue Colbert 58000 NEVERS. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis.

AL584325388

EARL MILLOT PHILIPPE EN LIQUIDATION

Siège de liquidation : 8 rue des Gâtines
58500 OISY
Au capital de 75 599,47 euros
R.C.S. NEVERS- N°325 590 123

L'assemblée générale réunie le 15 juin 2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 15 juin 2019, déchargé M. MILLOT Philippe de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL584325390

SA BOIS ET SCIAGE DE BOURGOGNE

Société anonyme en liquidation
au capital de 381 122,54 euros
Siège social
Route du Pré Charpin
Les Fontaines Douces 58260 LA MACHINE
Siège de la liquidation
rue Joseph BOIGUES 58300 DECIZE
RCS NEVERS 392 422 473

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 17.10.2019 l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur Honoré MINETTO, demeurant rue Joseph BOIGUES 58300 DECIZE, de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584325398

SARL CHEVALIER

Société À Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 600 euros
Siège social
LA MOTTE - 58470 MAGNY-COURS
502 858 012 RCS NEVERS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération du 1er octobre 2019 la dissolution de la société pour capitaux propres devenus inferieurs à la moitié du capital social de la société à compter du 1er octobre 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. M. Alain CHEVALIER, demeurant La Motte 58470 Magny-Cours, a été nommé liquidateur avec tous pouvoirs pour agir.

Toute correspondance et notification sont à adresser à cette dernière adresse. Le dépôt

des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateu

AL584325400

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sci: Home Invest, 37b rue du terreau 58120 Château-Chinon. Cap.: 100€. Obj.: immobilier. Grt: Nabil Broum, 37b rue du terreau 58120 Château-Chinon. 99 ans au RCS de Nevers.

AL584325306

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 1er octobre 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MILLE & LINE

Siège social : 17 GRANDE RUE 58800 CORBIGNY

Objet : bijouterie, joaillerie, réparations, fabrication, vente de bijoux et d'accessoires

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 8 000 euros

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées :Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Présidente : Emeline CAMBRON, demeurant 2 Impasse des Eglantines, Cuzy 58800 Cervon

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL584325334

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sci: Faizende, 10 rue rol tanguy 58200 Cosne Cours sur Loire. Cap.: 500€. Obj.: immobilier. Grt: Mathieu Faizende, 10 rue rol tanguy 58200 Cosne Cours sur Loire. 99 ans au rcs de nevers.

AL584325361

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 7 octobre 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SASU ERKA CONSTRUCTION

Siège social : 47 bis rue Henri Bouquillard, BP 9, 58022 Nevers

Objet : maçonnerie générale et gros ½uvre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Président : M. Ertugrul KARADAS, demeurant 12 rue Paul Eluard, 58000 Nevers

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au RCS de NEVERS. Pour avis, le Président

AL584325382

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 octobre 2019 , il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CitRouille,

Objet social : l'acquisition, la création, la gestion de micro crèche et garde d'enfants,

Siège social : 27, Rue de Parigny 58 000 NEVERS,

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés,

Capital social : 100 euros divisé en 100 actions de un euros,

Président : Mr Éric WILMO, demeurant 92, Rue des Montapins 58 000, NEVERS

Immatriculation : RCS de NEVERS,

Pour avis, Le Président.

AL584325384

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société SCI LES SOURCES, SCI au capital de 1 000 euros dt le siège social est à VARENNES VAUZELLES (Nièvre), 16, rue Denis Papin, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un ensemble immobilier à usage commercial, situé à VARENNES VAUZELLES (Nièvre), 16, rue Denis Papin, dt le gérant est M. Nicolas DESPONT dmt à CHAULGNES (Nièvre), 4 Rue de la Closerie.

Clauses relatives aux cessions de parts :

Toute cession de parts ne peut intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales.

Pour insertion : le gérant

AL584325387

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Couscher
CS 74046
49412 SAUMUR CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : VALERIESWINE

Siège : 3 rue aux Rats - 58150 POUILLY SUR LOIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Agent commercial dans le domaine des vins et spiritueux ; et plus généralement toutes activités en rapport avec les vins, spiritueux et toutes boissons

alcoolisées ou non.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité

des associés.

Président : Madame Valérie DEBON-COQBLIN, demeurant 3 rue aux Rats- 58150 POUILLY SUR LOIRE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis,

Le Président

AL584325391

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/05/2019, il a été constitué une société

Dénomination sociale : SARL VILLAGE DE CHINE

Siège social : 21-23 Boulevard Grands-Prés-des-Bordes, 58000 NEVERS

Forme : SARL

Capital : 8000€

Objet social : - Restauration et Plat emporter.

Gérance : Mme KE Haixiang ép. ZHAN, demeurant 1, boulevard Maxime Gorki, 94800 VILLEJUIF

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL584325394

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à COSNE-COURS-SUR-LOIRE en date du 07/10/2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SCI LDM, SIEGE SOCIAL : 1 allée des Taillandiers, LE TREMBLAT, COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre) OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers; DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CAPITAL : 157 000 euros GERANCE : Monsieur Denis CLAUDEL, demeurant 23 route de Bohême, Fontaine Morin, COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) et Monsieur Lionel LIPOVAC, demeurant 34 rue des Gominets, Boisgibault, TRACY SUR LOIRE (Nièvre), AGREMENT DES CESSIONS : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL584325395

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/09/2019 il a été constitué une SARL dénommée: NEW PROVIDENCE

Siège social: 93 route du haut morvan le cornemuse 58430 ARLEUF

Capital: 3.000 €

Objet: Bar, Restauration, Événementiel

Gérant: Mme HAJDUK Marine 12 Cours DES FRERES 21000 DIJON

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584325397

EK CONSEILS

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17/10/2019, ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EK CONSEILS. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 3 chemin des Chandons, 58180 Marzy. Objet : acquisition et gestion de titres de sociétés de capitaux de tous secteurs d'activité,

réalisation de prestations de services et formation en gestion, informatique de gestion et organisation. Durée de la société : 99 ans. Capital social : 2000 euros . Président : Madame Elisabeth KREUTZER 3 chemin des Chandons 58180 Marzy. Cession d'actions et agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, chaque action donne droit à une voix. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL584325403

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à CHATILLON-EN-BAZOIS du 18/10/19, il a été constituée la société par actions simplifiée unipersonnelle A.A.J.V. au capital de 5 000 euros en numéraire - SIEGE SOCIAL : Joumier - 58110 BAZOLLES - OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de détail d'optique et de lunetterie : vente et montages de verres correcteurs, vente de lunettes, vente de lentilles de contact, vente de produits d'entretien pour les lunettes et les lentilles, vente d'articles divers.- DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS - ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tous associés, autant de voix que d'actions détenues - CESSIONS D'ACTIONS : Libres par l'associé unique, agrément préalable si pluralité d'actionnaires - PRESIDENT : Aurélie DEVAIL demeurant Joumier - 58110 BAZOLLES DEPOT LEGAL RCS NEVERS

AL584325408

YONNE

SUCCESSION

SCP SYLVIE LELIEVRE
Notaire à AVALLON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 juin 2013 , Monsieur Lucien Robert MACARY, veuf de Madame Jeannine POUILLOT, demeurant à AVALLON (89200) 18 allée Jean-Baptiste Lully ,Né à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015), le 1er mai 1928,décédé à BRUNOY (91800) (FRANCE), le 21 juin 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée, membre de la Société « Sylvie LELIEVRE, notaire, membre de la société civile professionnelle, titulaire d'un Office Notarial », à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 16 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL894325668

AVIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment sesarticles L2122-22 et L2122-23 ;Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L210-1, L211-1, L213-3,L240-1 et R211- et suivants ;Vu les statuts de la 3CBO, approuvés par arrêté préfectoral du 9 septembre2016 et dont la dernière modification s'est tenue par arrêté préfectoral du27 décembre 2018 ;Vu les compétences de la 3CBO en matière de Plan Local d'Urbanisme,emportant transfert du droit de préemption urbain prévu aux articles L210-1et L211-1 et suivants du code de l'urbanisme et L 240-1 et suivants du codede l'urbanisme ;Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 21 mai 2013 par le conseil communautaire de la Communauté de communes du Betz et de la Cléry ; Considérant qu'il est de l'intérêt de la 3CBO de maîtriser l'aménagementurbain sur les communes du territoire et de disposer pour ce faire de lapossibilité d'intervenir au moyen de préemption,Vu l'exposé du PrésidentLe quorum ayant été atteint,Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (40 pour,0 contre, 0 abstention),- DECIDE de modifier le périmètre d'exercice du Droit de Préemption Urbain(DPU) communautaire sur la commune de Courtenayen supprimant leszones agricoles et naturelles du périmètre comme indiqué dans le code del'Urbanisme ;- DECIDE d'annuler et de remplacer le plan initial annexé à la délibérationn°D2019-091 du 30 juillet 2019 par le plan joint à la présente délibération ;- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en oeuvre de laprésente déli-

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AUXERRE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS SOCIETE DES DOMAINES DE L'ESPERANCE** 89450 SAINT PERE. RCS Auxerre 302113519. CIP 3666.

AL894325645

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl OPEN'BAT** Les Moulins Neufs 89170 Lavau. RCS Auxerre 501385546. CIP 3884.

AL894325646

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Alain Jean Raymond CHESNIER** 15 place de l'Église 89200 Magny. RCS Auxerre 811148899. CIP 3964.

AL894325647

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Manfried OTT** rue des Mariniers 89800 CHICHEE. RCS Auxerre 348248378. CIP 1830.

AL894325648

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PARENTHESES** Château de la Perrière 89660 Brosses. RCS Auxerre 489412478. CIP 4173.

AL894325649

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jean-Pierre Laurent FREYBURGER** 4 avenue du 11 Novembre 89200 Avallon. RCS Auxerre 511499634. CIP 4150.

AL894325650

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de la **Sàrl à associé unique DECOCHATEAUX AACCSY** 4 chemin Du Saulce 89290 Escolives-Sainte-Camille. RCS Auxerre 513969360. CIP 4151.

AL894325651

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique SASU IROKA** 4 avenue du Maréchal Juin 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 812358885. CIP 4128.

AL894325652

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique C.C.I. MOISES** 4, Rue Gambetta 89400 CHENY (achat, vente, marchandises). RCS Auxerre 509380754. CIP 4266. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325626

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl MEYER TRANSPORT** route de Tronchoy 89700 Roffey (transport). RCS Auxerre 340649375. CIP 4267. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325627

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl de presse DETENTE** 10 Bis rue de Frétoy 89480 Festigny (diffusion d'un journal d'informations). RCS Auxerre 402248777. CIP 4268. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325628

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ALPHA DIAGS** 39/41 Rue de Paris 89200 Avallon (expertise en bâtiment). RCS Auxerre 495269342. CIP 4269. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325629

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ARTISANAT RENCONTRES CULTURELLES HEBERGEMENT EDI- TION** 12 rue des Puits Lieudit «Le Vignot» 89520 Treigny (Location chambres). RCS Auxerre 452563687. CIP 4270. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325631

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à capital variable NEW OSMOSE** route des Conches 89470 Monéteau (achat vente de produits manufacturés). RCS Auxerre 442683967. CIP 4271. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la

décision au BODACC.

AL894325632

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à capital variable SARL VIDEOLYS** 97 Bis rue de Lyon 89200 Avallon (location de vidéocassettes). RCS Auxerre 420207920. CIP 4272. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325633

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl WIDINE FRANCE** 9 route de Tonnerre 89200 Etaule (vente de systèmes de gestion). RCS Auxerre 450115092. CIP 4273. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325634

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl NIGHT BAR** 9 avenue Félix François 89130 Toucy (Café, bar). RCS Auxerre 484750864. CIP 4274. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325635

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique A TOUT SERVICES** Cs20259, 105 rue des Mignottes 89005 Auxerre (prestation de services). RCS Auxerre 809629934. CIP 4275. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325636

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS DTM 21** 45 Grande Rue 89170 LAVAU (Location de véhicules.). RCS Auxerre 808992432. CIP 4276. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325637

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique EURL TTM** 9 les Buzeaux 89520 Saints-en-Puisaye (menuiserie). RCS Auxerre 817740814. CIP 4277. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325638

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique CLEAN DOG** 4 rue Max Pautrat 89170 Saint-Fargeau (toilettage). RCS Auxerre 512738667. CIP 4278. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325639

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Didier HYBERT** 2 Rue de la Messe 89560 Lain (taxi). RCS Auxerre 334376506. CIP 4279. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325641

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique EURL LCA** 71 D route d'Auxerre 89380 Appoigny (Commerce de boissons). RCS Auxerre 838308823. CIP 4280. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325642

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique EURL BOULANGERIE CARREAU** 10 Voie Romaine 89000 Auxerre (boulangerie). RCS Auxerre 842943961. CIP 4281. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325643

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl TPIL FINANCE** 3 Rue Amont 21390 Vic-sous-Thil (acquisition de participations). RCS Auxerre 814202149. CIP 4282. Administrateur : la SELARL Ph.CONTANT B.CARDON A.BORTOLUS en la personne de Me Alexandre BORTOLUS 7 rue du Pithou 10000 TROYES. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325644

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 arrêtant le plan de redressement pour une durée de 10 ans de la **Sàrl BL** 99 30-32 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (salle de mise en forme). RCS Auxerre 429438435. CIP 4032. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL894325653

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 arrêtant le plan de redressement pour une durée de 10 ans de la **Sàrl BL ANGERS** 30-32 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (salle de mise en forme). RCS Auxerre 482965449. CIP 4040. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL894325655

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 arrêtant le plan de redressement pour une durée de 10 ans de la **Sàrl BL BOURGES** 30-32 avenue Jean-Mermoz 89000 Auxerre (salle de mise en forme). RCS Auxerre 384806626. CIP 4039. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre .

AL894325656

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 modifiant le plan de cession de la **SAS ENTREPRISE CHIAVAZZA** 5 allée du Tacot 89470 Monéteau (peinture, miroiterie, vitrerie). RCS AUXERRE 426520490. CIP 4207.

AL894325657

Jugement du tribunal de commerce de Nanterre du 01/10/2019, prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS à associé unique THOMAS COOK** SAS 19 rue du Temple 89000 Auxerre (vente de voyages), RCS NANTERRE 572 158 905. Désigne Administrateurs : Selarl Fhb Mission Conduite Par Me Hélène Bourbouloux 16 PLACE DE L'IRIS TOUR CB21 92040 Paris la Défense Cedex et la SCP THEVENOT PARTNERS mission conduite par Me Hélène CHARPENTIER 18 rue du Château 92200 NEUILLY SUR SEINE. Les créances sont à déclarer entre les mains du Mandataire judiciaire : Scp B.T.S.G. Mission Conduite Par Me Marc Senechal 15 Avenue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELARL C. BASSE mission conduite par Me Christophe BASSE 171 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325658

rer le siège social à Place Jacques Mirouze, Espace Pitot, 34000 MONTPELLIER. Radiation du RCS de Tribunal de Commerce de

Sens et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce de Montpellier.

AL894325666

ISALOU 2

SC au capital de 240000 € Siège social : 21, rue de Cézy - 89330 Saint-Julien-du-Sault 753 486 372 RCS de Sens En date du 16/10/2019, L'AG Mixte a décidé de transférer le siège social de la société 1, rue Bazin - 78000 Versailles, à compter du 16/10/2019. Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion de tous immeubles et biens immobiliers. Durée : expire le 28/08/2072 Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Versailles

AL894325670

VISIOPARK.

EURL au capital de 1.000euros. Siège social : 3 RUELLE A COMBY, LA CHAPELOTTE 89340 VILLENEUVE LA GUYARD. RCS 800 519 696 SENS. L'AGE du 28/09/2019 a décidé de transférer le siège social au 4 RUE DU PARADIS, VALCROS - LES CARDELINA 83250 LA LONDE LES MAURES, à compter du 30/09/2019. Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS de TOULON.

AL894325672

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

JS INVEST
SAS au capital de 100 euros
Siège social :
14 Rue de la Fontaine Saint-Julien
89520 THURY
RCS AUXERRE 844 772 426

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 6 Rue de la Birague 75004 PARIS.

Mention en sera faite au RCS de PARIS

AL894325684

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

ELCOFINANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 181.575 €
Siège social :
20 Rue Edouard Bouthier
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
321 410 789 R.C.S. Sens

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 août 2019, le capital social a été augmenté de 45 € en numéraire pour être porté à la somme de 181.620 €, puis d'un montant de 121.080 € par incorporation de réserves pour être porté à la somme de 302.700 €.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Le président

AL894325614

AVIS

YONNE MERRAIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
porté à 1 220 000 euros
Siège social : ZA Les Hâtes du Vernoy,
89130 TOUCY
501788467 RCS AUXERRE

Par décision du 29/07/2019, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 220 000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 1 000 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 1 220 000 d'euros

Pour avis. La Gérance

AL894325615

SCI JVB

SCI au capital de 165.000 € 49 rue de Paris 89200 Avallon 452 244 312 RCS AUXERRE Le 30/08/2019, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 80.000 € pour le porter à 245.000 € et de nommer en qualité de cogérant M. Jean-Yves BERTHELIN demeurant 18 Grande Rue, 89200 Sermizelles, en remplacement de M. Jean-Vincent BERTHELIN démissionnaire.

AL894325617

➜ CONVOCATION

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ DE L'YONNE (AGC 89)
Association régie par la Loi de 1901
RNA : W891004403
SIREN : 313 272 973
Siège social :
35b, rue de la Maladière
89015 AUXERRE Cedex

CONVOCATION AGE

Les adhérents de l'Association de Gestion et de Comptabilité de l'YONNE (AGC 89), sont invités à participer à l'AGE qui se déroulera le vendredi 15/11/2019 à 9h au siège de l'association, 35b rue de la Maladière 89015 AUXERRE, avec pour ordre du jour :

Approbation du traité de fusion avec l'AGC CER FRANCE BFC

Modification des statuts de l'AGC 89 suite à la fusion

Nomination des membres du conseil d'administration

Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Le projet de traité de fusion et ses annexes, le rapport du Commissaire à la fusion sont consultables au siège de l'AGC 89.

Le conseil d'administration

AL894325688

CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES DE SECTION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE

SCA 110 BOURGOGNE

Siège social 49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

- pour le Tonnerrois, le lundi 18 novembre 2019 à 9h15, à l'Auberge de Bourgogne de TONNERRE
- pour la Bassée-Gâtinais, le mardi 19 novembre 2019 à 9h15, salle polyvalente de VILLEBLEVIN
- pour l'Auxerrois, le mercredi 20 novembre 2019 à 9h15, au siège social de la coopérative à MONETEAU
- pour la Puisaye, le jeudi 21 novembre 2019 à 9h15, salle polyvalente de TOUCY
- pour le Châtillonnais, le vendredi 22 novembre 2019 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2018

Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 6 décembre 2019 dont la convocation est ci-dessous

Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) à l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 6 décembre 2019

Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région

Questions diverses

Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière qui aura lieu le vendredi 6 décembre 2019 à 9H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 7 décembre 2018

Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018-2019 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE

Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2019

Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés

Approbation des comptes

Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Quitus aux Administrateurs

Affectation du résultat de l'exercice 2018-2019

Constatation de la variation du Capital Social

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Election d'un administrateur représentant le collège des Associés Non Coopérateurs

Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs

Questions diverses

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Gérard DELAGNEAU

AL894325692

Convocations aux Assemblées de Section et à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire

SCA YNOVAE

Siège social : 3, allée de Passy
89510 VERON

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative YNOVAE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

- Pour la ZONE NORD, le mercredi 13 novembre 2019 à 9h00, salle des fêtes de VILLEPERROT – 1, rue Abreuvoir – 89140 VILLEPERROT.
- Pour la ZONE EST, le jeudi 14 novembre 2019 à 9h00, salle des fêtes de VERGIGNY – rue des Bruyères – 89600 VERGIGNY (face au stade).
- Pour la ZONE OUEST, le vendredi 15 novembre 2019 à 9h00, salle des fêtes de CHAMPVALLON – 54 rue Montegros – 89710 CHAMPVALLON.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal des Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du vendredi 30 novembre 2018.

Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 29 novembre 2019

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique EURL BOULANGERIE CARREAU** 10 Voie Romaine 89000 Auxerre (boulangerie). RCS Auxerre 842943961. CIP 4281. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325643

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl TPIL FINANCE** 3 Rue Amont 21390 Vic-sous-Thil (acquisition de participations). RCS Auxerre 814202149. CIP 4282. Administrateur : la SELARL Ph.CONTANT B.CARDON A.BORTOLUS en la personne de Me Alexandre BORTOLUS 7 rue du Pithou 10000 TROYES. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325644

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 arrêtant le plan de redressement pour une durée de 10 ans de la **Sàrl BL** 99 30-32 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (salle de mise en forme). RCS Auxerre 429438435. CIP 4032. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL894325653

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 arrêtant le plan de redressement pour une durée de 10 ans de la **Sàrl BL ANGERS** 30-32 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (salle de mise en forme). RCS Auxerre 482965449. CIP 4040. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL894325655

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 arrêtant le plan de redressement pour une durée de 10 ans de la **Sàrl BL BOURGES** 30-32 avenue Jean-Mermoz 89000 Auxerre (salle de mise en forme). RCS Auxerre 384806626. CIP 4039. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre .

AL894325656

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 modifiant le plan de cession de la **SAS ENTREPRISE CHIAVAZZA** 5 allée du Tacot 89470 Monéteau (peinture, miroiterie, vitrerie). RCS AUXERRE 426520490. CIP 4207.

AL894325657

Jugement du tribunal de commerce de Nanterre du 01/10/2019, prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS à associé unique THOMAS COOK** SAS 19 rue du Temple 89000 Auxerre (vente de voyages), RCS NANTERRE 572 158 905. Désigne Administrateurs : Selarl Fhb Mission Conduite Par Me Hélène Bourbouloux 16 PLACE DE L'IRIS TOUR CB21 92040 Paris la Défense Cedex et la SCP THEVENOT PARTNERS mission conduite par Me Hélène CHARPENTIER 18 rue du Château 92200 NEUILLY SUR SEINE. Les créances sont à déclarer entre les mains du Mandataire judiciaire : Scp B.T.S.G. Mission Conduite Par Me Marc Senechal 15 Avenue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELARL C. BASSE mission conduite par Me Christophe BASSE 171 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325658

Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl de presse DETENTE** 10 Bis rue de Frétoy 89480 Festigny (diffusion d'un journal d'informations). RCS Auxerre 402248777. CIP 4268. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325628

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ALPHA DIAGS** 39/41 Rue de Paris 89200 Avallon (expertise en bâtiment). RCS Auxerre 495269342. CIP 4269. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325629

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ARTISANAT RENCONTRES CULTURELLES HEBERGEMENT EDI- TION** 12 rue des Puits Lieudit «Le Vignot» 89520 Treigny (Location chambres). RCS Auxerre 452563687. CIP 4270. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325631

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à capital variable NEW OSMOSE** route des Conches 89470 Monéteau (achat vente de produits manufacturés). RCS Auxerre 442683967. CIP 4271. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la

décision au BODACC.

AL894325632

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à capital variable SARL VIDEOLYS** 97 Bis rue de Lyon 89200 Avallon (location de vidéocassettes). RCS Auxerre 420207920. CIP 4272. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325633

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl WIDINE FRANCE** 9 route de Tonnerre 89200 Etaule (vente de systèmes de gestion). RCS Auxerre 450115092. CIP 4273. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325634

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl NIGHT BAR** 9 avenue Félix François 89130 Toucy (Café, bar). RCS Auxerre 484750864. CIP 4274. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325635

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique A TOUT SERVICES** Cs20259, 105 rue des Mignottes 89005 Auxerre (prestation de services). RCS Auxerre 809629934. CIP 4275. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325636

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS DTM 21** 45 Grande Rue 89170 LAVAU (Location de véhicules.). RCS Auxerre 808992432. CIP 4276. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325637

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique EURL TTM** 9 les Buzeaux 89520 Saints-en-Puisaye (menuiserie). RCS Auxerre 817740814. CIP 4277. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325638

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique CLEAN DOG** 4 rue Max Pautrat 89170 Saint-Fargeau (toilettage). RCS Auxerre 512738667. CIP 4278. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325639

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Didier HYBERT** 2 Rue de la Messe 89560 Lain (taxi). RCS Auxerre 334376506. CIP 4279. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325641

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique EURL LCA** 71 D route d'Auxerre 89380 Appoigny (Commerce de boissons). RCS Auxerre 838308823. CIP 4280. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894325642

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl**

: ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : AUXERRE (89000) 7, rue de Brazza - NOUVELLES MENTIONS : MONETEAU (89470) 6, rue de Madrid.

AL894325622

ROCHER ROUGE

SARL au capital de 10.000 € Siege social : 1 bis place Saint-Mamert 89000 AUXERRE 488.395.088 RCS AUXERRE L'AGE du 01/09/2019 a décidé de transférer le siège social 19 rue des Buttes 89000 AUXERRE et a modifié l'article 4 des statuts. Mention au RCS D'AUXERRE.

AL894325661

ICAU-FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social
1-2 Place de l'Arquebuse
89000 AUXERRE
343 081 741 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 27 septembre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 1-2 Place de l'Arquebuse - 89000 AUXERRE au 21 rue du Temple – 89000 AUXERRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL894325664

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ESPACE OPTIQUE.

Forme : EURL.

Capital social : 7000 euros.

Siège social : 14-16 Rue de la République, 89100 SENS.

497689695 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes d'une décision en date du 23 septembre 2019, l'associé unique a décidé, à

compter du 23 septembre 2019, de transférer le siège social à Place Jacques Mirouze, Espace Pitot, 34000 MONTPELLIER. Radiation du RCS de Tribunal de Commerce de

Sens et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce de Montpellier.

AL894325666

ISALOU 2

SC au capital de 240000 € Siège social : 21, rue de Cézy - 89330 Saint-Julien-du-Sault 753 486 372 RCS de Sens En date du 16/10/2019, L'AG Mixte a décidé de transférer le siège social de la société 1, rue Bazin - 78000 Versailles, à compter du 16/10/2019. Objet social

dont la convocation est ci-dessous.

Election des représentants de la Section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du vendredi 29 novembre 2019.

Questions diverses.

Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire qui aura lieu le vendredi 29 novembre 2019 à 13h45, AUXERREXPO – Avenue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Approbation du procès-verbal des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 30 novembre 2018.

Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018-2019 et sur la gestion du Groupe YNOVAE.

Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2019.

Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés.

Approbation des comptes.

Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Quitus aux Administrateurs.

Affectation du résultat de l'exercice 2018-2019.

Constatation de la variation du Capital Social.

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.

Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Questions diverses.

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Laurent PONCET</strong

AL894325697

→ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LES COMMUNES DE SAINTE-VERTU ET DE POILLY-SUR-SEREIN

Le public est averti qu'en execution :

* du code de l'environnement, * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-449 du 26 septembre 2019,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc « Les Moulins du Serein » composé de cinq éoliennes et de deux postes de livraison sur les communes de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein, déposée par la SARL Champs DENDOBRIUM (SOLVÉO Énergie), sera ouverte du lundi 21 octobre 2019 (9h00) au samedi 23 novembre 2019 (12h00) inclus, soit une durée de 34 jours consécutifs en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein.

Est désigné M. Michel BREUILLÉ en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 21 octobre 2019 au 23 novembre 2019 inclus en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 octobre 2019 au 23 novembre 2019 en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein aux jours et heures d'ouverture de celles-ci, ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement)

de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Sainte-Vertu, Poilly-sur-Serein, Aigremont, Annay-sur-Serein, Béru, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Fresnes, Fleys, Lichères-Près-Aigremont, Môlay, Noyers, Saint-Cyr-les-Colons, Sambourg, Sérigny, Tonnerre, Viviers et Yrouerre sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique:

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1684

ou

- à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-1684@registre-dematerialise.fr

(les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé)

soit par écrit:

- sur les registres « papier » déposés en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein,

ou

- courrier adressé à la mairie de Poilly-sur-Serein (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,

à la mairie de POILLY-SUR-SEREIN, les :

- lundi 21 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 7 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,

à la mairie de SAINTE-VERTU, les :

- mardi 29 octobre 2019 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Geoffroy DUBOIS,

Responsable du projet à la SARL Champs DENDOBRIUM (SOLVÉO Énergie) – 3 bis, Route de Lacourtensourt - 31150 FENOUILLET - Tél. 06.20.55.30.08.

AL894325427

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE DISSANGIS

Le public est averti qu'en execution :

* du code de l'environnement, * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-452

du 26 septembre 2019,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale

pour l'exploitation d'un parc composé de cinq éoliennes et d'un poste

de livraison sur la commune de Dissangis, déposée par la société Centrale

Eolienne de Dissangis (SAS NEOEN), sera ouverte du lundi 21 octobre 2019

(9h00) au vendredi 22 novembre 2019 (17h00) inclus, soit une durée de

33 jours consécutifs à la mairie de Dissangis.

Est désigné M. Jean-Pierre BALLOUX en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une

étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en

réponse du pétitionnaire, les avis des services consultés en phase d'examen

et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête

du 21 octobre 2019 au 22 novembre 2019 inclus à la mairie de Dissangis,

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures

habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra

être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.

yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations

classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition

du public du 21 octobre 2019 au 22 novembre 2019 à la préfecture de l'Yonne

à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur

rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Dissangis, Angely, Annoux, Athie, Blacy, Coutarnoux,

Etaule, Grimault, L'Isle-sur-Serein, Joux-la-Ville, Lucy-le-Bois, Massangis,

Provency, Sainte-Colombe, Thory, sont concernées par le périmètre d'affichage

réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève

le dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1683

ou

- à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-1683@registre-dematerialise.fr

(les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables

sur le registre dématérialisé)

soit par écrit:

- sur le registre « papier » déposés à la mairie de Dissangis,

ou

- courrier adressé à la mairie de Dissangis (siège de l'enquête) à l'attention

du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur

recevra les observations et propositions du public qui seront également

consignées dans le procès-verbal,

à la mairie de DISSANGIS, les :

- lundi 21 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 30 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 7 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 16 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 22 novembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra

prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de

l'Environnement) et à la mairie de Dissangis, ainsi que du mémoire en réponse

du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site

Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation

assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Nicholas FOX,

Responsable du projet à la société Centrale Eolienne de Dissangis (SAS

NEOEN) – 4 Rue Euler – 75008 PARIS - Tél. 06.03.20.04.02.

AL894325445

→ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF À L'ANNONCE AL 894325577

Le premier président de la SAS PAPYRUS à 89400 MIGENNES est Monsieur Saban OZAKIN demeurant 21 rue Edouard Vaillant 89400 MIGENNES pour une durée de 3 ans et non pas la SAS OZAKIN BOIS.

AL894325599

Rectificatif à l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 04/10/2019 relatif à la SASU TLL. Il convient de lire : nouveau siège social : 27 avenue de la Motte Piquet « 75007 « Paris et non « 75015 «.

AL894325686

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Michel Marcel Jean ROCHETTE, retraité, né à ORLEANS 45000), le 27 avril 1944et Mme Sonia Liliane Christiane RONCEAU, retraitée, son épouse, née à FONTENAY SOUS BOIS (94120), le 18 décembre 1946, demeurant à APPOIGNY (89380), 31 rue d'En Bas, Les Bries mariés à la Mairie de MONTREUIL (93100), le 03 juin 1967, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant .L'acte a été reçu par Me Emilie BERARDO notaire à MALIGNY le Octobre 2019[:V_10.1].

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Emilie BERARDO, notaire à MALIGNY, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du tribunal de grande instance compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Emilie BERARDO

AL894325674

→ MODIFICATION DE STATUTS

Crowe Fideliance

INSTALLATION DOCQUIER SERVICES

EURL au capital de 1500 €
Siège social :
1015 rue du Maréchal Juin -
77000 Vaux-le-Pénil
813 804 416 RCS de Melun

En date du 09/09/2019, l'associé unique a décidé de :- Transférer le siège social de la société 20 Rue Serré - 89140 Sergines, à compter du 01/07/2019; - Modifier la dénomination de la société qui devient : IDOC'S Menuiserie; - Modifier l'objet de la société en ajoutant les activités suivantes : menuiserie générale; aménagement d'intérieur et d'extérieur. Gérant : M. DOCQUIER Marc, demeurant 20 Rue Serré - 89140 Sergines. Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de Sens.

AL894325353

EARL DE LA FERME EQUESTRE DU BUISSON DES CAVES

Aux termes d'une décision en date du 27 septembre 2019, l'associée unique de l' EARL DE LA FERME EQUESTRE DU BUISSON DES CAVES, exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 30 200 euros ayant son siège social Route de Chevannes 89240 VILLEFARGEAU, immatriculée 428741748 RCS Auxerre, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de centre équestre et poney club, école élémentaire d'équitation, pension pour chevaux, de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL894325499

BIO +

Société d'exercice libéral par actions simplifiée
au capital de 1.067.524,23 €
Siège social :
1 bis, rue Thénard –
89100 SENS

340 051 713 R.C.S. Sens

I – Par délibération en date du 28 juin 2019, la collectivité des associés, au vu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 25 juin 2014, a décidé de supprimer sur l'extrait Kbis de la société, Monsieur DISTEL, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur SCHEIDECKER, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, dont le mandat a pris fin à cette date, consécutivement à la nomination de la société RSM OUEST, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Patrick MESSUS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

II - Par délibération en date du 26 juillet 2019, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social d'un montant nominal de 33.386,33 euros, pour le ramener de 1.067.524,23 euros à 1.034.137,90 euros, par voie de rachat de 438 actions détenues par les associés de la société en vue de leur annulation et de modifier les articles 6 et 7 des statuts, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux.

III - Par décision du 28 août 2019, le président a constaté, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2019, l'absence d'opposition des créanciers sociaux dans le délai légal conformément au certificat de non opposition délivré le 27 août 2019 par le greffe du Tribunal de commerce de Sens, la réalisation définitive de la réduction de capital susvisée ainsi que la modification des articles 6 et 7 des statuts. Le capital social est fixé à 1.034.137,90 euros. Il est divisé en 13.567 actions d'une valeur nominale de 76,224508 euros chacune.

Ces décisions feront l'objet d'une inscription modificative auprès du registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis

AL894325630

EARL REVELLAT

EARL au capital de 61 589,40 euros
Siège social
19 Grande rue
89190 LES CLERIMOIS
317 708 022 RCS SENS

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2019, les associés ont :

- pris acte de la démission de M. Edmond REVELLAT de ses fonctions de gérant,
- décidé de réduire le capital de la société de 1 004,40 euros, afin de le porter à la somme de 60 585 euros.

Pour avis, la gérance.

AL894325665

→ CESSION

Notaires

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », 8 Quai du Commerce, le 26 septembre 2019, enregistré à AUXERRE 1, le 08/10/2019 dossier 2019 00031259 référence 8904P01 2019 N 01159 a été cédé un fonds de commerce de : de négoce, fourniture, pose de plafonds, cloisons, isolation et accessoires exploité à MAILLOT (89100) 6 rue Saint Marc, connu sous le nom commercial I.P.C, comprenant : • L'enseigne, la clientèle, l'achalandage y attachés. • La totalité des droits de propriété industrielle • Le nom commercial « IPC » • Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation • Un stock de marchandises évalué à la somme de MILLE EUROS (1.000,00 €) Par : La Société I.P.C , SARL au capital de 8000 €, dont le siège est à MAILLOT (89100), 6 rue Saint Marc, identifiée au SIREN sous le numéro 481485621 et immatriculée au RCS de SENS. A : La Société MONTMARTIN AGENCEMENT, SASU au capital de 7500 €, dont le siège est à VAUX-LE-PENIL (77000), 1015 rue du Maréchal Juin Hôtel d'entreprises St Just ZI , identifiée au SIREN sous le numéro 844703512 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN. Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. moyennant le prix principal de DIX-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS EUROS (17.780,00 EUR), s'appliquant : • aux éléments incorporels pour QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 EUR), • au matériel pour TREIZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGTS EUROS (13.780,00 EUR). Les oppositions seront reçues dans le délai de légal au domicile élu au siège du Mandataire-Judiciaire : Société Archibald, prise en la personne de Me Virginie LAURE, mandataire-judiciaire, à SENS (89100), 1 rue de l'Epée.

AL894325613

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 30 septembre 2019, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 16 octobre 2019, dossier 2019 00032259, référence 8904P01 2019 A 02377, Madame Rosita GARCIA épouse GALLIMARD et Monsieur Jean-François GALLIMARD, domiciliés 20 avenue de Saint Quentin 89470 MONETEAU, ONT CEDE à la Société GRJ COIFFURE, SAS au capital de 5 000 €, dont le siège social est 6 Avenue de Saint Georges - 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 853 839 140 RCS AUXERRE, représentée par Madame Gwendoline CAMPISI, un fonds de commerce de salon de coiffure mixte et ventes diverses, connu sous l'enseigne de ROSY COIFFURE, sis et exploité à 6 avenue de Saint Georges 89000 AUXERRE, moyennant le prix de 20 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er octobre 2019. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au Cabinet S.J.B., Société d'avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL894325685

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DOMAINE JUSSOT

Aux termes d'une délibération en date du 2 mai 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de l'EARL DOMAINE JUSSOT, exploitation agricole à responsabilité limitée, au capital de 76224.50 euros dont le siège social est 4 Rue Chambault NEUILLY 89113 VALRAVILLON, immatriculée 353698533 RCS SENS a pris acte de la démission de Mme. Bernadette JUSSOT, de ses fonctions de gérant au 30 juin 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. M. Thierry BERTOLO-JUSSOT demeure seul gérant.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de SENS.

La gérance

AL894325390

GFA DE LA TOURNELLE

Au terme d'une décision en date du 23 juillet 2019, l'assemblée générale extraordinaire du GFA DE LA TOURNELLE, groupement foncier agricole, au capital de 98177.17 euros, dont le siège social est 1 Rue de la Tournelle 89290 JUSSY, immatriculée 323934042 RCS AUXERRE, a pris acte du décès de M. Jean-Claude BARBOTIN, cogérant, et a décidé que Mme. Paulette BARBOTIN demeurerait seule gérante.

Pour avis

La Gérance

AL894325563

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 2 octobre 2019, La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488 a donné en location gérance à la société SL.JOCCIS, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros, ayant son siège à PONT SUR YONNE (89140) 3 rue du Château en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de SENS. un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché avec possibilité de snacking, avec ou sans consommation sur place sis et exploité à PONT SUR YONNE (89140) 3 rue du Château, sous l'enseigne « CARREFOUR EXPRESS». Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 2 octobre 2019 pour se terminer le 1er octobre 2020. A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée

AL894325620

REVOCATION DE CO-GÉRANT

LA PIZZERIA DU PONT
SARL au capital de 10 000 euros
Siège : 2 rue Joubert
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 834 539 686

Suivant l' AGE en date du 13/09/2019, il a été pris acte de la révocation de Monsieur Aurélien ARNOULT demeurant à SENS (89100) 7 rue des frères challes en tant que co-gérant avec effet au 13/09/2019.

De ce fait M. Daniel LANGLOIS reste seul gérant.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de SENS.

Pour avis,

La gérance.

AL894325675

→ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHARNY OREE DE PUISAYE (GRAND-CHAMP) - terre et pré - fonds occupé

14 ha 92 a 47 ca - Les bougets: 192ZT-48-52[13](J)-52[13](K)

1 ha 90 a 90 ca - Les grandes ecornees: 192ZP-35

Zonage : Aa ou Na du PLU

MEZILLES - corps de ferme avec bâtiments d'habitation et d'exploitation - terre, pré et taillis - fonds occupé en partie

49 ha 11 a 79 ca - Bois des chenes: T-443-444 - La bussiere: T-462 - La charbonniere: T-406 - La petite vaux: T-432 - Le cas rouge: T-403 - Le petit champ: T-378 - Les arachis des biots: T-401 - Les fiats: T-681[665] - Les grenons: T-372-373-374 - Les merdoies: T-364-365-366 - Les moreaux: T-440-441-442 - Les neuf arpents: T-407 - Les sables: T-431(J)-431(K) - Les six arpents: T-409(J)-409(K)

- Les terres fortes: T-468 - Pature du cormier: T-404 - Prairie de saint beau: T-445 - Pres de la bussiere: T-461[F1]-461[F2] - Pres des chenes: T-436-437-438

Zonage : A ou N du PLU

SAINT-ANDRE-EN-TERRE-PLAINE - pré

7 ha 97 a 32 ca - Couture des crais: ZC-34 - La quoud: ZM-17

Zonage : RNU

TANLAY - terre

2 a 00 ca - Bas de la voie de la forge: ZL-2

Zonage : RNU

CERISIERS - terre

51 a 35 ca - Le marchais rallu: ZA-105

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 12 novembre 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894325696

REVOCATION DE CO-GÉRANT

MRBM
SARL à associée unique
au capital de 80 000 euros
Siège : 21 rue de l'Europe 9100 MAILLOT<
n>RCS SENS 810 997 973

Suivant l'assemblée générale en date du 13/09/2019, il a été pris acte de la révocation de

Monsieur Aurélien ARNOULT, demeurant 7 rue des frères Challes 89100 SENS en tant que cogérant avec effet au 13/09/2019. De ce fait Monsieur Daniel LANGLOIS reste seul gérant. Dépôt au RCS de SENS.

Pour avis,

La gérance.

AL894325677

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

FONCIERE SAINTE BEATE

SCI au capital de 1.000 euros Siège : 12 Rue Pierre Castets 89100 SENS RCS SENS : 514 280 858 Par délibération du 10 septembre 2019, l'assemblée générale a désigné en qualité de cogérant à compter du 15 septembre 2019 M. Mohamed ADOUI demeurant 9 Rue de la Guiblette - 95240 CORMEILLES EN PARISIS. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis

AL894325682

ENT. PAURON
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : RN6 - Lieu dit Les Grands Champs
89100 ROSOY
853.560.647 RCS SENS

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2019, l'associée unique a nommé en qualité de co-gérant, à compter du 1er octobre 2019 et pour une durée indéterminée, Monsieur PAURON Cyril, demeurant 17 Route de Saint Julien Du Sault - 89500 BUSSY LE REPOS. Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis

AL894325695

→ NON DISSOLUTION

LA RAMERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : La Ramerie GRANDCHAMP
89350 CHARNY OREE DE PUISAYE
RCS SENS 444 721 401

Aux termes d'une délibération en date du 27 septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL894325683

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

G PROD

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 41 rue du 24 Août
89000 AUXERRE
520 022 922 RCS AUXERRE

Le 30/09/2019 – 9 heures, les associés ont : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Pierre Jules Gaye, demeurant à Auxerre (89000), 41 rue du 24 Août, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder

aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL894325604

G PROD

SAS en liquidation amiable
au capital de 10 000 €
Siège social : 41 rue du 24 Août
89000 AUXERRE
520 022 922 RCS AUXERRE

Le 30/09/2019 à 16 heures, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Pierre Jules Gaye de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

AL894325605

BARNIER JEAN-PIERRE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social
30 Rue Soufflot 89290 IRANCY
389 466 459 RCS AUXERRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 8 octobre 2019, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 septembre 2019, déchargé Monsieur Jean-Pierre BARNIER, demeurant 30 Rue Soufflot – 89290 IRANCY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL894325667

SCI BLAGC

SCI au capital de 762,25 €
29 Rue de Paris, 89200 Avallon
410202303 RCS Auxerre

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 12/10/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2019. Mme Arlette Borsato, demeurant 32 rue Louis Richard, 89000 Auxerre a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Auxerre

AL894325669

Crowe Fideliance

PROVENCE

SARL au capital de 5000 € Siège social : 7 Avenue Jean Jaurès, 89220 Bléneau 487 540 361 RCS d' Auxerre L'AGE du 10/10/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 10/10/2019,nommé en qualité de liquidateur M. PROVENCE CHRISTOPHE, demeurant 7 Avenue Jean Jaurès, 89220 Bléneau, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d' Auxerre

AL894325679

LE MOULIN À VENT

Société Civile immobilière
au capital de 137,20 €
Siège social :
Lieu-dit «Vallée aux Coignets»
89770 BOEURS-EN-OTHE
403 521 099 R.C.S. Sens

Par décision des associés du 13/10/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société. La gérante Madame Marques Martins Maria de Fatima née à CAMPO VISEU (Portugal) le 6 mai 1967, demeurant à PARIS (75013) 16 Rue Vulpian est nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation.

Le siège de la liquidation reste le siège social.

Le Liquidateu

AL894325680

NCARON CONSULTING

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège social : 39 Avenue du Tremblay, 89480 ETAIS LA SAUVIN Siège de liquidation : 39 Avenue du Tremblay 89480 ETAIS-LA-SAUVIN 810 353 573 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 31 Août 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Août 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Nicolas CARON, demeurant 2 Rue Georges Cassier Résidence Irazu Appt B301 Val Plaisance, 98895 NOUMEA, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 39 Avenue du Tremblay 89480 ETAIS-LA-SAUVIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS Aux termes d'une décision en date du 31 Août 2019, l'associé unique, liquidateur de la société, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS La Société sera radiée dudit registre

AL894325691

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
GRENELLE ECO CONFORT SAS
Liquidation Judiciaire du 07/11/2017
1 Bis, Boulevard de Verdun 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 octobre 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894325621

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 19/09/2019, il a été constitué une SAS dénommée TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HABITAT. Siège social: 3 rue des lycenes 89290 Augy. Capital: 100euros. Objet: travaux d'isolation thermique, acoustique et/ou anti-vibration. Président: M. Fabien Guyon, 3 rue des lycenes 89290 Augy. Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894325422

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : PAPYRUS Capital : 200€ Siège social : 21 rue Edouard Vaillant 89400 Migennes Objet : services administratifs combinés de bureau et activités de soutien aux particuliers et aux entreprises prestations de fonctions liées aux ressources humaines accessoirement vente de logiciels et/ou d'applications spécifiques informatisées. Durée : 99 ans. Président : Ozakin Bois SAS au capital de 100€ ayant son siège social 21 rue Edouard Vaillant 89400 Migennes RCS 831799671 sens représentée par M. Ozakin Saban demeurant 21 rue Edouard Vaillant 89400 Migennes Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément. Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. chaque action donne droit à une voix. RCS : Sens.

AL894325577

AVA Conseil Contentieux Yonne & Aube

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP
d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc
89100 SENS 4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

SCI DU MEKONG

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 8 rue de la Guimbarde 89300 JOIGNY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JOIGNY (89) du 12 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale :

Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI DU MEKONG Siège social : 8 rue de la Guimbarde, 89300 JOIGNY Objet social : La Société a pour objet l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Madame Loan- Chinh TRAN demeurant à JOIGNY (89300) 8 rue de la Guimbarde Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et

agrément accordé par le gérant Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, la Gérance

AL894325616

Notaire

SELARL BRETON MADOIRE
Notaire & Conseils
57, rue de la Porte d'En Haut
89210 Brienon-sur-Armançon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Audrey BRETON Notaire à BRIENON-SUR-ARMANÇON du 12 octobre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques

suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : Terre et Mer.

Siège social : BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), 43 F rue du Port. Durée : 99 ans. Capital social 15.000euros. Apports en numéraire : 15.000 euros. Toute cession de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, est soumise à agrément préalable à l'unanimité des associés (pour cession entre vifs) et décision extraordinaire (pour mutation par décès). Le premier gérant de la société est : Mme Stéphanie LE GALL, demeurant à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210) 43 F rue du Port. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis, le notaire.

AL894325618

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ARCANGELI-ZERR, notaire à MONTBELIARD (25) le 09/10/2019, enregistré au SPFE de MONTBELIARD le 10/10/2019 dossier 2019 00020633, il a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée SCI LES COQUELICOTS au capital de 300€, ayant son siège social à COULANGES SUR YONNE (89), 37 Rue du Moulin pour une durée de 99 ans ayant pour objet l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, toutes aliénations de quelques natures que ce soient et sous quelques formes que ce soient, de tous biens immobiliers et biens et droits immobiliers, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. La SCI LES COQUELICOTS sera immatriculée au RCS d'AUXERRE. Apports en numéraire : 141€ par M. Hugo VERDONCK ; 141€ par Mme Béatrice VERDONCK ; 6€ par M. Jérémy DEBAS ; 6€ par M. Téo VERDONCK et 6€ par Mlle Florène VERDONCK. M. Hugo VERDONCK et Mme Béatrice VERDONCK demeurant ensemble à COULANGES SUR YONNE (89) 37 Rue du Moulins sont nommés co-gérants pour une durée illimitée. Cession des parts sociales libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Nadia ARCANGELI-ZERR.

AL894325149

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 1/10/2019, il a été constitué une SASU dénommée : E.N.P. 89. Capital : 1 500€. Siège : 27 Rue Valentin Prive, 89300 Joigny. Objet : nettoyage bâtiment, paysagiste : aménagement d'espaces verts, parcs et jardins, prestation de service en tout genre. Durée : 99 ans. Président : Mme EL ATMANI Rachida, 8 Rue De Bonnard, 89400 Cheny, pour une durée indéterminée. Immatriculation au RCS de Sens

AL894325624

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à JOIGNY en date du 10/10/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ADAPTATIVE ENERGIES SERVICES,

Siège social : 58 quai d'Epizy, JOIGNY (Yonne)

Objet : Génie climatique et énergétique. Travaux d'installation thermiques et de climatisation. Travaux d'installation, entretien, réparation de système de chauffage, ventilation, de climatisation ainsi que les travaux en lien avec l'économie d'énergie, installation, exploitation d'énergie renouvelable, production et distribution de vapeur et d'air conditionné, plomberie, électricité, domotique, alarme, soustraitance tous corps d'état du bâtiment, travaux publics, fabrication d'équipement frigorifique industriel et commercial, marchand de bien immobilier, forage géothermie, rénovation énergétique, prestation multi technique et multiservices, l'étude, la conception, la réalisation, l'installation, la maintenance, l'exploitation, le conseil de toutes installations, publiques/privées, commerciales et industrielles ci-dessus, toute activité d'achat et de vente d'importation et d'exportation de toutes marchandises alimentaires ou non alimentaires, ainsi que la commercialisation et la distribution de ces marchandises et de toute activité connexe, Ecommerce.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 3 500 euros

Gérance : LAMGED M'RABET , demeurant 58 quai d'Epizy, JOIGNY (Yonne),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le gérant

AL894325654

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société civile immobilière
- DENOMINATION : BERTHAUD
- SIEGE SOCIAL : 6 rue des Gerbes d'orge 89700 TONNERRE
- OBJET : acquisition, propriété de tous immeubles bâtis et non bâtis.
- DUREE : 99 années
- CAPITAL : 1.000 €
- APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €
- GERANCE: Monsieur Philippe BERTHAUD et Madame Marie-CLaude BERTHAUD, demeurant 6 rue des Gerbes d'orge 89700 TONNERRE
- CESSION DE PARTS: agrément obligatoire sauf entre associés et descendants. Notification du projet de cession au gérant. Dans le mois l'assemblée doit être convoquée pour statuer sur l'agrément. A défaut d'agrément les associés, la société ou un tiers agréé peut racheter les parts.
- IMMATRICULATION: RCS AUXERRE

Pour avis,

AL894325660

viseeon

EC2 CONSEILS

6 bis rue Denis Papin
89000 AUXERRE

Par acte SSP du 16/10/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : FAYYAR Objet social : Brasserie de bière artisanale et fabrication d'autres boissons alcoolisées ou non avec vente sur place et à emporter aux entreprises et aux particuliers Achat de bière de fabrication artisanale pour revente sur place et à emporter aux entreprises et aux particuliers Vente de marchandises promotionnelles liées à l'activité de fabrication de bière Organisation d'événements autour de l'activité de fabrication de bière Siège social : 16 rue de Paris, 89530 Saint-Bris-le-Vineux. Capital : 15000 € Durée : 99 ans Président : M. BERHAUT Simon, demeurant Maison Forestière d'Asvins, 58350 Châteauneuf-Val-de-Bargis Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, conjoints, ascendants et descendants qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des voix des actionnaires Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL894325662

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EURODISTRI Objet social : Achat, vente, distribution y compris automatique, l'import, l'export de tous produits alimentaires non réglementés et non alcoolisés Siège social : 34 rue Thenard, 89100 Sens. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : Mme KARABIYIK NURSEL, demeurant 34 avenue de la Marne, 89100 SensAdmission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Clause d'agrément : Le prix de cession est fixé de gré à gré Immatriculation au RCS de Sens

AL894325689

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 18 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : NATINEPACH. Siège social : 24 Avenue des Clairions, 89000 AUXERRE. Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée

de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Madame Marie- Paule ROLLET épouse GOUVERNAIRE et Monsieur Jean-Paul GOUVERNAIRE, demeurant ensemble 24 Avenue des Clairions, 89000 AUXERRE. Dispense d'agrément pour cessions à associés, Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL894325690

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI PARET 77 au capital de 1.000 €, dont le siège social est à St MAURICE THIZOUAILLE (89110) 3, rue de la Couturière, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. M. M. PARET demeurant à St MAURICE THIZOUAILLE (89110) 3, rue de la Couturière a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des parts. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894325693

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne) 1, rue Etienne Dolet, le ONZE OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT D'AUXERRE 1, le 15 octobre 2019, Dossier 2019 00032131 Référence 8904P01 2019 N 01174 Enregistrement 0€ Pénalités 0€ Total liquidé : zéro euro Montant reçu : zéro euro. Le contrôleur principal des finances publiques Patricia VICENTE Contrôleur Principal des Finances Publiques signé illisiblement.

Il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination sociale : « SCI VINEA CERASUS ».

Forme : SOCIETE CIVILE régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par le décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 ;

Capital Social : Le capital social est fixé à la somme de MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800,00 €).

Il est divisé en 180 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 180.

Les fonds correspondant aux apports en numéraire n'ont pas encore été libérés.

Siège Social : IRANCY (Yonne), 30 Rue Soufflot.

Objet Social :

- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la mise à disposition gratuite d'une résidence principale au profit des associés des biens et droits immobiliers dont elle est propriétaire,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800,00 €).

Gérance : La société a pour gérants pour une durée illimitée :

Monsieur Denis CELIS, demeurant à IRANCY (Yonne), 6, rue Saint Martin

Monsieur Bruno CHRETIEN, demeurant à SAINT LOUP GEANGES (Saône-et-Loire), 7, rue Jean Baptiste Cautin.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Cession de parts sociales - agrément : Toutes les mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément y compris celles au profit d'un ascendant ou descendant.

L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision prise en assemblée générale extraordinaire.

Pour Avis, Maître Jean-David FONTENEAU, notaire.

AL894325694

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Volailles
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Saveurs

papier • internet







saveurs.agribourgogne.fr